

ARCHIVO FACULTATIVO DE ARTILLERIA.

Indice por orden { alfabético... B
 { de materias... 10
 Estante... 5
 Tabla... 1
 No 3

509050

1617
 MUSEO DE LITERATURA MILITAR

MAJOR



SERVICIO HISTORICO

ESPAÑOL

509050

MUSEO DE LITERATURA MILITAR

ESTADO MAYOR



SERVICIO HISTORICO

EJERCITO ESPAÑOL

Inscripción Sala
 Colocación { Estante 3
 Tabla 2
 Núm. 1617

BIBLIOTECA CENTRAL MILITAR

509050

Inscripción { Folio.....
 { Número.....
 Clasificación... { División.....
 { Subdivisión.....
 Colocación IV. { Estante..... 28
 { Tabla..... 1
 { Número..... 2

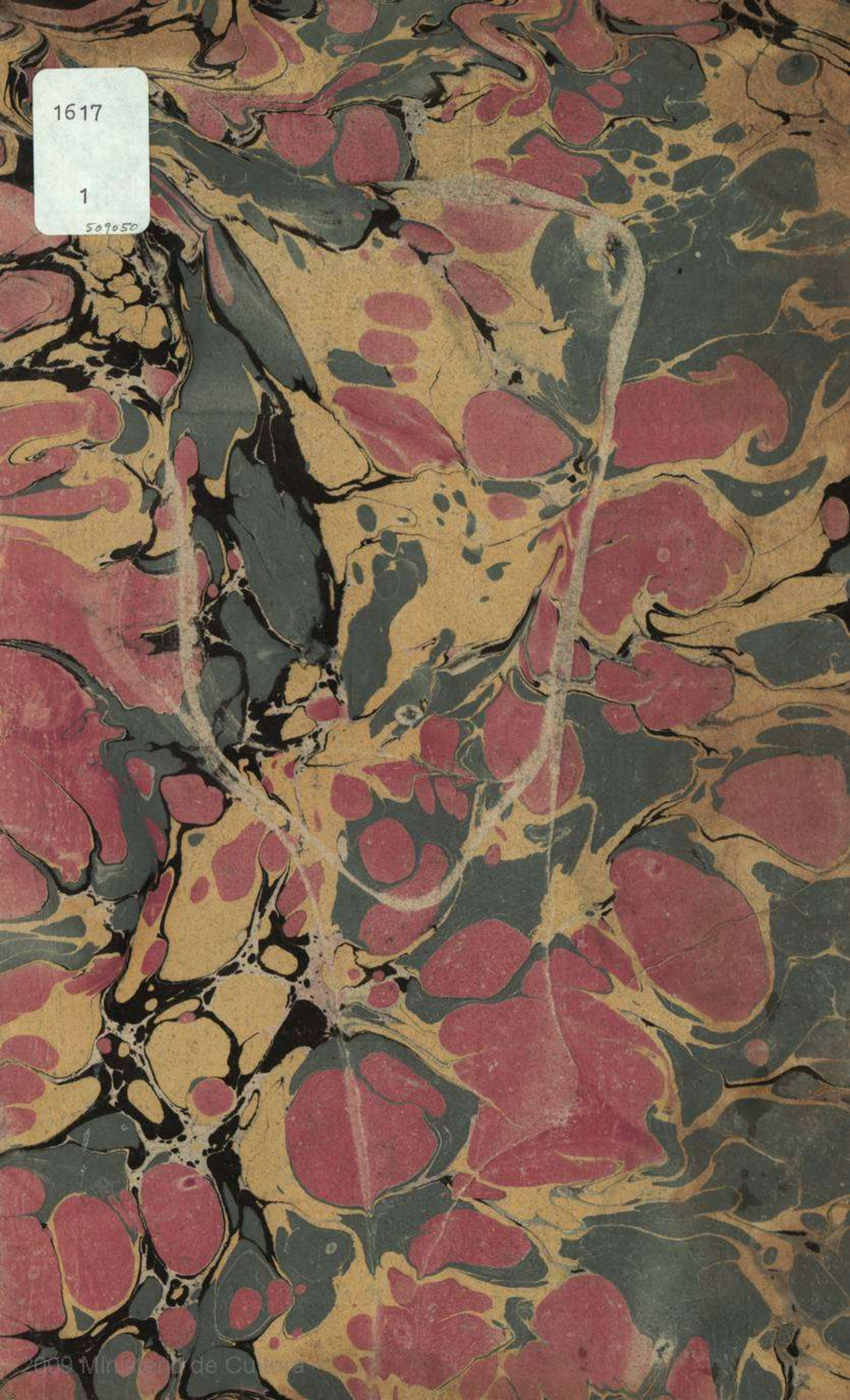
32133

509050

1617

1

509050

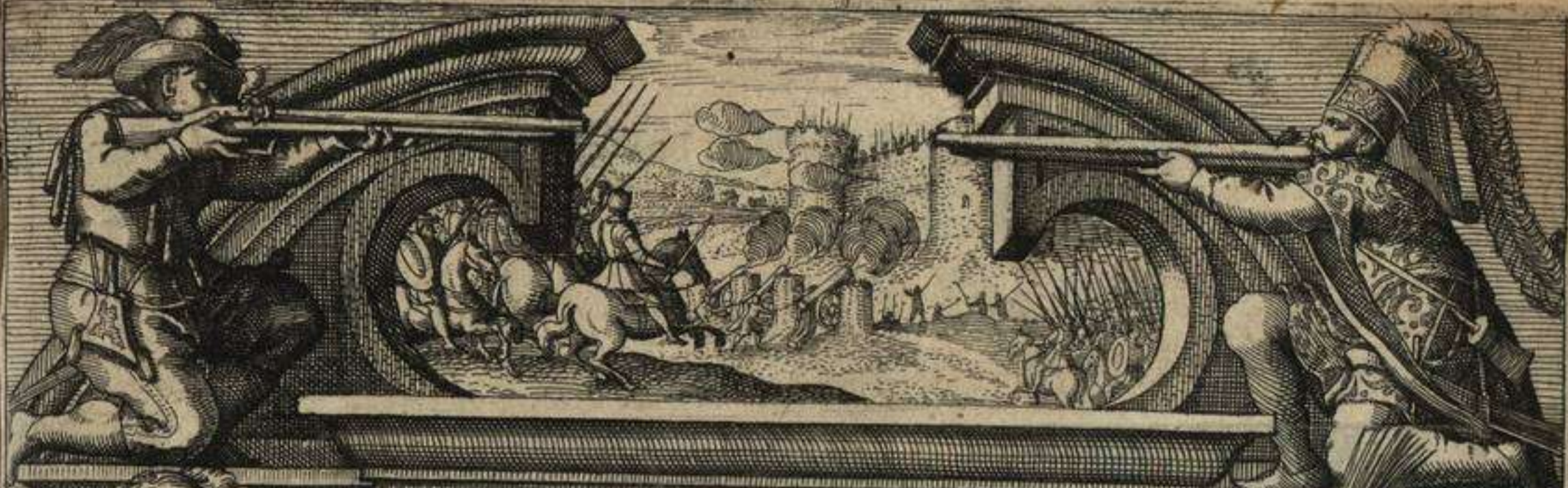


Handwritten scribbles and numbers, possibly '2' and '1'.

BDE-121
ML-R-1^o-C

*Oboe 26 de Junio compie esta bella obra a Sebastian en 50rs
1805*

Handwritten signature or initials.



LE MAISTRE DV CAMP GENERAL,
 C'EST A DIRE.
*DESCRIPTION ET INSTRV-
 Etion de la charge du Maistre de Camp, touchant
 la conduicte & gouvernement
 d'une armée.*
 MISE EN LVMIERE EN LANGVE
 Italienne par le Tres Illustre Seigneur George Basta
 Conte du S. Empire, Baron en Hust & Marmoros,
 Seigneur en Tropaue en la Silese, & en
 Sultz en Flandre:
 GOVERNEVR GENERAL POVR LE FEV
 Emp: Rodolphe II. en Hongrie & Transiluanie: &
 Lieutenant des dictz Estats.
 TRADVICT EN LANGVE FRANCOISE,
 & declaré par figures,
 PAR
 IEAN THEODORE de BRY, Bourgeois
 d'Oppenheim.
 IMPRIME
 A Francfort sur le Mein, del'Impres-
 sion de Paul Jacobi, aux frais du dict de Bry,
 L'an. 1617.

Avec Privilege du Roy.







PRIVILEGE DV ROY

DE FRANCE ET DE NA-

VARRÉ.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, Anos améz et seaulx conseillers, les gens tenans nos cours de Parlement, Preuoſt de Paris, Baillifs de Rouen, Seneschaux de Thoulouſe, Bordeaux, Lyon & Poictou, ou leurs Lieutenans & à tous autres nos iuſticiers officiers qu'il appartiendra, Salut. Iean Theodore de Bry Bourgeois d'Oppenheim pres Mayence nous ayant fait dire & remonſtrer, qu'il auroit voloncé de faire imprimer & donner au public trois liures cōpoſéz par George Baſta, deſquels le premier eſt intitulé, Le Maistre de Cāp General, ou Inſtrūctiō de la charge du M^{re} de Camp, Le ſecōd le Gouuernemēt de la Cauallerie legiere, & le troiſieſme, L'Infanterie. Tous trois traduičts de l'Italiē en François. Nous requerant humblement ſur ce nos lettres de permission: Auons à ces cauſes permis & permettons par ces preſentes aud. Supplicāt d'imprimer ou faire imprimer par tel Libraire ou imprimeur qu'il voudra choiſir leſd. liures, durant le temps & eſpace de ſix ans cōſecutifs, à cōmencer du iour que leſd. liures ſerōt paracheuéz d'imprimer, avec tresexpreſſes inhibitions & deſençes à tous Imprimeurs Libraires, ou autres perſonnes de quelque qualitē ou condition qu'ils ſoyent, d'imprimer ou faire imprimer leſd. liures, ſur peine aux contreuenants de trois cens eſcus d'amande, & confiscation de tous les exemplaires deſd. liures, qui ſe pourrōt trouuer imprimez, le tout applicable au prouffit dud. ſuppliant. Si vous mandons, ordonnons & enioignons que du pur priuilege vous le faciez iouir & uſer plainement & paisiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles empeschements au contraire, procedant contre les contreuenants par toutes voyes deūes & accouſtumées, non obſtant oppoſitions ou appellations quelconques, clameur de Haro chartie Normande & toutes, autres lettres à ce contraires, auſquelles nous auons derogé & derogons par ces preſentes. Et pour ce que d'icelles l'on pourroit auoir affaire en pluſieurs & diuers lieux, Nous voulons qu'au Vidimus d'icelles faičt ſoubs noſtre ſeel Royal, ou deuēment col-

):(3 lation-



lacionnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires,
foy soit adioustée comme au present Original. Voulans en oultre
qu'en mettant au commencement, ou à la fin desd. liures copie d'ice-
luy, qu'il soit tenu pour bien & deüement signifie & venu à la co-
gnoissance de tous. Car tel est nostre plaisir. Donne à Paris Le
XXVI. iour d'Octobre l'an de grace Mil Six cens Seize, Et de
nostre regne le Septiesme,

Par le Roy en son Conseil

Marescot.

ARGV-



AV TRESILLVSTRE

ET TRESGENEREVX SEIGNEVR IEAN

Conte de Nassau *Gazelenbogen*/Vianden &

Dietz, Seigneur à *Benlstein*/tc. Mon

Trelegenereux Seigneur.



Resillustre & Tresgenereux Seigneur, si par vn commun consentient de toutes les nations, ceulx qui se sont vaillammēt & courageusement employez aux dangereuses entreprises de la guerre, soit pour la defense de leur Patrie, ou pour le seruire de leurs Princes ou Seigneurs, ont non seulement esté honnorez grandement cependant qu'ils ont esté en vie, mais aussi admirez de la posterité, qui est le fruit principal qu'ils attendent de tant des labeurs, veilles & dāgers qu'ils supportēt, ascauoir vne memoire honorable entre ceulx qui viennent apres eulx: Certes cestuy-cynostre Auteur, ce braue & vaillant Capitaine George Balta le merite entre plusieurs aultres, de ce qu'il ne s'est pas seulement employé avec grand honneur en semblables affaires, mais aussi par le moyen de sa plume en instruit & enseigne la posterité: en sorte que comme on dit des aultres qu'ils sont honnorez apres la mort, de cestuy-cy on peult dire, qu'il vit & traueille encor pour le bien de la posterité apres son trespas, non seulement entre ceulx de sa nation, ausquels il semble qu'il ayt voulu seruir principalement, mais aussi entre les estrangiers. Il y a quelques amées que i'ay faict translater & imprimer en langues diuerses vn de ses traictez Militaires, ascauoir celui du Gouvernement de la Cauallerie legiere: Oeuure si agreable aux esprits heroiques de nostre tēps, que ceulx là mesmes qui luy ont voulu contredire, (comme il n'y a celui qui en puisse estre exempt, & se trouuent beaucoup plus des contrerolleurs, qui font estat de mordre es labeurs d'aultruy, sans toutesfois auoir ne le courage ne le scauoir de mieulx faire,) s'en seruent eulx mesmes, comme la

corneille du Poëte pour s'en orner ou enrichir. Chose qui m'a donné la hardiesse, en estant mesme requis & pressé de plusieurs, de passer oultre, & faire le mesme de ce traicte de l'Office & de buoir, & tout ce qui depend de la charge du general Maistre du camp en vne armée; matiere de laquelle plusieurs aultres, & quasi tout ce qui concerne le gouuernement de la milice, dependēt. Lesquelles il a traicté vrayement en soldat, c'est à dire, en vne briefue perspicuité & en sorte que & grans & petits s'en peuuent seruir avec profit. La chose se voit de soy mesme, & n'a point besoing de beaucoup des louanges, principalement si elle recontre vn esprit genereux, qui le lit & traicte sans passion, aymāt plus la verité & rōdeur soldatesque, de laquelle il procede, que beaucoup des fanfares des parolles.

Or cherchant, selon la coustume, vn Protecteur competent, non point de ce Gran Cheualier Basta, mais de mon dessein de seruir tant que ie pourray au bien public par l'impression de semblables traictez, & principalement de ceste traduction Françoise, ie m'adresse Tresillustre Seigneur à Vostre Altesse, la priant de la recebuoir avec la debonnairetē accoustumée, comme ie la luy dedie & cōsacre en deüe humilité, esperant que se montrant en public sous le nom d' icelle, elle non sera nn seulement plus agreable à tous, mais en recebuoirā aussi quelque accroissement à l'aduenir. Qui sera l'endroit ou feray fin, priant le Souuerain, de maintenir Vostre Altesse avec toute la tant renommée Maison de Nassau en sa sauuegarde; Demeurant tousiours.

Monseigneur

Vostre treshumble seruiteur

*Iean Theodore de Bry, Bourgeois &
marchand libraire à Oppenheim.*

PRIVI-



ARGUMENT

DE CE TRAICTE DV
MAISTRE DV CAMP GENERAL,
DV
CONTE GEORGE BASTA

LE Maistre du Camp General gouerne toute l'armée, mais sur tout fault il qu'il sache & vueille gouerner soy mesme. L'office consiste en ce, qu'il la pouruoye des viures avec charité, la maistrise avec prudence, la corrige avec amour, la chastie avec ferueté: La tienne assuree avec vigilance, la conduise avec dexterité, & l'auance au combat avec grand & valeureux courage.

Il a deux sortes de gouuernemens, ascauoir, le Politique, & le Militiare.

Au politique, il procure l'abondance des viues, en assure la conduite, leur pose vn iuste pris, les distribue deüement; fait reluire son autorité, decide les differents Militaires, enuoye des bonnes espies, mesmes iusques au conseil de l'ennemy, enchasse celles, qui se sont fourrees en son camp; & procure que ses troupes soyent guidées de bonnes & fideles guides au besoing.

Au Gouuernement Militaire il donne ordre comment on doit marcher; repartit l'armée en plusieurs corps; donne à chacun son conducteur conuenable; diuise les dits corps en plusieurs membres; les assure par le moyen des courriers, accommode le bagage quand il fault marcher, le fait mouuoir à temps, quand il fault desloger. Fait passer l'armée avec assurance par les passages estroicts, ou par dessus des ponts en pais ouuert. Scait euitter le combat en marchant, avec l'ennemy, combien que prochain & importun; & se garde de faire quelque retraicte en veüe d'iceluy.

En oultre, il cherche le lieu propre pour y loger armée, & l'ayant trouué, l'y loge avec grande diligence. Il retranche le logis, & l'assure dauantage, avec bons corps des gardes. Met le siege autour des forteresses: procure d'estre informé par le menu de tout ce qui se passe entre les assiegez, traueille l'ennemy en diuerses manieres des la campagne, & preuient à ses offences: l'enferme par des trenchées, le priue de toutes ses commoditez & auantages: Il bat les murailles, se garde de venir à l'assault: Le force en fin par l'attente, & le renuerse par la pale en le hoyeau. Estant en fin entré par force, il monstre comme vainqueur des ses propres affections vne louable

corneille du Poëte pour s'en orner ou enrichir. Chose qui m'a donné la hardiesse, en estant mesme requis & pressé de plusieurs, de passer oultre, & faire le mesme de ce traité de l'Office & de buoir, & tout ce qui depend de la charge du general Maistre du camp en vne armée; matiere de laquelle plusieurs aultres, & quasi tout ce qui concerne le gouvernement de la milice, dependēt. Lesquelles il a traité vrayement en soldat, c'est à dire, en vne briefue perspicuité & en sorte que & grans & petits s'en peuuent seruir avec profit. La chose se voit de soy mesme, & n'a point besoing de beaucoup des louanges, principalement si elle recontre vn esprit genereux, qui le lit & traite sans passion, aymāt plus la verité & rōdeur soldatesque, de laquelle il procede, que beaucoup des fanfares des parolles.

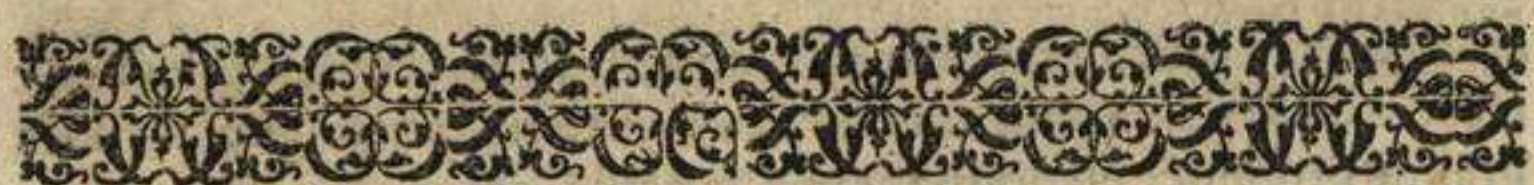
Or cherchant, selon la coustume, vn Protecteur competent, non point de ce Gran Cheualier Basta, mais de mon dessein de seruir tant que ie pourray au bien public par l'impression de semblables traittez, & principalement de ceste traduction Françoise, ie m'adresse Tresillustre Seigneur à Vostre Altesse, la priant de la recebuoir avec la debonnaire accoustumée, comme ie la luy dedie & cōsacre en deüe humilité, esperant que se monstrant en public sous le nom d'icelle, elle non sera nn seulement plus agreable à tous, mais en recebuoirā aussi quelque accroissement à l'aduenir. Qui sera l'endroit ou feray fin, priant le Souuerain, de maintenir Vostre Altesse avec toute la tant renommée Maison de Nassau en sa sauuegarde; Demeurant tousiours.

Monseigneur

Vostre treshumble seruiteur

*Jean Theodore de Bry, Bourgeois &
marchand libraire à Oppenheim.*

PRIVI-



ARGUMENT

DE CE TRAICTE DV
MAISTRE DV CAMP GENERAL,
DV
CONTE GEORGE BASTA

LE Maistre du Camp General gouerne toute l'armée, mais sur tout fault il qu'il sache & vueille gouerner soy mesme. L'office consiste en ce, qu'il la pouruoye des viures avec charité, la maistrise avec prudence, la corrige avec amour, la chastie avec severité: La tienne assuree avec vigilance, la conduise avec dexterité, & l'auance au combat avec grand & valeureux courage.

Il a deux sortes de gouuernemens, ascauoir, le Politique, & le Militiare.

Au politique, il procure l'abondance des viues, en assure la conduite, leur pose vn iuste pris, les distribue deüement; fait reluire son autorité, decide les differents Militaires, enuoye des bonnes espies, mesmes iusques au conseil de l'ennemy, enchasse celles, qui se sont fourrees en son camp; & procure que ses troupes soyent guidées de bonnes & fideles guides au besoing.

Au Gouuernement Militaire il donne ordre comment on doit marcher; repartit l'armée en plusieurs corps; donne à chacun son conducteur conuenable; diuise les dits corps en plusieurs membres; les assure par le moyen des courriers, accommode le bagage quand il fault marcher, le fait mouuoir à temps, quand il fault desloger. Fait passer l'armée avec assurance par les passages estroicts, ou par dessus des ponts en pais ouuert. Scait euitter le combat en marchant, avec l'ennemy, combien que prochain & importun; & se garde de faire quelque retraicte en veüe d'iceluy.

En oultre, il cherche le lieu propre pour y loger armée, & l'ayant trouué, l'y loge avec grande diligence. Il retranche le logis, & l'assure dauantage, avec bons corps des gardes. Met le siege autour des forteresses: procure d'estre informé par le menu de tout ce qui se passe entre les assiegez, traueille l'ennemy en diuerses manieres des la campagne, & preuient à ses offences: l'enferme par des trenchées, le priue de toutes ses commoditez & auantages: Il bat les murailles, se garde de venir à l'assault: Le force en fin par l'attente, & le renuerse par la pale en le hoyeau. Estant en fin entré par force, il monstre comme vainqueur des ses propres affections vne louable

able equité, tant au repartir de l'acquést, qu'en la defense des lieux
sacretz & du sexe innocent. D'aulte part, en Campaigne, il vse de
grande prudence en donnant vne bataille, cherche tous les auanta-
ges pout soy, prend des partis diuers, & descouurre d'vn oeil vigilât
les defauantages de l'ennemy: l'attaque, l'inuestit, l'enfonce, le de-
faict & finalement en vient à bout par vne triomphante victorie:

Le tout doncques est contenu en ces six parties.

1. Du gouuernement politique.
2. Du gouuernement militaire en General.
3. En particulier Du loger.
4. Des sieges.
5. Des assaults.
6. Des batailles.





PREMIERE PARTIE

DV MAISTRE DV CAMP,
DV CONTE GEORGE BASTA.

CHAPITRE I.

DES QUALITEZ REQUISES EN VN MAISTRE DV
Camp General, & de quelle eminence & dignité est la
charge d' iceluy.



LYA principalement deux qualitez substan-
tielles, qui sont requises en vn Maistre du
Camp: desquelles l'vne est pour seruir à l'Esprit
ou à l'ame, & l'autre se monstre en toutes les
operations. Celle là est la Crainte de Dieu, sans
laquelle il ne ferá iamais chose qui vaille: & celle
cy est l'Experiance acquise & accrëue en vne
longue suite d'annees, & confirmée par vn continuel maniemēt
de tous les offices & charges militaires. Et de là est ce qu' en apres
en toutes les actions, on voit sans aucun empeschement reluire la
Prudence militaire, par laquelle prompte & solide habile il recog-
noist, & embrasse tous les auantages, qui luy peuuent estre prouff-
tables en son gouuernement.

*Crainte de
Dieu requise
en vn Maistre
du Camp.*

*l'Experiance
est la guide de
Maistre du
Camp en tou-
tes ses actions.*

Quant à l'Eminence & autorité, il ne recognoist aucun supe-
rieur, que le Generalissime: Et pourroit bien penser au Lieute-
nant General, pour contrepeser la charge de quelque esgalité
mais d'aultant que tel officier a des long temps en ça esté en v'sage,
& principalement en la Flandre; & ce peult estre, avec vn louable
dessein & conseil, considerant les inconueniens qui se peuuent
presenter entre personages, qui sont quasi semblables en autorité
& puissance à cause de quelques competences particulieres, qui
pourroint & d'vne & d'aultre part estre pretendues, à dommage,
sans doubte, de quelque entreprise, voyre à la ruine de toute vne
armee. Ioint aussi que le prouffit, qu'vn peult auoir d'vn Lieutenāt
General, n'est de si grande consequence, & ne peult contrepeser
au danger & dommage que le discord pourroit engendrer, veū
que le principal qu'vn Lieutenant General y pourroit faire, est
que le Maistre du Camp, apres auoir acheminé l' Auāt garde, mar-
chant comme tel est son debuoir, vers le lieu ou on pense loger
pour le recognoistre, il pourroit demeurer pour la conduire, &
faire obseruer les ordres donnez d' iceluy: Chose qui de quelque
aultre des aydes du dit Maistre du Camp se fait avec plus grande
diligence, comme dependant de luy de plus pres.

*Maistre du
Camp n'a point
de superieur
que le Genera-
lissime.*

Cest pourquoy aussi outre ceste consideration, n'scauoir que l'
ayde & autorité du Lieutenant amoindrit de beaucoup celle du

A Maistre

Maistre du Camp General: Je ne feray point de mention de cestuy là, mais seulement de cestuy cy, comme le suiet principal de ce mien traicté.

Maistre du Camp donne les ordres à tous les autres officiers.

Maistre du Camp gouverne toute l'armée en absence du Generalissime.

Le Maistre du Camp doncques est la seconde personne de toute l'armée, recevant non seulement tous les ordres du Generalissime, mais les donnant & recommandant aussi à tous les autres officiers, & entre autres aussi au General de la Cauallerie, soit pour marcher, pour les gardes, pour les conuoys, soit pour le lieu & rang qu'il doibt prendre au iour de la bataille. Semblablement commande il aussi au General de l'Artillerie, au marcher, au loger, & aux pieces qu'il doibt auoir, selon que bon luy semble, pour la defense du Camp, ou pour quelque autre affaire. Aussi commande il au General de l'Infanterie, s'il y en a au marcher, au loger, à faire les guets ou gardes, aux conuoys, & au lieu qu'il doibt prendre en la iournee de la bataille. En somme le Maistre du Camp commande à tous, & à luy eschet le gouvernement de toute l'armée en absence du Generalissime, par vn certain droit de guerre; comme aussi en quelque accident soudain, iusques à ce que du dit Generalissime luy soit donné quelque autre ordre.

Et s'il semble à aucuns que telle eminence appartient droit plus tost au General de la Cauallerie, qui ordinairement est quelque gran personnage, voyre vn Prince, je leur diray seulement, que non pas les habits pompeux, ou la splendeur de la maison & famille, mais le long & continuel vsage & exercice es sanglants combats, est requis & suffisant pour bien conduire, facilement conseruer, & rendre l'armée glorieuse & inuincible.

CHAP. II.

Des diuers gouvernemens du Maistre du Camp, & premierement comment il gouverner à soy mesme.

TROIS sortes de gouvernemets se presentent icy qui sont requis en la charge du Maistre du Camp: A scauoir le Gouvernement de soy mesme, le Gouvernement Politique, & le Gouvernement Militaire.

Gouvernement particulier du Maistre du Camp s'employe au tour de soy mesme.

Maistre du Camp doibt estre ennemy de l'Auarice.

Quant au premier, a scauoir au Gouvernement de soy mesme, il fault qu'il croye & s'asseure que les autres reussiront aussi heureusement, chascun selon l'ordinaire des hommes, desirant d'estre semblable à son superieur, si comme constitué en vn theatre & en la veüe de tous, il tasche par tous moyens brider & retrancher toutes les affections, qui pourroint aucunement entascher la sincerité de son esprit. Et principalement sera ce pour la gloire de beaucoup, s'il se montre en effect tresconstant ennemy de l'Auarice: sachant qu'en semblable endroit la recherche des interets particuliers, peult grandement diminuer son autorité, laquelle toutesfois doibt estre le fondement & soustien de toutes ses actions & de tout son maniemment. Et pour cest effect il se donnera bien de

garde

garde de recebuoir quelque don, ou present, de quiconq; que ce soit
 lous son cōmandemēt en vn affaire d'importance. Il est bien vray,
 qu'en aulcuns endroiets la vieille coustume a obtenu la vigueur d'
 vne loy, selon laquelle les habitans d'eux mesmes, sans en estre re-
 quis, font present au Maistre du Camp logé aupres d'eux, de quel-
 ques rafraichissemens des victuailles; les quels le Maistre du Camp
 peut bien recebuoir, s'ils n'excedēt la mediocrité; ou bien s'ils luy
 semblēt trop grāds, il en peut bien accepter la vne partie, pour mō-
 strer que telle affection & prōptitude de la bonne volonté luy est a-
 greable, leur donnant aussi à entēdre qu'à l'auenir ils ne doibuent
 pas faire de si grands despens en son endroit. Et s'il venoit en lieu,
 auquel la coustume estoit d'enuoyer non pas des victuailles, mais
 quelques aultres choses particulieres, & propres du pais: il cōsīde-
 rera la cōplexion des habitans, & se cōportera avec vn prudēt lu-
 gement selon l'occurrence, & fera comme bon luy semblera. Car
 il y a quelques peuples, qui sont d'vn naturel soubçonneux; & s'il ne
 recebuoit ou acceptoit la courtoysie qu'ils pensent luy faire, ils po-
 urroint penser qu'il n'auoit si bonne opinion de leur loyauté,
 comme il seroit bien requis & conuenable. Mais quant il n'y a pas
 des respects semblables, ce sera le party plus asseuré de ne rece-
 buoir chose aucune attendu, qu'oultre plusieurs aultres occasions,
 il se retiendra la liberte entiere exercer son Autorité, & par con-
 sequence satisfaire à tout ce qui est de sa charge, selon l'vtilité de
 son armée & l'auantage du Prince, pour lequel il mene la guer-
 re.

*Dons que le
 Maistre du
 Camp peut ac-
 cepter.*

Du Gouvernement Politique.

CHAP. III.

*De la diligence du Maistre du Camp, au tour de l'
 abondance des viures*

Comme le Medicin docte & expert en vne Republique sondant
 avec deūe diligence la diuersité des complexions de ses pa-
 tiens, preserue les vns de maladie, & restitue les aultres à leur santé:
 Ainsi en est il aussi du Maistre du Camp General, lequel gouverne-
 ra avec fruit & louange singuliere toute son armée, si tournant &
 ses yeulx & ses pensees, vers la tresgrande multitude des gens, qui
 sont regies de sa main, apres auoir separé les nations diuerses qui
 s'y trouuent, il met aussi entre icelles mesmes, de l'vn costé les arti-
 sans, & de l'autre les gens, qui doibuent seruir à la iustice, & en vn
 aultre les soldats avec leurs chefs: ordonnez en vne louable pro-
 portion mesmes iusques aux pages gens de seruice, & le бага-
 ge.

*Maistre du
 Camp doit
 discerner les
 nations & en-
 tre icelles aussi
 les mestiers &
 occupations de
 chascune.
 Cha que pro-
 fession soit mi-
 se à part en vn
 Camp.*

Or pour ee pouuoir faire, me semble non seulement conuenable,
 mais aussi necessaire, qu'il aye bonne information des coustu-
 mes & inclinations naturelles de chascune nation & peuple. La-
 quelle chose je n'estime estre trop difficile, veu que pour le present

*Maistre du
 Camp doit
 scauoir les cou-
 stumes des na-
 tions qui sont
 en son armée.*

*Maistre du
Camp doit sca-
voir diuers lan-
guages.*

*Interpretes doi-
uent estre fi-
deles & de bon
iugement.*

*Maistre du
Camp soucieux
des viures ob-
lige toute l'ar-
mée.*

*Maistre du
Camp negligēt
aumaintion
des viures est en
vn estat dange-
reux.*

les armées des Chrestiens sont leuées non seulement des peuples cognus & habitans en l'Europe, mais aussi le plus souuent des lieux plus proches, esquels la guerre est menée, ou pour le moins nō trop esloignez de nostre cognoissance & de l'Europe aussi. Aussi desire-rais-ie qu'il eust la possession de quelques langues estrangieres, suppleant au reste par des interpretes fideles & de bon iugement sur tout, pour non seulement pouuoir referer, ce qu'il n'auroit peu entendre, mais aussi proferer l'affection, avec laquelle la chose a esté proferée, en sorte qu'il puisse satisfaire à la diuersité des particularitez qui se pourroint presenter, & conseruer son autorité & reputation, lesquelles tousiours doibuent demeurer entieres & inuiolables. Ioint que par ce moyen il pourra aussi mieulx pourueoir à toutes les choses necessaires, pour estre aymé de tous ses gens.

Mais sur tout, qu'il luy souuienne d'auoir la procuracion des viures en recommandation, s'asseurāt que c'est le plus puissant moyen, pour acquerir l'affection de toute l'armée; laquelle se trouant bien pourueüe de toutes choses necessaires par le soing de son chef, ne faudra de s'exposer courageusement mesmes aux plus grans espouuantes dangers. Mais au contraire se trouant en necessité & default par la negligence & nonchallance, ou aussi imprudence d'iceluy, il sera & mal voulu, & pis obéi. Vray moyen de le mettre en quelque tāt honteux, que dāgereux precipice. Ioint qu'il pourroit estre contrainct de forcer ses soldats à vn combat de fauantage, ou faire quelque retraicte mal à propos, ou de prendre quelq' autre dangereux party.

CHAP. IV.

De l'assurance de la conduicte des viures au Camp, & de la prouision qu'on en doibt faire.

*Logis à choisir
en sorte que les
viures n'y puis-
sent estre em-
peschez.*

*Maistre du
Camp tient
compte des vi-
ures qui y sont.*

*Viandiers à
conuoyer & les
marchants aus-
si.*

LE Maistre du Camp, en cherchant le lieu propre pour loger, doibt tousiours estre aduertty de le choisir en sorte, qu'aautant qu'il luy est possible, que l'ennemy ne luy puisse empescher les victuailles: & avec cecy encor fault il auoir grand soing d'asseurer les chemins des brigandeaux qui pourroint autrement molester les viuandiers.

D'autre part pour estre tousiours informé suffisamment des prouisions faiçtes, il en doibt souuent demander compte au commissaire General des viures, & du General Capitaine de Campaigne, de ce qu'il y a au Camp, & d'ou c'est qu'on les y pourroit conduire en temps, & en l'abondance requise, avec bonne & deüe seureté: faisant accompaigner les viuandiers avec conuoy tel, qu'il iugera estre necessaire, non seulement pour eulx, mais aussi pour les marchāts hantants le Camp, tant au aller faire des nouvelles prouisions, qu'au retour qu'ils font avec icelles.

Et d'aautant que bien souuent on rencontre des tels, qui pour leurs particuliers & malheureux interis se hazardent de detrousser les

les marchants, quand il ont omis de demander le conuoy: le Maistre du Camp s'en estant apperceu, en fera iustice tressueurée, vsant des chastiments tresrigoureux, pour obuier au mal qui en pourroit aduenir à toute l'armée, n'y pouuant conduire les choses, desquelles on y auoyt affaire. Cependant il prendra aussi garde que le gain des marchants & viuandiers soit honneste, & tellement moderé, que les soldats le puissent supporter. Chose qui se fera facile de faire si le dit Maistre du Camp, estant fidelement informé du pris, auquel les victuailles & aultres marchandises se vendent aux lieux circonuoisins, & des frais qu'ils font pour les conduire au Camp, en donne puis apres l'ordre conuenable, & ainsi que bon luy semble, au General Capitaine de Campaigne, sur lequel & sur les aultres Preuost inferieurs il aura aussi l'œil ouuert, afin qu'ils ne se rendent les viuandiers tributaires, par quelques nouueaux imposts, dont la charge ne fault de venir sur le pauvre soldat, duquel la solde desiroit aultant, que ceste fraude ou, pour mieulx dire, meschanceté s'accroist. Et ne sera pour cest effect que tresbõ, que les droicts que le Capitaine de Campaigne & ses gens y ont, soyent non seulement limitez, mais aussi publiez, en sorte qu'un chascun les sache, & ne les puissent rehaulser d'un seul denier.

Brigandeaux à chassier avec tresgrande rigueur.

Gain des marchants doit estre honnestement moderé.

Maistre du Camp se doit enquerir du pris, auquel les viures sont acheptez aux lieux voisins du Camp, pour leur pouuoir mettre la taxe conuenable.

Droicts du Capitaine de Campaigne & de ses gens à publier.

De la s'ensuit aussi (comme il fault tout rauoir sur l'achepteur) que ne pouuant haulser le pris, on vend de la marchandise vile & corrumpee, laquelle on a à meilleur marché, ou bien si elle est bonne, on y vse de poids legier, ou de mesure escarse: à quoy il conuiet d'y auoir un singulier esgard & diligence exquisite: & sur tout es endroits, esquels le pain de la munition est baillé aux soldats, en cõpte & rabbat de leur solde: lequel le Maistre du Camp fera visiter par des personages entendus & fideles qu'il soit bien cuit, & qu'il n'y ait du meslinge de quelque estrange matiere, qui pourroit causer quelque maladie entre les soldats. Chose qui par l'auarice de quelques vns est souuent aduenüe.

Pain & principalement celuy de la munition à visiter.

Voyre on trouue quelques vns si effrontez, qui attendents quelque recompense, osent proposer ouuertement & en public des inuentions de semblables multiplications du pain, y employants toute leur industrie pour persuader, que cela se faict sans aucun danger. Mais il ne les fault ouyr, beaucoup moins les croire, ains les enchasserauec confusion, afin qu'ils n'infectent quelque officier de leur malheureuse contagion, le trouuants de leur complexion, pour faire passer leur mauldite persuasion, à laquelle le coeur ioyal du Maistre du Camp auoit esté inpenetrable.

Sophistateurs du pain à enchasser avec honte.

CHAP. V.

De la taxe des victuailles, & de leur distribution.

Le Pouruooyer des Viures, avec l'aduen du Maistre du Camp, met le pris audits viures.

Les viures estans apportez au Camp, le Pouruooyer General des victuailles avec l'aduen du Maistre du Camp, y met le pris qui est iugé conuenable, lesquels apres selon l'ordre donné sont marquez par le Preuost General. Les Commissaires aussi du dit Pouruooyer doibuent estre informez, comme le pouruooyer mesme, de tout ce qu' il peut apporter quelque auantage au Camp, pour s'en acquieter sans aucune fraude, & s'ils y sont surpris, le Maistre du Camp les en chastiera avec deüe seuerité.

Le pris des marchandises doit estre public & le rolle attaché aux marches.

Le Maistre du Camp ordinairement met aussi le pris aux autres marchandises, principalement à celles qui seruent pour les vestements des soldats, en faisant publier le pris au son de la trompette, & puis en attacher le rolle en quelque eudroit du marché tant en la place generale, qu' en autres particulieres, afin que personne ne puisse pretendre ignorance.

Examiner doit on tous ceulx qui hantent le Camp, afin que les espies ne s'y fassent sous couleur de marchandise.

Aussi est ce vne chose non seulement croyable, mais aussi tres certaine, que plusieurs espies se fourrent au Camp sous couleur & pretexte de marchandise. C'est pourquoy le Maistre du Camp fera examiner avec gran soing tous ceulx qui y entrent & sortent, pour scauoir qui ils sont, & d'ou & pour quel effect ils viennent: peut estre que par telle rigueur ils en seront diuertis, ou qu'on se pourra apperceuoir de leurs dangereux desseins. Et d'aultant qu' il fault avec deüe Prudence obuier à tous inconueniens qui pourroint suruenir, il me semble, que ce seroit vn party tresprouffitabile pour cest effect, voyre aussi pour diminuer & retrancher quelque partie du chariage superflu, qu'on ordonnast quelque nombre certain des marchants en la place publique, ayant chascun sa patente du Maistre du Camp, & que les viuendiers extraordinaires vendent leur marchandise à ceulx cy, pour s'en retirer incontinent, apres les auoir vendues.

Marchants en certain nombre à ordonner en la place publique.

Cependant toutesfois il ne faudroit faire defense aux villois demeurants es lieux voisins du Camp, & principalement aux femmes d'y apporter leurs victuailles & rafraichissements, ains plus tost, comme d'ordinaire ils n'y viennent en si grand nombre, qu' il y ayt occasion de quelque soubçon, on les y doibt aulcunement caresser & priuilegier de les vendre sans estre alliez à la taxe commune.

Villagois tenés le marché du Camp à carrefour & priuilegier.

Marchants qui achèptent les viures en gros, pour fournir les boutiques des viuandiers ordinaires.

Aussi pourroit on (chose qui faciliteroit encor ce mien dessein & conseil) trouuer quelque marchand, ou plus qu'vn, qui prendroit la charge de se pourueoir de toutes sortes des victuailles en gros, s'ils y trouuoient quelque honnest auantage, lequel aussi on leur deburoit conceder & permettre; & que d'iceulx les viuandiers ordinaires

ordinaires fournissent leurs boutiques, pour en faire la distribu-
 tiō par les quartiers, repartis en sorte, qu'à chascun seroit assigné le
 sien, avec vn esgard diligent, qu'aucun d'iceulx ne fust fauorisé
 de quelque officier du Camp, en telle maniere que les vns contra-
 inctz de vendre les leurs incontinent, les autres les peussent rete-
 nir & garder pour quelque chereté, ou iusques à ce qu'il leur sem-
 bleroit que le pris seroit aucunement haulsè.

*Viandiers ne
 doibuent estre
 fauorisez en
 preiudice des
 autres.*

Et d'aultant qu'aucunesfois il aduient, mesme sans telles finan-
 ces, qu'il y a necessitè en default des viures en vn Camp : alors pour
 obuier, qu'aucuns plus riches & mieulx pourueux d'argent que
 l'ordinaire des soldats, ne les facent rehaulser dauantage, en ache-
 ptant plus grande quantité qu'vn distribution bien policée ne
 permet: & que les autres en font du tout priuez, il les fault faire
 deliurer en l'ammonitiō, ou magazin public, & de là les distribuer
 egualement, en sorte que le pauvre ayt aussi bien sa necessitè que le
 riche.

*Viures en cher-
 té à repartir &
 publiquement
 & esgalament.*

Au contraire il y en a aucunesfois des superflues en l'ammoni-
 tion, lesquelles avec le temps se pourroint corrompre. Alors les
 Commissaires ont la libertè, toutesfois avec l'adueu des superi-
 eurs, de les faire porter en la place publique, pour en faire argent,
 & les vendre le mieulx qu'ils peuuent, pour s'en despecher, & faire
 en apres des nouvelles prouisions pour le bien & aduantage com-
 mun.

*En abondance
 des viures en l'
 ammonnicion
 les Commissai-
 res en doibuent
 faire argēt afin
 qu'ils ne se
 gasent.*

La presente matiere des victuailles requeroit, que je fisse aussi
 mention des droictz & Regales, qui de là & d'autres choses, en
 reuiennent ou sont deües par juste raison au Maitre du Camp.
 Mais il ne me semble conuenable en ce lieu, traitant du debuoir
 & de la charge d'vn Maitre du Camp General, lequel ordinaire-
 ment est vn Prince, auquel il suffit d'estre aduertty par ma plume,
 quelle est sa charge, & quelles sont les parties essentielles & pro-
 pres d'icelle.

CHAP. VI.

De l'autorité & puissance du Maitre du
 Camp.

IL n'a personne ne officé au Camp qui s'approche de si pres du
 Generalissime, que le Maitre du Camp General. Tous les Ser-
 gents, Maieurs, tous les auditeurs de iustice, tous les Furiers maieurs,
 le Capitaine General de Cāpaigne & tous les Preuostz inferieurs,
 en fin tous les officiers & seruiteurs de la iustice, sont obligez de cō-
 paroistre, pour le moins, vne fois le iour, pour luy redre compte de
 tout ce qui s'est passé, quant à leur charge, & entendre s'il leur
 commāde quelque chose, pour pourueoir à quelque incōuenient
 qui y seroit suruenu.

*Maitre du
 Camp ser-
 ble de bien pres
 le Generalissi-
 me.
 Officiers de l'ar-
 mée, se presen-
 tēt tous les iours
 deuant le Mai-
 stre du Camp.*

A luy s'adresse aussi l'Auditeur ou Iuge General, comme de-
 pendant de sa charge. Or est il bien vray, que le dit Auditeur
 est esleu & constitué du Generalissime, & peult on bien dire
 qu'il

*Iuge General
 depend aussi du
 Maitre du
 Camp.*

*L'Auditeur
General a grã-
de autoritè en
l'armèe.*

*Maistre du
Camp ioint d'
vne puissance
souueraine a-
uac le Genera-
lissime.*

*Nul officier ne
peut executer
vn malfacteur
sans licence du
Generalissime,
exceptè le
Maistre du
Camp.*

*Allemands &
Suisses sont
soubiects au
Maistre du
Camp, comme
tous les autres
soldats.*

*Sentences du
Maistre du
Camp n'a au-
cune appella-
tion.*

*Maistre du
Camp ayant
prononcè sen-
tence de mort
contre quelque
personne de
qualitè, en
doibt faire
part au Gene-
ralissime de-
uant l'execu-
tion.*

*La cognition
des differents
militaires en-
tre personnes
de qualitè est
reseruèe au
Maistre du
Camp.*

qu'il represente en partie la personne d'iceluy, exerçant sa Iurisdiction, comme de fait en tous cas et euenemens de la Iustice qu'il debuoit administrer & determiner luy mesme il se remet en luy, & n'y a personne au Camp qui ayt plus grande autorité excepté le Maistre du Camp es choses qui sont de sa charge: toutesfois quand il a à traicter quelque chose de grande consequence avec le Generalissime: il en fait aussi part au dict Maistre du Camp, dont appert que le Maistre du Camp, combien il n'a vne puissance souueraine, si est ce qu'il en iouyt avec le Generalissime aussi mesme par dessus le dit Auditeur General.

Ioint qu'il n'y a officier en l'armèe tant soit il grand, qui puisse executer ou faire mourir vn malfacteur sans le sceu & cõsentimēt du Generalissime, excepté le Maistre du Camp. Sans toutesfois soubmettre à ses chastiments les Regiments Allemans & des Suisses, & de quelques autres nations, desquelles les Collonels, par conuentions particulieres ont vne puissance absolue d'administrer la Iustice, selon les sentences donnees en leur cõseil, lequel a ses loix propres: mais au reste, sont ils aussi bien subiects au Maistre du Camp & à ses commandements, comme tous les autres, le pouuoir & autorité des dicts Collonels ne s'estendant pas oultre ce qui est de leur charge, comme aussi celle de toutes les autres personnes & officiers. Voyre les sentences donnees de tous, ont leur recours d'Appellation deuers luy, comme vers le Iuge souuerain de l'armèe: Exceptez toutesfois les cas criminels, tels qui ont besoing d'vn chastiment soudain, qui peult estre fait par tous officiers, principalement quand le malfacteur est surpris & trouuè sur le fait, afin que les autres en soyent retenus par la seueritè. Au contraire, la sentence donnée par le Maistre du Camp, n'a aucune appellation. Toutesfois, il doibt en signe de recognoissance, quand il aurà arrestè vne sentence de mort, contre quelque personne de qualitè, ou quelque officier, non seulement en aduertir le Generalissime deuant l'execution auquel en tel estat & endroit est reseruèe la puissance de faire grace: mais aussi, comme discret, en quelq; autre cas d'importance, ou en differents entre personnes signalees, ou de diuers Regiments, deuant de venir & proceder à la sentence, il fera le mesme: par lequel moyen aussi il declinera la haine & maltalent de celuy qui sera trouuè inferieur, non seulement par la sentence, mais aussi par celle du Generalissime.

CHAP. VII.

De la procedure du Maistre du Camp en la decision des differents militaires.

Il aduient souuent en vn Camp, qu'il y suruient des differents, mesmes aussi entre les personnes de qualitè, esquelles ils se font à croire qu'il y a de l'interès de leur honneur & reputation, dont la cognoissance en est reseruèe seulement au Maistre du Camp, lequel aussi y doibt mettre peine de les accommoder & decider par bons

bons & honorables moyens: n'estant en aucune maniere bien seant ne raisonnable, qu'ou l'Auditeur ou quelque Preuost procede a l'emprisonnement de tels personages. Aussi mesme ne l'Auditeur General y mettra la main, sans le sceu & adueu du dict Maistre du Camp. Lequel en agant donne la licence, on y peult passer auant a la prison, en rendant par apres compte au Generalissime. Au demeurant, la prison doibt estre en lieu cōpetēt, & gardée de bōnes gardes. Mais en delictz grans & enormes, il n'est besoing d'vser de tant des respects: ains on y procedera selon leur qualite, & selon les termes & la forme monstrée es droictz & loix Militaires.

Quant aux aultres controuersies Militaires, mesmes aussi sur la preeminence pretendue & deüe aux charges des vns ou des aultres officiers: le Maistre du Cāp pour les pouuoir decider deüemēt, doibt estre bien informé voyre experimentē, de tous les ordres, coustumes, & toutes les loix de la milice. (Laisant l'Interpretation des loix Imperiales a l'Auditeur General, pour en vser es causes & debats ciuiles, esquelles seulement, & non es criminelles, tant le dict Auditeur que les aultres Ministres de la Iustice demandent la raison des soldats.) dont il pourra heureuse- & louablement abbreger tous debats, conformant son iugement a celui de tous ceulx, qui en cas de guerre ont formé & proposé quelques loix, le bout desquelles toutes ensemble est, que la Iustice soit administrée sommairement & sans delays. Et pour tant mieulx & facilement paruenir a ce dit bout, il peult alterer & changer les ordonnances iā faictes, ou y adiouster nouvelles loix & nouveaux decretz: Ce que toutesfois, a mō aduis, ne se fera, que seulement es occurrences subites, & en temps propres, en faisant aussi, comme de raison au Generalissime, lequel determine, comme il luy plaist, si semblable nouvelle loy doibt demeurer en sa vigueur, ou bien si elle perdra sa force avec la fin de l'occasion presente, pour laquelle on l'a principalement faicte & publiée.

En sōme le desirerois, que le Maistre du Cāp n'y mist la main qu'en grāde necessite, veu que la multitude des loix engendre des grādes & beaucoup des disputes qui ordinairement reussēt tout au cōtraire de leur bout susdict, d'vne briefue expeditiō, laquelle ne nourrit, ains retrāche tous desbats, occasions des haines & plusieurs aultres mauuaises & dangereuses cōsequences, entre gēs qui ont les armes prōptes & en main, & bien souuēt ne peuuent attendre vnelongue decision: ains sans l'attēdre en vueillēt decider eulx mesmes. Et telles occasions s'estendēt aucunes fois bien loing, en sorte que nō pas vn ou deux, mais plusieurs soldats y sont interessez, accourrants l'vn pour fauoriser l'vn, & l'autre pour soustenir l'autre partie. Chose mauuaise quand elle aduient entre gens d'vne mesme compaignie, pire quand elle se glisse entre compaignies diuerses: mais tresdangereuse quand diuerses nations en sont esmeües, & principalement quand elle succede au marché, ou il est defendu sur peine de la vie, de mettre la main a l'espee.

La defense du leu est aussi treslouable en vne armée, par laquelle

B entre

Soldats soumis à la Iustice, tant de l'Auditeur General que des aultres officiers de la Iustice seulement et causes ciuiles.

Loix Militaires ont principalement ce but: que la Iustice soit sommairement administrée.

Maistre du Camp peult donner nouvelles loix & comment il s'y doit comporter.

De lay des sentences & deliustice cause grāt maulx entre gens armes.

entre aultres inconueniens qui en resultent, plusieurs occasions des noises & desbats sont retranchees. Mais laissons à part telles & semblables loix, non comme si elles n'estoient tresbonnes, mais pour ce, qu'ailleurs & es escripts d'aultres gens scauants, on en voit ou trouue assez ample deducte.

Or deux aduis bien remarquables peuuent en cest endroict estre donnez au Maistre du Camp: vn qu'il remarque cecy, comme vne maxime principale: a scauoir que pour recommander & fairer valloir ses loix, il s'y assouibectise le premier, & par ce moyen donne vn exemple à ceulx qu'il y veult auoir soubmis. Comme defaict, ce n'est assez de donner ou publier vne bonne loy: mais il fault aussi trouuer le moye de la maintenir: chose qui entre les armes, qui ont tousiours avec elles quelq; sauuageon, ne s'obtient qu'avec grans de rigueur: se trouuant bien souuent en vne armée des tels, qui prennent plaisir, voyre en font estat, de mespriser toutes loix & ordonnances & les transgresser avec vn desdaing, & tiennent pour vils & abiects de courage, ceulx qui s'y soubmettent. Il est donc besoing que le Maistre du Camp prenne singulier esgard sur ce qui se passe quant à ce point, & que ses aydes & officiers ne desleschissent de leur deuoir ni à dexte, ni à senestre, pour y dissimuler la moindre chose, tenant pour certain, que telle dissimulation des erreurs en guerre, sans les chastier deüement, engandre le mespris, grand nombre des desordres, & la ruine totale d'vne armée.

Dissimulation des erreurs engandre mespris des loix & de celuy qui les propose.

Exemple de la seuerité des Romains, pour maintenir les loix & la discipline militaire

Seuerité iuste est nassible au Maistre du Camp.

Que le Maistre du Camp se souuienne en tel endroict tousiours de Titus Manlius Torquatus, qui fit executer à mort son propre fils, pour auoir contreuenü à son commandement en son absence en vne guerre que les Romains auoient contre les Latins: ou toute l'armée regarda avec horreur l'estrange & monstrueux, voyre espouuantable triomphe d'vn leun homme sien chef, victorieux, mais dont la seuerité la fit à l'aduenir soigneuse d'vne tresconstante & trefestroicte obeissance. Ainsi en fera aussi le Maistre du Camp, sans crainte qu'vne raisonnable & iuste seuerité luy reussisse à dommage, estant conioincte avec vne competente Maiesté & constance immuable en ses procedures, ains s'assure plustost que c'est de là, que la Prudence prend plus de lustre, & que l'honneur & la crainte en sont soustenues. Comme au contraire, l'inconstance en ses propres loix ou commandemens, de publier tantost vne chose, & tantost en faire vn'aultre, si ce n'est par quelque strategeme pour en decebuoir l'ennemy, monstre la legiereté & ignorance, laquelle en apres est suiuite du mespris, chose la plus dangereuse & pernicieuse, qui pourroit suruenir en vn gouuernement.

CHAP. VIII.



...venerunt in fine. Et deinde...



CHAP. VIII.

De la diligence du Maistre du Camp autour des espies qui luy seruent.

Resolution bonne ne ne pault estre prise, si on ignore l'estat de l'ennemy.

CE point des Espions requiert vne diligence tresexquise du Maistre du Camp, pour en estre seruy à propos: croyant fermement que comme il est impossible qu'un Capitaine prenne quelque bonne resolution si il ne scait bien par le menu quel est l'estat de son ennemy, qui ainsi aussi iamais il ne pourra mettre en effect quelq. bonne deliberation, si elle n'est tenue bien secreete. Dont il fut tressagement dit: Conseille toy avec plusieurs, mais resoulds en toy seul.

Espies & leur maniemment dextre acquiert un grand auantage.

Le Capitaine accort, entendant de quel effect est le maniemment dextre des espies, n'y obmet diligence aulcune, & ne se laisse estreindre à quelques certains & limitez despens, pourueu qu'il puisse penetrer mesmes iusques à la chambre & plus grand secret de la partie contraire, & mesmes iusques en son conseil: Mais il fault bien entendre la pratique, & y estre singulierement dextre pour rompre par leur moyen le fil des desseins de l'ennemy. Et est vne chose assuree, que celuy qui en cest affaire se scait conduire le plus sagement: combien qu'il ne face gran bruit, voyre, se peut dire, sans armes, aurà tousiours l'auantage en toutes les factions militaires & de guerre, voyre en toutes ses entreprises. Aussi au fait mesme. Il y fault doncques grande sagacite & singuliere adresse, de sorte que tous hommes n'y sont pas idoinos, pour y estre employez avec assurance d'une issue desiree. Et de ceulx qui y sont propres, on n'en trouue pas beaucoup, là ou toutesfois il conuient d'en auoir bon nombre, voyre aultant qu'on en peut auoir: requerant souuent vn seul affaire plus d'une Espie, tant pour se pouoir assurer du retour d'une entre plusieurs, que pour estre plus certain par leur relation desquelles l'une respond sur l'autre, quand elles retourneront toutes ensemble. Aulcuns, & les millieurs, pour faire cest office, vnt vagabonts de ça & de là si y appriuoiser, demeurans aulcunesfois engagez entre iceulx pour quelq. temps. des aultres entrent mesme au Camp, y demandants & cerchants seruice, aultres font les fugitifs; aultres se desguisent en marchants: mais il n'est ia besoing de si grande ruse & industrie, en vn Camp, auquel on prend garde sur ceulx qui y entrent & sortent.

Espions necessaires en bon nombre, & pourquoy.

Ruses des Espions pour entrer en vn Camp, ou en vne ville.

Espies doibuent estre bien traictées.

Or ayant icy affaire à des gens rusez, & de gran iugement, pour s'acquicter bien de ce qui leur est en charge, il les fault aussi scauoir entretenir & tresbien traicter, & principalement, quand par leur industrie on a iouy de quelque bon effect & succes: autrement il peult arriuer, qu'estant aulcunement degoustez par vn maigre traictement, ils facent l'Espie double. Entre elles mesmes: l'une ne doibt rien scauoir de l'autre: car autrement elles croint tousiours avec soubçon d'estre decouuertes, pour quelq. prouffit que l'une pourroit recebuoir par la trahison de l'autre: ioinct qu'on en perdrait le benefice de les pouoir confronter.

Aussi

Aussi n'estime-je estre à propos qu'on enuoye vn villageois pour faire l'Espion, ou chascun soldat qui se presente, ou quelq; aultre personne ordinaire: car quant à telles gens, ou ils ne penetrent point aultant qu'il est besoing, & surmontez ou retenus par la crainte, ne scauent deuëment considerer ne la quantité ne la qualité des choses qui se presentent: ou bien encor qu'ils y penetrent, si ne peuvent ils comme lourds & inexperts assez comprendre ce qu'ils ont veus dont aussi il n'y peut auoir aulcune assurance en leurs relations.

Tous ne ont propres pour faire l'espion au Camp de l'ennemy.

Sur tout fault il que le Maistre du Camp ayt sa principale confiance sur l'Esperon d'or, s'il veult poulsier auant des bõs Espions, & en recueillir le fruit desiré.

Esperon d'or pour chasser auant des bons espions.

Aussi sera il tres bon, d'auoir vn personnage discret & bien soul-doyé, qui ayt le soing des espies, tant pour les entretenir par promesses & les bien payer, que pour en recebuoir les aduis & relations pour les asseurer tant plus du secret; chose qui ne pourroit estre, quand on verroit de telles personnes traicter en secret avec le Maistre du Camp, ou entrer & sortir trop familiarément deuers luy: Neant moins est il aussi necessaire, que le dit Maistre du Camp les oye & examine aulcunes fois de ce qui se passe, & cõme bõ luy semblera.

Personnage propre pour entretenir les espies & en recebuoir en secret les relations.

CHAP. IX.

Des espies de l'Ennemy.

Les Espies de l'ennemy peuvent apporter aultant de dommage au Maistre du Camp, que les Espions qui luy seruent, luy apportent du bien. Il fault doncq qu'il y ayt l'oeil tres bien ouuert & ne sont les chastiments qu'on en fait, quand ils sont surpris mal à propos, pour espouuanter les aultres, qu'ils peuvent estre, y seroient avec mesme dessein, ou bien s'y voudroient employer à l'aduenir: mais cepẽdãt il ya biẽ d'aultres moyës diuers d'y obuier par bõne police.

On y peut donner ordre que les vagabonds ne s'entremeslent parmy l'armée: veu qu'aultrement il ya & bonne occasion pour les espions, & semblables gens inutiles donnent occasion à plusieurs maux & desordres, outre le dommage notable, que les victuailles en sont consumez inutilement.

Vagabonds à chasser du Camp.

Aussi peut on faire defense publicq; que personne n'ayt à prendre en son seruice particulier quelq; personne incognüe: & de cecy principalement se doibuent dõner de garde les personnes de quelque qualité, les officiers & conseillers, es chambres & aux tables, desquels, le ne scay comment, on laisse aulcunes fois eschapper des propos desquels il voudroit mieulx qu'ils fussent tenus secrez, qui par ce moyen en peu d'heures passent par les oreilles de toute l'armée. En outre on defend aussi, qu'aucun ne puisse loger au quartier qui luy est assigné, vn personnage estrangier sans particuliere licence: & s'en appercebuoir s'il y en a: on fait à l'improuiste publier vn ban, que chascun se retire en son logis: dont les estrangiers demeurent à descouuert sur les rues, ou ils sont saisis par le Capitaine de Campaigne, & contraints de rendre compte de leurs affaires.

Serviteurs incognus ne doiuent estre admis au Camp.

Estrangers point à loger aux quartiers sans licence.

Dauantage on peut aussi trouuer le moyẽ de trõper l'ennemy par ses

L'ennemy à
tromper par ses
propres espions.

propres, publiant de vouloir faire vne entreprise, & cependant s'acheminer à vn' aultre. Ce qu' tant mieulx se fera, si on propose des choses semblables en la presence de tels qu'on scait estre espies, sans faire toutesfois semblant de les cognoistre pour tels: comme bien souuent les tambours & trompettes sous pretexte de quelque message, ne sont enuoyez pour aultre effect au Camp: auxquels faisant semblant de ne les tenir, on peut faire entendre, & persuader beaucoup des choses faulses pour vrayes.

Aulcunesfois il a aussi esté prouffitabile, de monstrier qu'vn tel est espion del'ennemy, mais que par certaine bonne disposition, on ne le veult chastier, ains que plustost on desire de luy faire plaisir, comme il s'en monstre digne. Et cecy est vne amorce, par laquelle bien souuent on a induict les espies del'ennemy, à seruir de double espie. Il y a encor plusieurs aultres manieres, faciles à trouuer pour celuy qui y veult employer son esprit, lequel estant vif, trouue les plus beaux & plus vtiles sur le poinct mesme qu'il en a affaire.

Tambours
Trompettes
de l'ennemy &
leur hantise
& pratique au
Camp, ne doit
estre admise qu'
avec grand es-
gard.

La pratique ou hantise des trompettes & tambours, est aussi vn poinct, qui ne doit facilement estre admis: ains cōme on ne peut mander aucuns au camp del'ennemy, sans le passeport du Maistre du Camp, & sans son commandement; ainsi ne doit on aussi recevoir aucun enuoyé de l'ennemy, combien qu'il ne vienne que pour traicter le rachapt ou ranson de quelq; personne, ou de quelq; aultre chose de peu de consequence: ains sera retenu par les sentinelles de la Cauallerie, iusques à ce que le Maistre du Camp en ayât esté auisé, ait donné commandement ou permission d'estre admis: & alors ils seront deliurez au Capitaine General de Cāpaigne, qu'il les garde, & ne permettant qu'ils parlent à personne. Cependant le Maistre du Camp, ayant entendu la cause de leur venue, en donnerá part au Generalissime, afin qu'on en prenne la deliberation la dessus, selon que la chose sera iugée necessaire.

CHAP. X.

Des Guides.

Capitaine des
Guides Compa-
roist au lieu as-
signé avec ses
gens, ou ils sont
distribuez selon
le besoing.

EN la Flandre (& s'uffise de nommer este Prouince es discours de la guerre, comme la plus parfaicte eschole des valeureux & Prudens Guerriers) on a vne coustume ancienne de creer vn certain Capitaine des Guides, lequel quand il est question de marcher, aussy tost que la trompette sonne le signe de monter á cheual, comparoist avec ses gens au lieu qui luy est assigné, ou ils sont distribuez selon l'ordre que le Maistre du Camp aura donné. Depuis on les recommande au Capitaine General de Cāpaigne, lequel en doit auoir vn bon nombre chez soy: faisant encor prise des habitans, & principalemēt des villageois, lesquels ordinaremēt scauēt rendre bon cōpte d'vne grande cōtrée du pais, auquel on mene la guerre.

Capitaine de
Cāpaigne
poursuit les
guides.

Il est tresprouffitabile d'auoir bon nombre des gens pour ce ser-vice, pour confronter les aduis de plusieurs & leurs relations sur vn mesme poinct. Et principalemēt est ce vne chose necessaire quand

l'armée

marcher de nuict, ou le chemin est tout plus asseuré, que le nombre des guides repartis entre les mēbres d'icelle, sont en plus grā nōbre.

Aussi aduient il souuēt qu' il fault enuoyer plusieurs troupes en diuers endroits, lesquels n' ayant d' elles mesmes la parfaicte cognoissance du pais, & de la diuersité des chemins, des commoditez & incommoditez qui s' y pourroint presenter, chemineroint bien à l'incertaine, si elles n'estoyent accompaignes de bonnes & fideles guides, lesquelles les peuuent faire toucher comme à la main toutes ces minutes, qui ne peuuent estre exprimées es chartes, & toutesfois necessairement doibuent estre cogniies.

Entre les guides procurees par les officiers du Maistre du Camp, & celles que le Capitaine de Campaigne General tient prisonnières, se trouue encor vn' aultre espace de ceulx qui se presentent d'eulx mesmes, faisans l' offre volontaire de ce seruire. Mais à tels il ne fault trop facilement adiouster soy, pouuant estre, qu' ils soyent enuoyez del' ennemy avec dessein de guider mal l' armée. Et quand mesmes on les recoibt, il ne les fault traicter autrement que ceulx qu' vn y tient par force, les conduisant aussi liées, ou pour le moins sous quelques bonnes gardes, en sorte qu' ils ne se puissent enfuire au plus gran besoing: de quoy on trouue grand nombre d' exemples es histoires: mais entre aultres le seul des guides qui allerent au deuant del' armée de Conradus III. Empereur des Romains nous suffira. La dicte armée estoit de septante mill cheuaulx, & beaucoup plus grand nombre d' Infanterie, laquelle estoit en la seconde expedition acheminée à l' instance d' Innocent second deuers la Palestine, mais les Guides estants corrompus par Priamus General du Soldan d' Iconie, en lieu de la conduire par la Licaonie, regio abondante pour la bien pouuoir entretenir, se tournants à la gauche, ils prindrent le chemin par la Capadoce, qui est vne prouince sterile, ou l' armée du soldan l' attendoit: qui apres qu' elle auoit esté assez longuement affligée de la famine (à laquelle s' estoit adioincte la malheureuse impieté d' Emanuel Empereur en Orient, lequel faisant semblant d' estre amy audit Conrad, mesmes iusques à le pourueoir des viures, auoit meslé du Plastre avec la farine, dont il auoit faict cuire le pain, dont aussi les soldats en moururent,) l' affaillit de nuict bien debilitée, & l' oppressa facilement de ses armes: ou aussi les trahistres des guides l' abandonnerent.

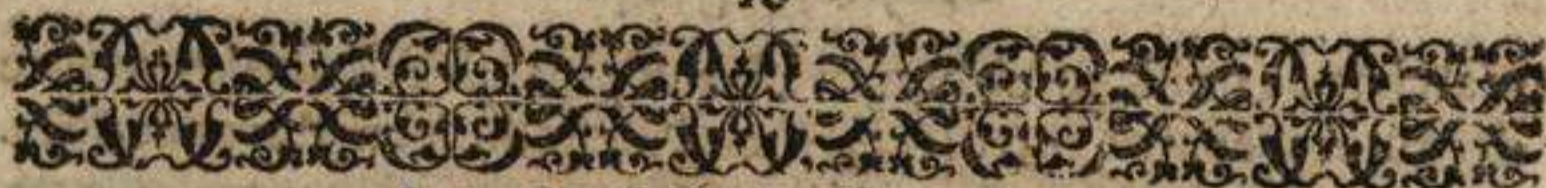
Les marchants sont aussi fort propres pour seruir de guides, comme ceulx qui quasi continuellement battent les chemins en la poursuite de leurs trafiques: desquels on se pourra bien asseurer qu' ils seront fideles, si nō pour aultre raison, pour le moins, à pour leur propre interets, recebant par ce moyen oultre l' asseurance

des chemins tant necessaire pour eulx, aussi
la bonne recompense de leur
travail.

LA SE-

Guides qui d'eux mesmes presentent leur seruire, ne doibuent estre receus: & traictés à la maniere des forcez.

Conrad III. trōpé par ses guides & abandonné au plus gran besoing.



LA SECONDE PARTIE.

DV GOVERNEMENT
MILITAIRE.

CHAP. I.

De ce que le Maistre du Camp a à considerer & à faire deuant de mouuoir le Camp.

*Considerations
du Maistre du
Camp deuant
de mouuoir l'
armée.*



EPENDANT qu'on fait l'amas des gens pour en faire vne armée competente: le Maistre du Camp doit deuant toutes choses considerer à quelle entreprise on la doit employer: puis il taschera d'estre informé avec dexterité, de la qualité de l'artillerie & de toutes les munitions qui doibuent seruir à la guerre, & des armes à l'aduenant. Et y trouuant quelque default, il en aduertira le Generalissime, afin qu'il en face bonne & deüe prouision. Aussi prendra il garde que les picques soyent de longueur cōpetente bien ferrees & solides. De mesme seroit il tresbon qu'on donnast ordre, que les arquebus & musquets fussent chascune sorte d'vn mesme calibre chose qui faciliteroit grandement la prouision des munitions necessaires.

*Arquebus et
musquets chas-
cun d'vn mes-
me calibre tres-
profitables.*

*Poincts que le
Maistre du Camp
doit scauoir
quand il veut
mouuoir l'ar-
mée.*

Après deuant faire mouuoir l'armée de son seigneur d'vn lieu en l'aultre, il taschera deuant toutes choses d'auoir vne informatiō tresexacte du pais en general, auquel on pretend de mener la guerre: & en particulier des chemins Royaulx, des bois, des estangs, des passages des ponts, & toutes les aultres choses particulieres de toute la Prouince, des coustumes & meurs des habitants, qui doibuent estre assaillis, de leur maniere de cōbattre, des armes dont ils vsent, & comment on s'y deburá defendre. Toutes lesquelles choses bien considerees, seront confrontez avec les escripts qu'on en a, avec les desseins, & les relations receües & faiçtes des personnes qu'il en aura requises.

*Desordre dan-
gereux en vne
armée.*

Sachant en oultre, que l'ordre n'a chose plus contraire & dangereuse que la confusion, laquelle recoibt tant plus grande force & vigueur, que la multitude se trouue plus grande: il fauldra qu'il vse de grande dexterité au repartiment de tout le corps de son armée: laquelle ordinairement on repartit en quelques corps, & ceulx là en certains membres. Et principalement quand on doit marcher par quelq; lieu estroit, par lequel ne peuet passer que peu à la fois.

*Repartiment
est necessaire,
mais le demē-
brement est
dangereux.*

Le repartiment est necessaire, & produit par vne certaine vigueur la sauueté de toute l'armée: mais le demembrement y cause vne telle debilité & foiblesse, qu'en tel estat elle ne peut sustenir aucun effort de l'ennemy. Dont on voit clairement, que comme en toutes aultres choses humaines ainsi aussi icy, il y bien rarement vn biē, qui ne soit accōpaigne de quelq; mal, ou biē qu'il n'en est guerres esloigné, en sorte que les plus souuēt y voulāt appliquer quelq; remede on en voit resulter quelq; aultre alteration, & souuēt, vn biē plus grand

grand mal que celuy auquel on pensoit remedier. Cependant l'ennemy y à l'oeil ouuert & vigilant, & voyant qu'avec plus grand fruit & auantage il peult assaillir le camp diuisé & demembré, que s'il estoit vni ensemble, il ne fault d'essayer sa fortune cependant qu'il marche en ceste sorte. Mais pour y pourueoir avec telle diligence que le matiere le requiert, Il fault que je monstre par ordre, qu'est ce que le Maistre du camp en telle occurrence aura à faire; comment les gens doibuent estre repartis en certains corps; qui les doibt conduire; ou cest qu'on logera le bagage; quelle maniere soit le plus conuenable & plus seure pour passer par quelque lieu estroit. ou quelque pont en pais ouuert, ou l'ennemy n'est guerres esloigné; commét on doibt marcher en telle occurrence sans danger d'estre astraint de combattre, & finalement, quel danger il y à de faire vne retraiete en veüe de l'ennemy.

CHAP. II.

Du marcher.

Estant resolu de faire marcher l'armée, le Maistre du Camp apres auoir pris tous les ordres du Generalissime, & doñé commission au Capitaine des Guides d'en tēir prestes aultāt qu'il en iugera estre requises, considerera avec grande diligence les forces de l'ennemy, en faisant vne prudēte cōparaison avec les siennes: a scauoir s'il luy sera superior en la Cauallerie ou en l'Infanterie: itē si le pais est large ou estroit, & aultres sembables choses ou circōstances, sur lesquelles il se pourra en apres resouldre avec bon fondement des ordres & commandements qui y seront à donner & obseruer, lesquels aussi il donnera le soir deuant l'execution par escripts, afin que personne ne se puisse excuser de ne les auoir suffisamment entendus. Le matin ensuiuant de tresbon heure estant venu sur la place d'Armes, & receu du Capitaines des guides ceulx qu'il vouldra, & distribué selon qu'il luy seruira expedient, & de là ayant visité toute l'armée & la trouuant en la disposition qu'il auoit ordonnée. Il s'en vá acheminer l'Auand garde, à laquelle laissant son Tenant ou quelque aultre prudent officier, avec la note des ordres, afin qu'il en procure l'execution: il s'auancera avec telles gardes qu'il iugera estre necessaires, acompaigné du Lieutenant General de l'Artillerie, du Furier Maieur, & aultres tels officiers selon l'accoustumée, pour recognoistre & prendre le lieu du logis, faisant marcher apres soy quelque nombre des pionniers avec leurs instruments pour applanir les fosses, pour faire les ponts, en somme pour accommoder les chemins au seruice de tous, mais principalement de l'artillerie, & laissant tousiours pour leur garde quelque nombre suffisant d'arquebusiers, afin qu'ils s'appliquent tant plus assureement au labeur, & s'y maintiennent. Mais qu'il ne permette qu'aultres que ceulx qu'il aura ordonnez le suiuent; en quoy le Capitaine selon sa commission bien estroite y pouruoyra.

Les ordres à donner le soir deuant l'execution & par escript.

Officiers qui acompaignent le Maistre du Camp, quand il va recognoistre le lieu pour le logis.

Pionniers y sont aussi conduits avec certain nombre d'arquebusiers pour leur garde.

Quant

Les trois corps de l'armée sont tellement ordonnez que chascun represente une armée à part.

Quant au reste les trois corps de l'armée marchante, les gens tant à pied qu'à cheual, sont tellement repartis avec leurs chefs que chascun à part soy semble vne petite armée suffisant pour toutes sortes des factions de guerre. Le Generalissime assiste au bataillon comme celuy qui represente le coeur de l'armée, duquel comme de la source de la vie, tous les autres membres par le moyen des esprits vitaulx prennent leur mouuement, comme aussi de là il commande par tout. L'arriere garde est enchargée à quelqu'un du conseil de guerre, auquel il y a tousiours des personnages de grande autorité & experience, qui les font dignes & capables de semblables charges.

CHAP. III.

S'il est expedient que les trois corps susdits soyent conduicts par tours.

L'auant garde est ceste partie qui fait front à l'ennemy aussi attaquant la queue.

IL y a vne certaine coustume, laquelle a desjà obtenu la vigueur d'une loy, selon laquelle les trois corps de l'armée sont conduict par tours, en sorte que celuy qui au iourd'huy a conduit l'auantgarde, conduit demain l'arrieregarde, & l'autre iour ensuyuant le bataillon, retournant par tel ordre au quatriesme iour à l'auantgarde. Or prend on pour l'auantgarde ceste partie qui peult faire la front plus proche de l'ennemy: dont celuy qui hier menoit le bataillon, debuuant au iourd'uy conduire l'auantgarde, prend l'arrieregarde si l'ennemy s'estant tourné de la front, vient pour assaillir la queue. Et cecy s'obserue tousiours en ces deux extremitez, lesquelles combien que plus dangereuses, sont toutesfois les plus requises d'autant que cest en icelles qu'on acquiert de l'honneur en recompense & guerdon de la peine & du danger qu'on y supporte: qui est aussi la cause de ce changement pour donner contentement à tous.

Constume des Francois en la conduicte des trois corps de leurs armées.

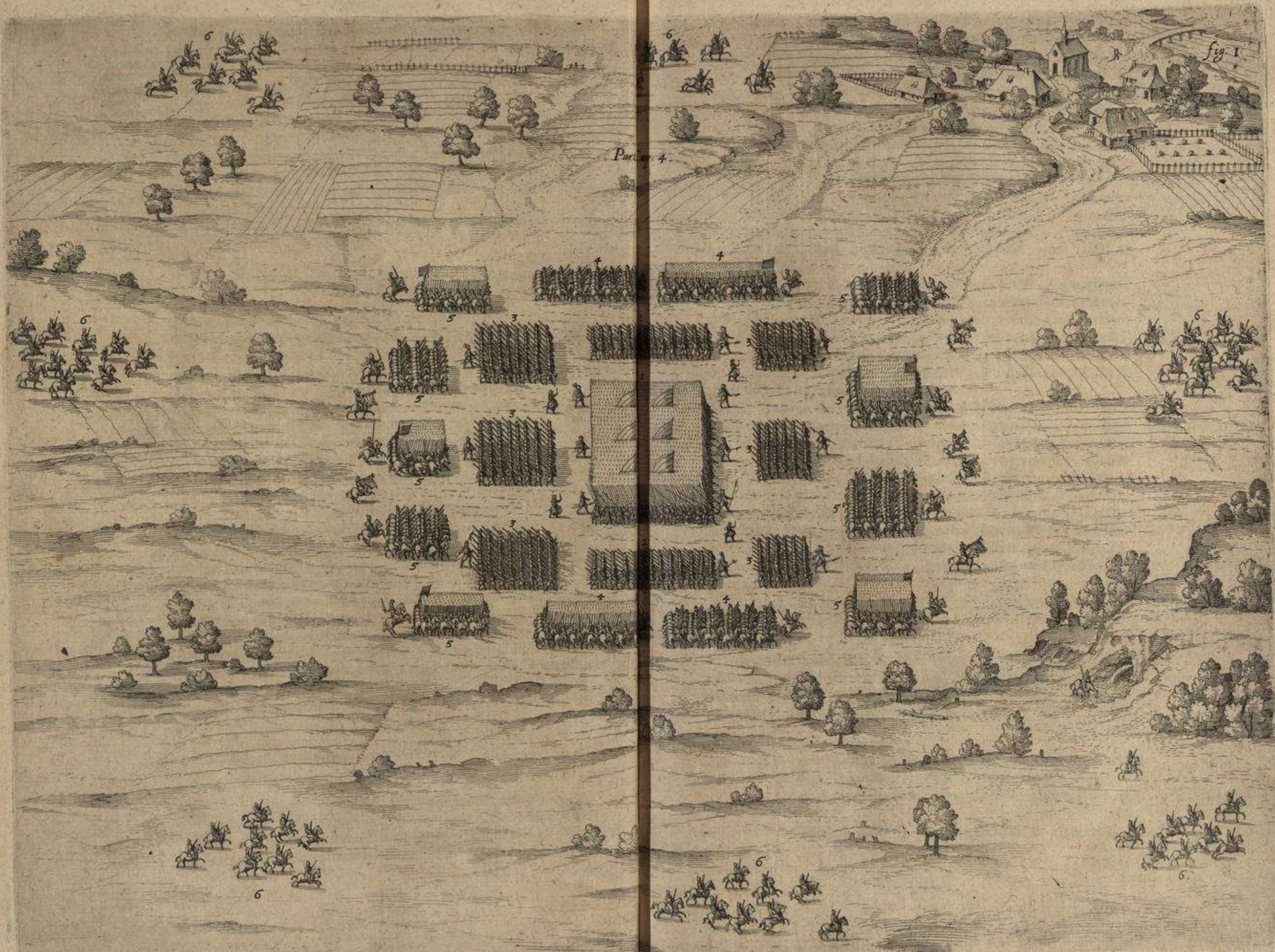
Les Francois s'y comportent d'une aultre maniere. Car deuant qu'on fait marcher l'armée, on en assigne à chascun chef, le corps qu'il doibt conduire, lequel depuis il ne change iamais. Conseil qui, à mon aduis, est aussi tresbon: car par ce moyen, non seulement est rendu le mouuemēt de toute l'armée plus facile, mais aussi chascun chef s'employe avec plus grande diligence en la conduicte du sien, & les passions particulieres, qui ne se doibuent preposer au bien publicq, n'y ont aucune vigueur.

CHAP. IV.

Du repartiment des corps de l'armée.

AV repartiment de chascun de ces corps en ses membres, on peult auoir esgard, au lieu & sa situation, au soubson & à la forme de l'ordonnance qu'on pense tenir au combat. Bien dis je, que l'arquebuserie & la musquetterie qui sont les armes, dont au
iour

Part. 4.



iour d'huy on vse le plus au combat, & principalement es pais ou lieux estroicts, comme corps agiles & legiers, qui facilement peuvent estre transportez d'un lieu à l'autre, & là ou on veut pour s'impatroniser de quelque passage difficile, & l'entretenir, outre ce qu'elles sont aussi trespropres pour donner chaleur à la Cauallerie, le Maistre du Camp doit ordonner en l'Avantgarde deuant les Picques, quelque nombre d'arquebusiers & musquettiers libres à cent pour chascun esquadron & non dauantage, sous vn bon Capitaine ou conduits de quelq; aultre bon & expert officier, (aduertiy cependant que les esquadrons ayent leur manches & garnisons aussi suffisantes pour leur defense) pour estre ainsi distinguez & separez plus à la main pour s'en seruir en quelque occurrence, & se peuvent appliquer avec moindre bruit & empeschement, que quand il les faudroit tirer des aultres au mesme poinct qu'il en faudroit vser.

Considerations diuerses au repartiment des corps en leurs membres. Arquebuserie & musquetterie sont les armes dont on se sert le plus au combat. Arquebusiers & musquettiers marchent en lieux estroicts deuant les picques de l'auantgarde & pour quel effect.

Ces troupes des arquebusiers & musquettiers seruiront pour donner chaleur à la cauallerie, avec laquelle aussi ils se peuvent entremesler, pour acheminer & recebuoir les Courriers ou prendre quelque passage ou emboucheure d'un chemin estroit & les y conuoyant: ou apres que la ditte Cauallerie sera passée, ils se tiendront en bon ordre attendant les picques, pour s'y ioindre derechef & se remettre en leur teste.

Arquebusiers & musquettiers deuant l'Avantgarde donnent chaleur à la Cauallerie.

En l'arriere garde on procedera d'une maniere du tout contraire, faisant marcher les dits arquebusiers & musquettiers apres les picques: & estans paruenus à quelque passage estroit ils laisseront passer la Cauallerie qui les suit, la suiuant en queue iusques à ce qu'elle soit toute passée, ou elle aussi se tiendra derechef ferme en la Campagne, laissant passer les dits arquebusiers pour se remettre en leur lieu, marchants eulx comme au parauant en la queue. Et gardant cest ordre, on ne pourra facilement estre endommagé, ayant l'ennemy qui veut entretenir ceulx qui marchent la coustume d'y enuoyer sa Cauallerie pour les attacquer en la queue.

L'Arriere garde de a tout aultre ordre que l'Avantgarde.

Figure premiere.

Monstre comment les membres tant de l'Avant garde que de l'Arrieregarde doibuent estre repartis, pour estre asseurez de l'ennemy en marchant, & qu'en vn assault impourueu ils se puissent defendre & soustenir comme vne armée entiere.

Declaration.

- n. 1 Le gros de l'Avantgarde, quand on considere les membres precedants, ou de l'Arrieregarde en considerant ceulx qui le suiuent, tout de picques, pour faire ou soustenir le plus grand effort.
- 2 Les ailes des deux costes, de musquettiers & arquebusiers

C 2 3 Trois

- 3 Trois esquadrons, ayant chascun cent hommes, musquetiers & arquebusiers.
- 4 Quatre esquadrons de Cauallerie pour les ailes.
- 5 Quatre esquadrons de Cauallerie marchans en front.
- 6 Les Auant courriers, mentionnez au chapitre suiuant.

Le mesme ordre se tient aussi en l'arriere garde, comme on voit en la figure, & n'a affaire d'autre declaration.

C H A P. V.

Comment l'armée marchant on se doit seruir des Courriers.

Les Courriers proprement appelez l'oeil d'une armée.

Courriers à mettre non seulement en front mais aussi es flancs & pour quoy.

A marcher que personne ne se desbande.

Arquebusiers à cheual par dehors les flancs & pour quoy.

CEux qui sont bien experimentez au maniemment des choses de guerre scauent bien de quelle importance, & combien necessaires sont les courriers en vne armée, & principalement quand elle marche, les nommant, & tresproprement l'oeil de l'armée. En voulant doncques tirer le profit qu'on en cherche, le Maistre du Camp s'en seruira avec grand soing, en enuoyant non seulement en la front, mais aussi es flancs de l'armée, tant pour auoir l'oeil bien ouuert deuers l'ennemy, que pour recognoistre la qualité des lieux & des aduenues qui sortēt sur les grans chemins, d'autant qu'ont aussi souuent assailly aux dits flancs, principalement la ou il y a des boscages, ou des montaignes avec des sorties estroicts des vallées, par lesquelles l'ennemy s'accostant, prend non seulement prisonnier ou occit les soldats desbandez, mais aussi se rue sur les autres gens par des sorties subites, & ordinairement sur le bagage duquel il emporte tousiours quelque partie avec son grand auantage, d'auoir langue des passants & de ce qui se fait en l'armée: & avec assez d'amoidrissement de la reputation du Maistre du Camp.

Mais pour y obuier outre la diligence susdicte des Courriers, il fera non seulement publier sur grande peine, que personne ne se desbande, donnant ordre tres estroict aux officiers qu'on y obserue sa volonte avec toute rigueur: mais ordonnera aussi quelques petits corps d'arquebusiers à cheual lesquels cheminent au dehors des flancs, pour seruir de repaire à ceulx qui y marchent.

Et aultant qu'il peut aduenir, que l'armée passe aupres d'une guarnison des ennemis, Le Maistre du Camp en telle occurrence, y enuoyera au deuant, tel nombre des cheualx & des infants, qu'il iugera necessaire pour tenir en bride ceulx qui sont leans, sans s'en retirer iusques à ce que toute l'armée sera passée, & qu'aucun bagage, ou aultre tant vile ou petite quelle soit demeure en derriere.

On on colloquerà le bagage en marchant.

LE bagage est l'un des plus grans empeschemens qu'il y a vne armée au marcher: tant pource que c'est vn pois qui en retarde beaucoup le mouuement, qui pour la difficulté qu'il y a de le conduire en bon ordre, avec l'assurance d'un si grand corps d'une armée, en sorte qu'il n'y ait du default en quelq; endroit, ou qu'on n'en perde quelq; partie. Et qui plus est, la difficulté vá tousiours croissant autant que le dit bagage s'augmente. Comme en ces frontieres de l'Hongrie, esquelles en vne armée reale, on traine huit ou dix mille charriots apres: & est on persuadé, quand on parle de la difficulté qu'il y a de les bien cōduire, qu'il est impossible, ou bien, dangereux d'en auoir moins: veu qu'ordinairement on les met deuers le coste de l'ennemy, en faisant vne longue file des dits charriots, en sorte que tous les esquadrons en sont couuerts comme d'une trenchée. Et estants en grand nombre, on en peut faire tant plus des rangs dont l'armée est tant mieulx gardée. Mais c'est vne oeuvre qui donne assez à fantastiquer. Je le tiens doncques, pour vne chose tresnecessaire, que le Maistre du Campy employe tout son pouuoir, & toute la diligence possible, que ce bagage soit deüement reformé. Et afin d'en monstrer quelq; trace; quant à moy, ie ne vouldrois & permettrois plus que cinq charriots pour chascque cōpaignie, comprenant mesme entre iceulx, deux des Viuandiers. En apres ie ne permettrois que quinze cheualx pour les aultres personnes particulieres: & ayant constitué certain nombre des marchans & viuandiers au marché i'ordonnerois que les aultres suruenans se retirassent aussi tost qu'ils auroint vendu & deliuré à ceulx cy leur marchandise.

Bagage grand, bien difficile à conduire en bon ordre au marcher.

Reformation du bagage tresbonne en l'armée, & pour tant à procurer en toute diligence.

Au reste il fault que ceulx qui se persuadēt, que le grand nombre des charriots est fort vtile & apporte beaucoup des cōmoditez oultre l'abondance des viures, & qu'aultrement on pourroit facilement tomber en quelq; necessité, se rauissent. Car la plus part n'est qu'une surcharge superflue des choses non necessaires: & d'aultre part, les frais d'un charriot superflü sont beaucoup plus grans, que les commoditez qu'il peut apporter, & est impossible qu'on y puisse auoir suffisante prouision de fourrage & aultres viures. De sorte que telle reformation est tresnecessaire nō seulement au dict bagage, mais aussi es gens de seruite, se depestrant de tant de seruiteurs, tāt de canaille, & des garces: comme de fait celuy qui veult estre soldat, se doibt contēter de viure en soldat. Mais pour l'obtenir, il fault & publier telle reformation, & l'accompagner d'une seuerité inflexible, & rigoureuse execution; & comme il est dit dessus, defendre sur peine de la vie que personne ne se desbande, donnant commission tresestroicte au Capitaine de Campaigne de faire pendre les pages & desualizer les charriots, qu'il trouuera desbandez & hors de leur rang: avec assurance que l'exemple d'un pair ou deux de tels recienda tout le reste en bride & bon ordre.

Charrriage superflü tresdommageable en vne armée.

Reformation des gens de seruite aussi necessaire au Camp.

Pages desbandez pendus, & charriots sortis de leur ordre desualizer.

En cecy fera beaucoup si le Maistre du Camp n'estāt empesché ailleurs ou à choisir le logis, ou à quelq; aultre affaire, fait aucunes fois

Maistre du Camp fera vne course par les fläcqs &

*La front pour
voir les ordres
qu'on y tient.*

*Auenturiers à
rediger en cer-
tain ordre.*

*Capitaine de
Campagne à
un estendart
partulier.*

vne course par les flancs & la front, pour veoir quel ordre on y tient, recommandant le reste à la diligence de leurs aydes: car sa présence accompagnée d'une telle maïeste & severité tiendra assez longuement en crainte, ceulx qui autrement n'ont trop bonne volonté d'obeir, oultre ce qu'elle retranchera vne bonne partie de la liberté des Auenturiers persuadez qu'ils ont non seulement la licence de cheminer tantost en l'un, tantost en l'autre coste & ou il leur plaist, mais aussi de trainer & seruiteurs & bagage apres eulx, aultant qu'ils vueillent, Ce que le Maistre du Camp ne leur accordera en aulcune maniere, leur donnant à entendre, en bonne forme, que voulants estre au Camp ils se mettent sous certaine banniere ou ostendart, comme les aultres, car autrement ils pourroient causer des grans desordres & inconueniens.

Et de telles diligences doit vser le Maistre du Camp, oultre ce que j'ay dit dessus, qu'il donnera à chascun Regiment les ordres qu'il aura à obseruer par escript, touchant le lieu & du temps auquel chascun se doit trouuer, ou il doit enuoyer ses seruiteurs & le bagage, ou il doit marcher: & de tous ces ordres le Capitaine General de Campagne, aura la copie, & son estendart particulier, de toile azure, & different des aultres, pour seruir d'enseigne & marque au bagage, sous lequel aussi les aultres Preuosts se ioin-dront avec leurs charges, & s'y tiendront avec l'esgard d'un chascun en son endroit, que les ordres prescripts soyent obseruez.

CHAP. VII.

Du mouuement du bagage, quand le Camp doit desloger.

*Bagage le pre-
mier à desloger.*

*Capitaine de
Campagne re-
ordonne le
bagage deuant
la place d'ar-
mes*

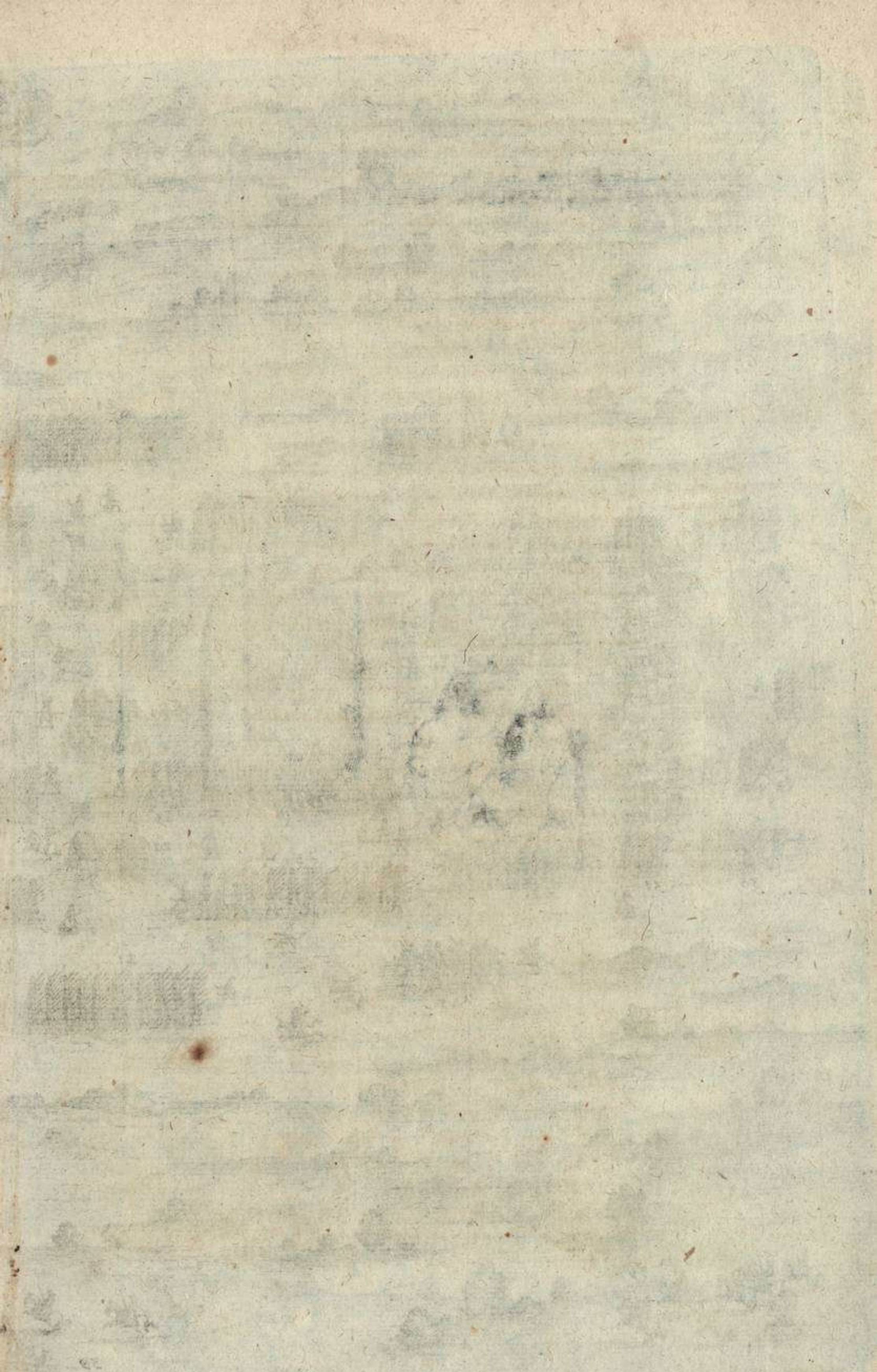
*Bagage du Ge-
neralissime va
deuant.*

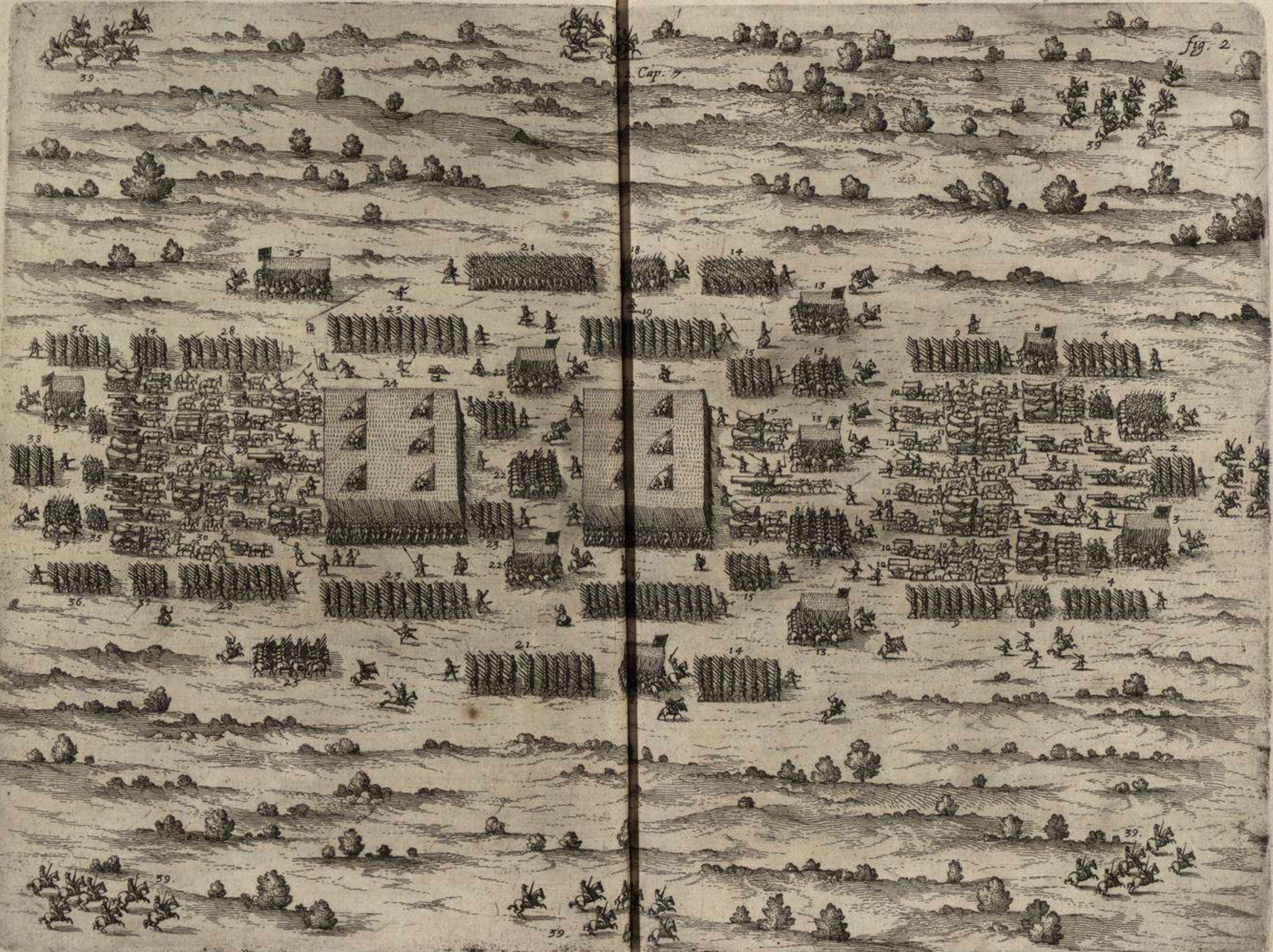
*L'ordre du ba-
gage au mar-
cher*

C'Est tousiours la coustume, que quand on doit marcher, les charriots & le bagage sont les premiers qui se mouuent, aussi deuant les bannieres: C'est pourquoy je tiendrois pour bon, quand le lieu le permet, qu'on fit la place d'armes, en laquelle les gens se doibuent vnir, pour le moins esloigné d'un tir de musquet du deuant des dictes bannieres, en sorte qu'entre la dicte place & les bannieres, il y eust vn espace suffisant pour y arrester le bagage, le Capitaine de Campagne General se tenant en la teste d'icelle, pour empescher que personne n'y excede le limite & terme prescript. Mais d'aultant qu'on ne peut tousiours auoir ceste commodité du lieu, il ne fera que bon de faire publier sur peine de la vie, que nul bagage se bouge de son lieu, iusques à ce que celui du Generalissime sera achemine; & alors vn chascun le suiura en son rang & lieu.

Quant à l'ordre qu'on y doit tenir la petite Artillerie ou les pieces menues de Campagne marche deuant avec ses muntions & son attirail accoustumé des artilliers & pionniers, excepte quelque piece qui se conduit en la front & en la queue. La grosse artillerie marche à la teste du bataillon, avec ses muntions de pouldre balles & le reste de son attirail. Apres l'Artillerie marche le bagage du Generalissime, & celui du Maistre du Camp General & tout le reste apres en changeant chascun iour de lieu par ordre comme il a este dit dessus.

Mais





Mais cecy toutesfois n'est pas agreable à tous: Car il y en a qui font d'aduis que le bagage de la cauallerie doibt preceder celuy de l'Infanterie, combien que telle distinction n'est qu'une allumette d'enuie & de quelque ialousie, à laquelle toute occasion est retranchée & ostée par le susdit changement.

Puis, quand il y a du soubçon de l'ennemy en front, il faut ^{Bagage se retire} cheminer incontinent tout le bagage apres l'arrieregarde, luy met- ^{apres l'arriere-} tant toutesfois quelque nombre d'infanterie & de Cauallerie en ^{garde, quand il} queüe pour suffisante garde, & soustien de quelque assault qui luy ^{y a soubçon en la} pourroit estre donné de ce costé. ^{front.}

Au contraire, si on laisse l'ennemy en queüe, on conduit le dict bagage avec ses gardes & conuoys necessaires & assurez deuant l'Avantgarde: le reste de l'armée se tenant en bataille iusques à ce qu'il sera deüement auancé.

Figure seconde.

En laquelle est monstré comment le bagage marche tant en l'Avantgarde qu'en l'Arriere garde.

Declaration.

- n. 1 39 Les avant courriers espars par tout, pour assurer le camp en front, en queüe & aux flans.
- 2 Esquadron de musquettiers & arquebusiers.
- 3 Deux esquadrons de Cauallerie.
- 4 Deux ailes d'arquebuserie & musquetterie pour la garde du bagage.
- 5 Les petites pieces de l'artillerie marchant en bon ordre entre deux.
- 6 Les charriots de munition, selon le nombre des dictes pieces.
- 7 Deux petis esquadrons des pionniers, desquels l'artillerie doibt tousiours estre accompagnée.
- 8 Deux petis esquadrons de cauallerie, qui serrent les flans.
- 9 Deux longues ailes de musquetterie & arquebuserie, pour le mesme effect.
- 10 Les cheuaults du Géralissime et du General cōduicts à la main.
- 11 Leur bagage & charriots.
- 12 Le bagage des aultres officiers & soldats chascun en son rang, suiuy de quelques pages & du Capitaine de campagne avec ses gens: lequel aulcunesfois se met en la front, aulcunes fois aux flancs, pour veoir l'ordre qu'on tient par tout.
- 13 La front de l'avantgarde, reparty en quatre ou cinque esquadrons ou d'avantage.
- 14 Deux grans esquadrons des musquettiers & arquebusiers.
- 15 Deux petis corps des mesmes, qui se mettent entre les susdits esquadrons de la cauallerie.
- 16 Vne grosse piece d'artillerie cōduict deuant le gros de l'avant garde.
- 17 Les charriots de munition, accompagnez des artilliers & pionniers selon l'exigence de la necessité.

18 Deux

- 18 Deux esquadrons de cauallerie pour couvrir les ailes.
 19 Deux longues ailes d'arquebuserie qui flanquent les piques.
 20 Le gros de l'Avantgarde.
 21 Deux longs esquadrons d'arquebuserie tant pour couvrir les ailes, que la distance entre l'avantgarde & le bataillon.
 22 La front de l'Arriere garde, en laquelle on garde le bagage quand on a Lennemy en front.
 23 Deux petis esquadrons d'arquebuserie & musquetterie.
 23 Deux longues manches de mesme pour couvrir le gros de l'arriere garde.
 24 Le gros de l'Arriere garde.
 25 Deux esquadrons de cauallerie pour couvrir & les ailes & la distance entre le corps & le bagage.
 26 Vne grosse piece d'artillerie conduit en queue de l'arriere garde.
 27 Les charriots de munition avec leur attirail des artilliers & pionniers.
 28 Deux esquadrons d'arquebusiers seruans d'ailes au bagage.
 29 Les charriots & bagage des soldats & de leurs officiers.
 30 Les cheuaulx & sommiers du Generalissime & du General.
 31 Leur bagage & charriots accompagnez de leurs seruiteurs.
 32 Les petites pieces de campagne avec leur attirail.
 33 Les charriots des munitions accompagnez des artilliers & pionniers.
 34 Deux petis esquadrons des musquetiers & arquebusiers.
 35 Trois troupes des pionniers tant pour la seruice de l'artillerie, que pour aultres occurrences du camp.
 36 Deux aultres esquadrons des musquetiers & arquebusiers.
 37 Deux esquadrons de cauallerie.
 38 Vn esquadron des musquetiers & arquebusiers pour serrer le bagage de l'arriere garde.

 CHAP. VIII.

De la diligence du Maistre du Camp au passage de quelque lieu estroit, ou d'un pont en lieu ouuert ayant l'ennemy prochain.

Passages estroits fort dangereux en voisinage d'un ennemy accort.

Combien qu'on marche en bon ordre, si aduient il souuent qu'en rencontre quelq; passage difficile d'un fossé, fleuue ou pont ou marrest & estang, dont le chemin est rastraint, en sorte que l'armée n'y peult passer à son aise: ou l'ennemy, n'estant trop esloigné, peult suruenir empecher le passage, ou bien assaillir ou en queue ou en front, selon qu'il luy vient à propos, comme on en a plusieurs exemples. Et telles occasions sont fort desirées & aguettées des Capitaines experimentez, qui y veillent avec grande diligence: Comme d'autre part ceulx qui s'y sont comportez negligemment, en ont eu du

eu du pire, l'ennemy prennant son auantage sur le desordre qu'il voit au passer, les assaillant & defaisant sans aucun labour & danger.

En la Flandre comme aussi en la France, on conduit coustumierement quelques barques avec leurs cordages, aneres & aultres equipages, sur des chariots entre le bagage, pour faciliter le passage des fleuves: Dont sans auoir besoing de ficher des paulx en terre, ou de s'amuser à quelque aultre labour aquatique qui cause quelque entretien, on les met sur l'eau, les ioint, afferme, & couure de planches, de sorte qu'en peu d'heures on a fait vn pont, pour passer non seulement l'Infanterie, mais aussi la Cauallerie, voyremesme l'artillerie.

Barques sur des chariots pour en faire vn pont en peu d'heures

Quand doncques le Maistre du Camp, se trouue au passage de quelq; fleuve, l'ennemy n'en estant trop esloigne: il se pourra assurer principalement en deux manieres, desquelles s'il y a de la faulte en vn seul poinct, il y aura grand danger pour toute l'armee. La premiere est, qu'ayant bien consideré combien l'ennemy est esloigne, & mesuré le temps qu'il luy fault pour y venir, il face tellement auancer l'œuure, qu'elle soit acheuée & parfaicte deuant qu'il y suruienne: L'aultre est que comme il vse de celerité au labour, qu'ainsi il vse aussi de diligence de preoccuper les lieux auantageux pour s'y soustenir, iusques à ce qu'il ayt passé ses gens à souhait.

L'œuure qu'il y aura à faire, est vne demye lune de trenchées deuant le pont, ou la gueule du passage estroict. Et si le lieu n'admet la fabrique de la dicte demye lune, on esleuera vn ou deux forts, selon que le lieu le requerra, sur lesquels on logera l'artillerie, pour en faire retirer l'ennemy suruenant. En quoy le Maistre du Camp ne doit estimer aucune diligence estre superflue, taschant d'y employer mesme la nuit, en laquelle combien que l'ennemy y suruiendroit, si ne pourroit recognoistre proprement ce qui luy pourroit nuire, ne aussi se resouldre promptement. Quand l'ennemy est en la queüe, on fait passer premierement le bagage avec la grosse artillerie en teste, pour la planter subitement en l'aultre riue en quelq; lieu esleué à commandement de l'ennemy aussi de ceste part: laissant la menue es forts susdits pour le salüer de plus pres & l'empescher tant qu'on peult, qu'il ne bracquc la sienne ou qu'il s'accoste pour essayer les trenchées.

De mye lune à opposer à l'ennemy qui voudroit empescher le passage.

Mais trouuant l'ennemy en front: apres auoir fait le susdit ouufrage en la riue qui luy est opposée, on passera le bagage en dernier lieu laissant l'artillerie ainsi plantée pour le mesme effect iusques à ce que tout soit passé. Mais le meilleur conseil de tous est, de ne se laisser

conduire en semblables destroiets, & de ne s'y engager s'il

est possible: veu que contre vn ennemy resolu &

bon soldat, le party sera tousiours fort

difficile & dangereux.

D

Figure

Figure Troisième.

Comment & en quel ordre vne armée passe vn pont avec son bagage, ayant l'ennemy ou en front ou en queue.

A

L'ennemy au flancq ou en queue.

- 1 Vn fort ou demye lune ou est logée l'artillerie contre l'ennemy, sortant d'un bois n. 12. pour empescher le passage du pôt.
- 2 Trois esquadrons de musquetterie & arquebuserie, pour rencontrer le dit ennemy.
- 3 Deux esquadrons suiuan le bagage au passage du pont.
- 4 Le corps de l'armée des picques.
- 5 Les deux ailes de musquetterie desquelles celle du costé dextre passe la premiere, apres s'ensuiuent les picques, & en fin les musquettiers du costé senestre.
- 6 Deux esquadrons de Cauallerie.
- 7 Deux esquadrons de musquetterie & arquebuserie.
- 8 La queue de deux esquadrons de Cauallerie.
- 9 Le bagage en partie marchant sur le pont & en partie desia passé, attendant le reste.
10. 11 Deux forts avec l'artillerie pour tenir l'ennemy esloigné.
- 12 Vn bois, auquel l'ennemy se mōstre, pour empescher le passage.
- 13 L'armée de l'ennemy en suité avec dessein d'attacquer les passans en queue.
- 14 Vn fort avec l'artillerie pour le faire reculer ou tenir loing iusques à ce que tous soyent passez.

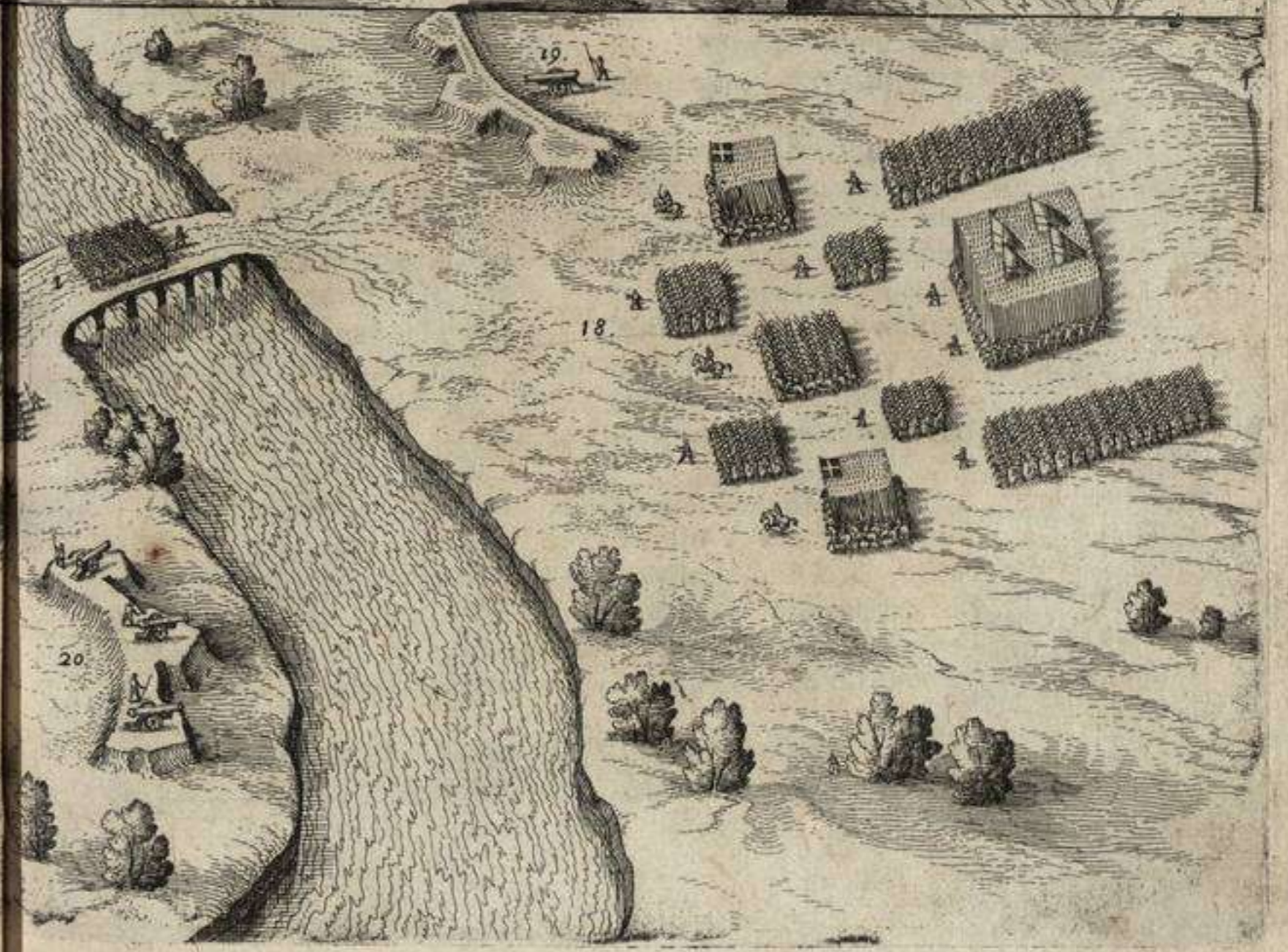
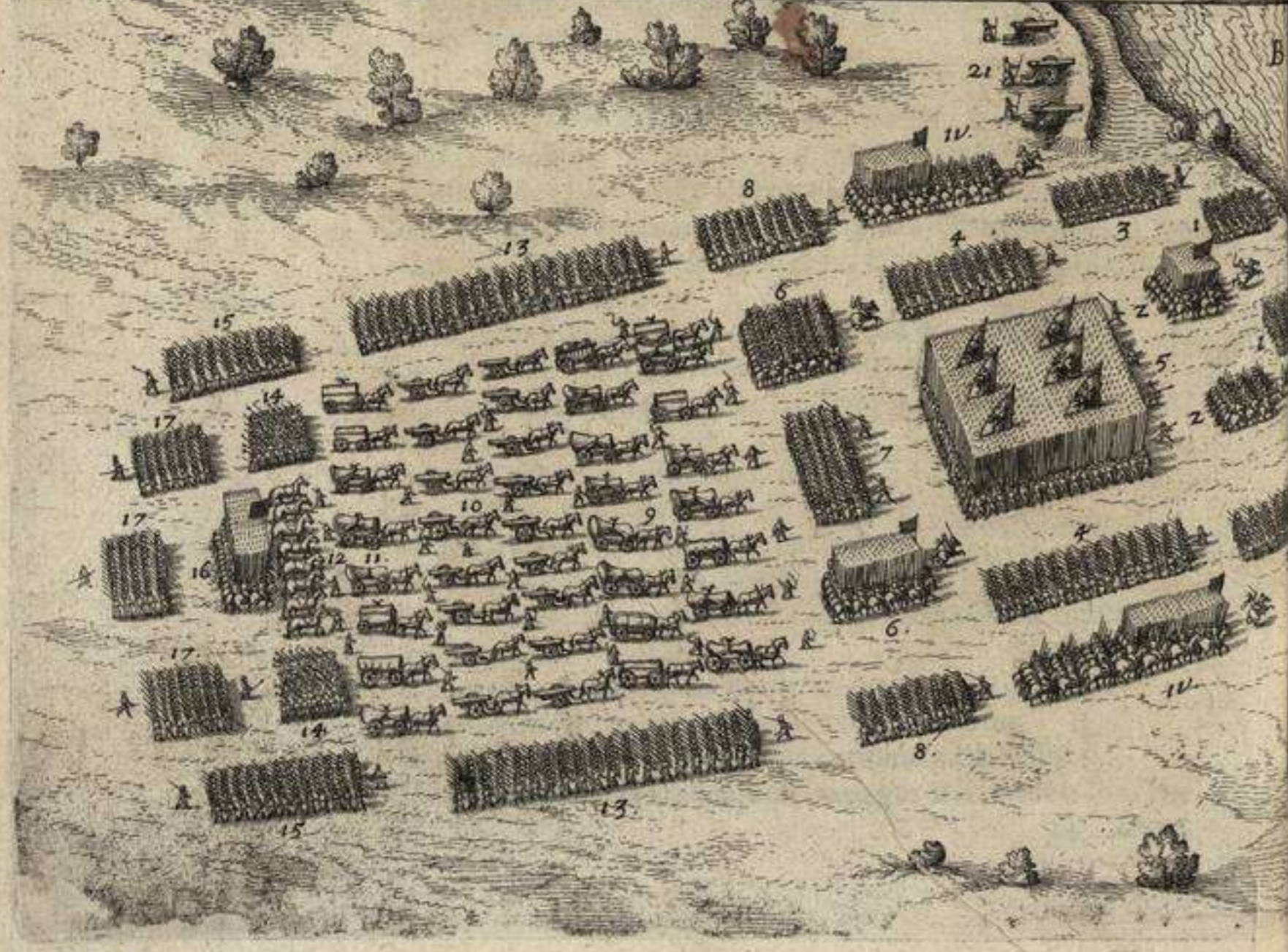
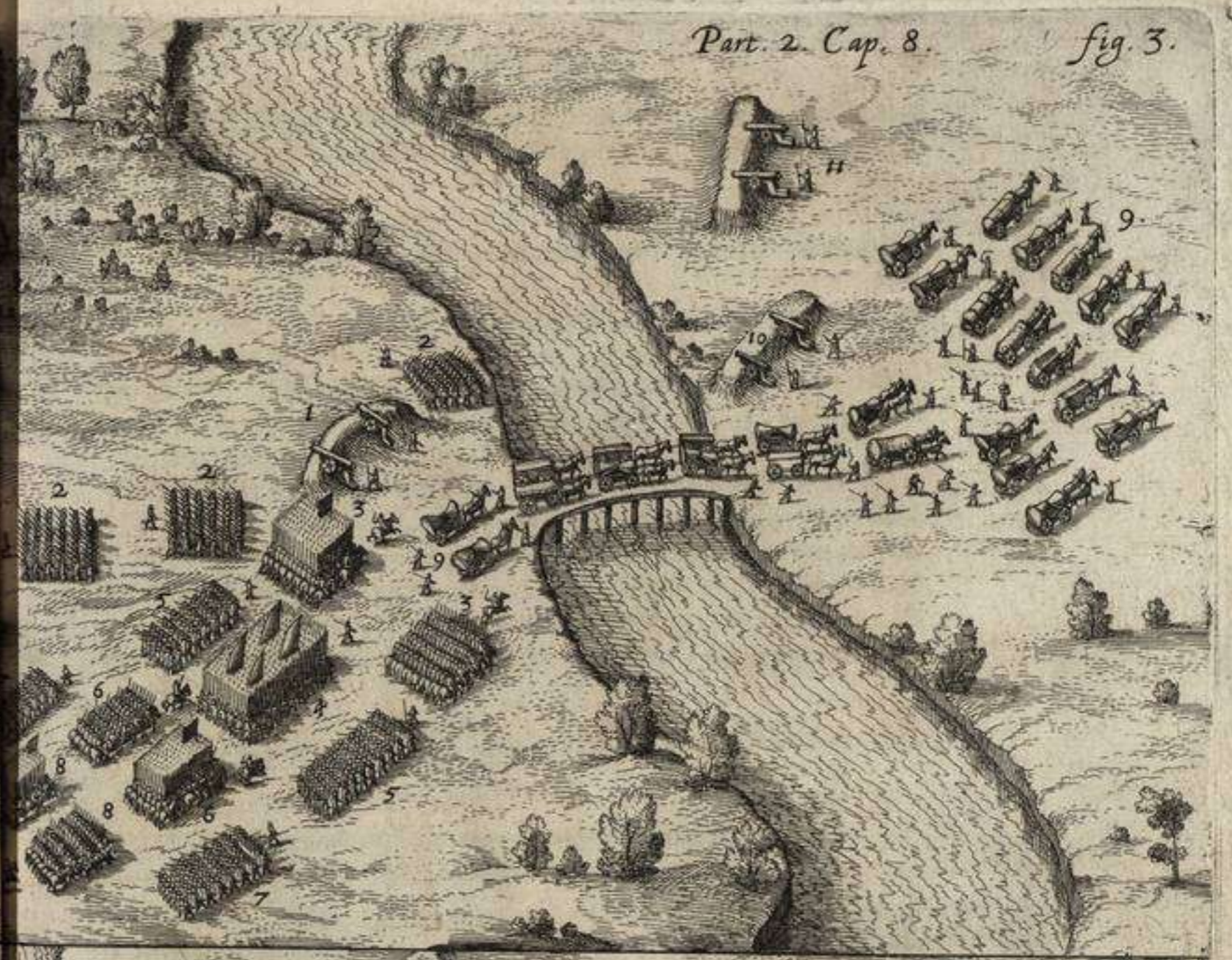
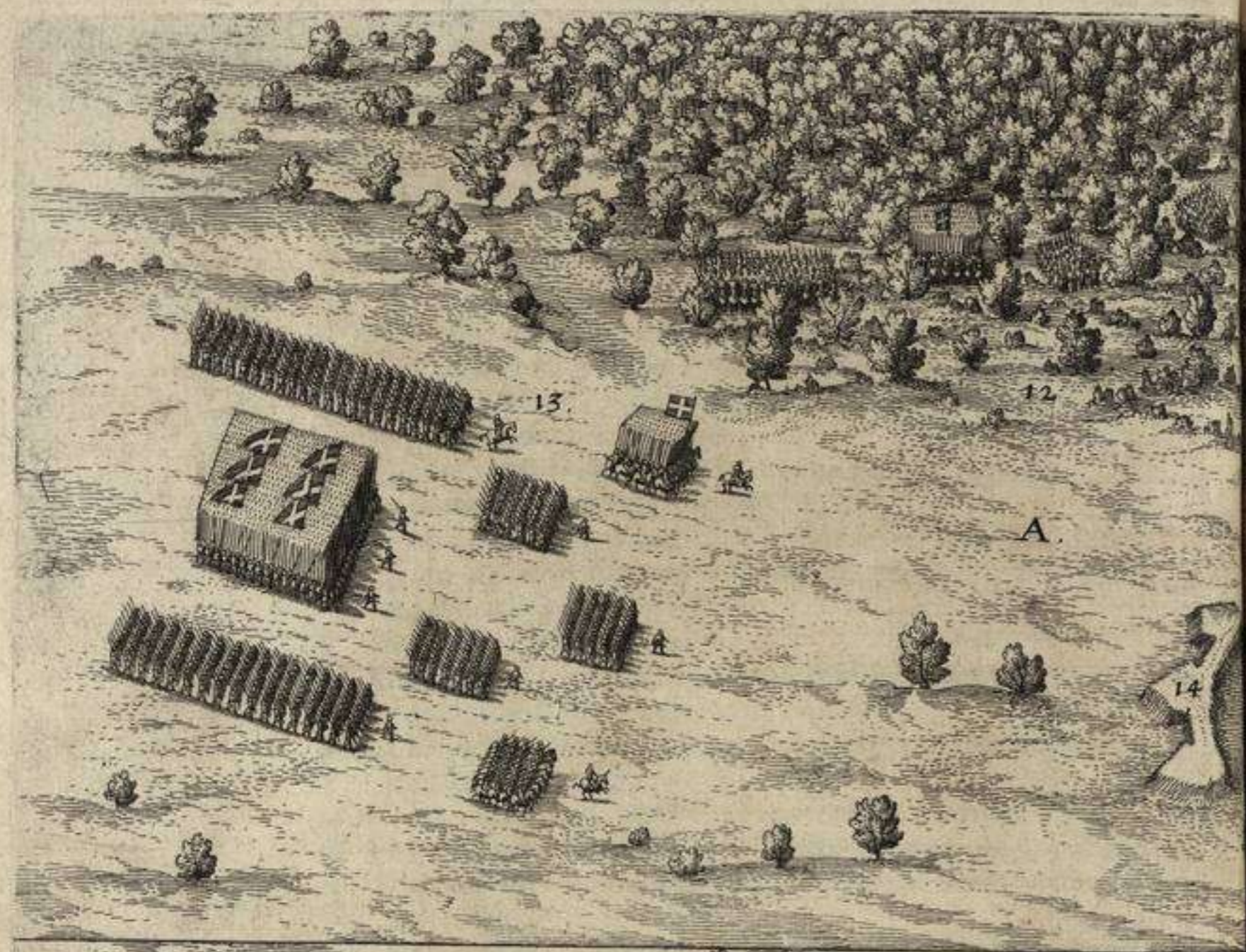
B.

L'Ennemy en front & de là le fleuve

- 1 Vn esquadron des musquettiers sorti du quarré. 1. & commençant à passer, ensuiui des aultres esquadrons marquez. 1.
- 2 Deux esquadrons de cauallerie, marchans deuant le gros, en sorte qu'ils puissent passer entre les esquadrons de musquetterie qui les precedent.
- 3 Deux petits esquadrons de musquetterie & arquebuser.
- 4 Les deux ailes qui couurent le corps des picques.
- 5 Deux aultres ailes de cauallerie, à demy lances & à demy arquebusiers.
- 5 Le gros de l'armée tout de picques.
- 6 Deux esquadrons, de cauallerie.
- 7 Vn esquadron d'arquebusiers entre deux.
- 8 Deux esquadrons d'arquebuserie.
- 9 Vne partie des chariots avec le bagage victuailles & munitions par l'artillerie.
- 10 Les petites pieces de Campaigne, avec leur attirail.
- 11 Aultre partie du bagage, & chariots de munition.
- 12 Les cheuaulx, somniers & mules conduicts à la main.
- 13 Deux esquadrons entre lesquels les pages & seruiteurs sont enferrez.

14 Deux

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several lines and is mostly obscured by the paper's texture and a small dark stain.



- 14 Deux ailes d'arquebuserie pour couvrir le bagage aux costez
 15 Deux petites ailes d'arquebuserie pour couvrir la queüe du ba-
 gage.
 16 Vn esquadron de cauallerie.
 17 Trois esquadrons de musquetterie & arquebuserie pour serrer
 la queüe.
 18 L'armée de l'ennemy de là le fleue pretendant d'empescher
 le passage.
 19 Vn fort de l'ennemy avec l'artillerie tirant contre les passants.
 20 Vn fort des passants avec l'artillerie grosse, pour faire retirer
 l'ennemy.
 21 Vn aultre fort des passants, contre la batterie de l'ennemy.

Il fault noter qu'vn ne peut tout demonstrier es figures, qui ne se font que pour donner quelq; instruction, & comment on se doibue comporter en general en semblables occurrences, qui sont si diuerses, qu'vn ne les peut toutes raconter. Et d'aultant que les lances ne sont plus en vsage, on se peut seruir au lieu d'icelles des cuirasses.

CHAP. IX.

Comment il fault marcher en voysinage de l'ennemy, qu'on ne soit contrainct de combattre.

IL y a encor deux poinctz à traicter sur la matiere du marcher; l'vn comment on se comportera pour n'estre astreinct ou reduict à la necessité de combattre, combien qu'on ayt l'ennemy prochain & importun pour nous y poulsier: l'aultre, du danger qu'il y a, de faire vne retraicte en face ou veüe de l'ennemy.

Cest art fice de decliner le combat sans auantage.

Quant au premier, il fault scauoir qu'il n'est pas tousiours bon de combattre avec l'ennemy: comme principalement quand on est assure, que par default des victuailles il est en poinct de se perdre bien tost, dont il ne cherche aultre chose que de l'attirer à vne bataille ou pour mieulx dire, vn dernier effort, deuant que son armée se deface. De là ordinairement il prend le party, de vaguer ou trainer son armée. Cà & là pour gaster & destruire le pais, afin que son aduersaire le suiuant pour le defendre, soit finalement conduict en quelq; lieu desauantagé auquel finalement il soit forcé de soustenir vn dernier essay d'vn combat.

Dessain de celuy qui veut attirer son ennemy à la necessité d'vn combat.

Or c'est vn dessain commun, mais auquel le Maistre du Camp peut tresfacilement remedier, s'il s'achemine de bonne heure apres le dit ennemy avec tel nombre de Cauallerie qu'il iugera estre necessaire, pour l'assurer & comment, & deuers quel endroit il chemine. Et le trouuant au chemin, le suit de loin, ayant tousiours plus d'vne troupe des courriers sur ses talons, pour en recebuoir souuent les aduis.

Diligence du Maistre du Camp pour scauoir la conduite de l'ennemy pour n'estre attiré à vn combat desauantage.

Mais en ceste suite du chemin & de la piste de l'ennemy, il prendra garde aux lieux & aux situations: & au premier qu'il trouuera à

*Auantage que
le Prudent Mai-
stre du Camp a
en la suite de l'
ennemy.*

*Troupe de Ca-
uallerie à enuo-
yer en queue de
l'ennemy.*

propos, il s'y arrestera, donnant les nouvelles au Generalissime de ce qui se passe avec l'ennemy, & ou & comment il s'est logé: dont de main en main luy sera monstré de l'ennemy mesme, ou il se doit arrester avec l'armée, iusques à ce qu'il recoibue quel nouuel aduis. Et en ceste maniere il fera auancer les gens de lieu en lieu, se gouuernant tousiours selon les aduis qu'il aura de l'ennemy: lequel aussi, cōbien qu'il face semblēt de marcher & cheminer auant, ne le pourra tirer en quelq; lieu de sauantage, auquel se tournāt subitemēt il luy puisse imposer la necessitē de combattre. Car en se tournant pour l'assaillir en vn lieu fort qu'il aura pris, luy aduendra, peut estre, ce qui est aduenu à plusieurs autres, qui se sont mal trouuez en telle fantastique impatience. Ainsi se pourra le Maistre du Camp tousiours loger ou à demie lieu, ou vn quart, ou plus ou moins de l'ennemy, selon qu'il en trouuera la commoditē tenant tousiours l'ennemy en bride, qu'il ne s'ose eslargir; & tant plus s'il luy enuoye tousiours quelq; troupe de cauallerie en queue.

CHAP. X.

Combien il est dangereux de faire vne retraicte en veüe de l'ennemy.

*Il n'y a chose qui
fauori en vne re-
traicte, sinon la
negligence ou
ignorance de l'
aduersaire.*

Quant à ceulx qui se vantent de pouuoir faire leur retraicte en la presence de l'ennemy, sans estre contrainctz de combattre s'ils ne vueillent, on ne leur peut mieulx dire, sinon qu'ils sont des esuentez, mendians des louanges es choses qui n'en sont pas dignes. Car j'en ay veu plusieurs des tels, qui s'y voulans monstrer tresbraves sans aucune necessitē, & la chose leur succedant en la brefuetē de telle retraicte, voyre conioincte avec quelque escorne de l'ennemy, toutesfois aupres des gens de bon iugement ont esté dignes de blasme & tenus pour temeraires, veu que si ce n'est par negligence ou ignorance de l'aduersaire, il n'y a retraicte tant soit elle courte ou commode qui se fance sans quelque perte: & principalement en pais large. Car des lieux estroictz le n'en parle pas, peuuant aduenir qu'on y chemine avec les flancqs assurez. Le tourner du dos en veüe de l'ennemy, est de telle importance & effect, qu'il oste au soldat les pensees de se defendre, & le priue de toutes ses forces, voyre le reduit en tel estat, que combien qu'il vueille, si ne peut il combattre & se retirer ensemble, ou en mesme temps. Et s'il eu seulement attentif à se retirer, il ne voudra iamais estre des derniers; d'ont aussi il ne peut tenir aucun ordre, principalement es passages des ponts, ou d'autres lieux estroictz ou difficiles ou on s'empesche l'vn l'autre, & s'affoule avec grand confusion, & danger si l'ennemy s'en appercoit, comme on en a veu plusieurs exemples.

*Les moyens com-
muns, pour trō-
per l'ennemy, ne
sont suffisans
pour assurer v-
ne longue retra-
icte.*

Il y a bien des moyens de tromper l'ennemy, comme de planter quelques tentes, faisant semblant de se vouloir camper, afin que l'ennemy face le mesme & enuoye vne partie de ses gēs au fourrage, ou de trousser le bagage de nuit & l'enuoyer deuant, ou le faire cheminer en aultre maniere en secret, & puis de iour faire marcher les gens

les gens sans files, & aultres inuentions semblables qui sont bien bonnes pour gagner quelq; peu de temps, & auancer chemin, mais non suffisantes, voyre vaines pour asseurer vne retraicte de quelque distance: & sont en fin aussi bien des stratagemes qui se fondent sur l'ignorance de l'ennemy: lequel pourroit, comme c'est l'ordinaire en semblables occasions, tenir ses gardes & sentinelles deuant son armée, en sorte qu'il pourroit estre aduisé de tout ton mouuement.

Semblablement aussi ces remedes, desquels on se sert quand il y a du danger en la queüe, ascauoir d'enuoyer le bagage deuant, & de renforcer l'arrieregarde principalement de musquetterie, Item d'y faire des traueses des chariots, & aultres choses semblables; aussi mesme le retranchement de la demye lune dont j'ay fait mention dessus, sont biē des bons partis, mais tous, comme j'ay dit, insuffisants pour l'asseurance d'vne retraicte de quelq; durée en campagne, deuant vn ennemy qui est bon soldat, & resolu d'investir, & principalement vne armée qui tient du lieure ou craintif.

Je dis d'vne retraicte de quelq; durée, ou d'vn voyage qui soit long, & en campagne: Car autrement il peult aussi aduenir que la solution du lieu pourroit donner quelq; auantage; & en vn chemin court il n'y peult auoir si gran danger.

Dauantage, la nuit, principalement en vne armée qui n'est trop bien ordonnée, & en chemin de quelq; estendue, redouble les difficultés, par ce que non seulement elle est espouuante de soy mesme, mais fait aussi l'apprehension du danger beaucoup plus grand, & oste au soldat la honte de s'enfuir: outre ce que ce ne sont pensees de soldat, que l'ennemy ne se pourra ou voudra mouuoir iusques à ce qu'il soit.

Ce qui se dit d'vne armée, peult aussi seruir pour vn esquadron: lequel iamais se doibt tant auancer, qu'en apres il ayt besoing de se retirer. Dont ce sera vn party tres prudent, de priemierement bien recognoistre le lieu & puis de consulter bien en soy mesme, si on à les foyes suffisantes d'y soustenir l'ennemy suruenant & resolu de combattre. Car de s'auancer & l'attendre, & luy tourner le dos quand il approche, est la chose la plus dangereuse qu'on pourroit faire.

Cest pourquoy le Maistre du Camp doibt considerer & peser toutes choses avec grande diligence & bien loing, de sorte que deuant de s'engager en quelq; danger, il puisse faire ses resolutions à propos & en temps: & quand mesme il seroit contrainct de se retirer, il ne soit transporté par l'apprehension des difficultez susdictes ains que tant plus il prenne l'affaire à cœur, & redouble la diligence: Et estant prudent & riche en partis, il pourra mesme faire son profit de quelque negligence de l'ennemy, outre la faueur de

la Fortune, cest à dire, ce grand concurs des accidents, qui au faict de la guerre ont vne grande puissance.

La nuit pleine d'horreur & confusion mal propre pour vne retraicte.

Esquadron jamais ne s'auance, en sorte qu'il soit besoing de se retirer.

Maistre du Camp doibt veoir bien loing.



LA TROISIÈME PARTIE DU LOGER.

CHAP. I.

De la diligence du Maistre du Camp au logis de son armée.

LA charge de loger l'armée est tellement propre du Maistre du Camp qu'il faut qu'il y vaye en propre personne, s'il n'est empesché en quelq; autre affaire tresimportante deuant icelle, pour recognoistre le lieu, donner les ordres touchant les gardes, faire retrancher le Camp, s'il est besoing, & pouruoir à toutes les autres particularitez qu'il cognoist à estre necessaires. Entre autres est principalement requis l'appareil ou la compagnie des personnes qu'il conduit avec soy à cest affaire, puis la recognoissance du lieu, la distributiō des places principales, & de quartiers mesmes.

Quant à l'appareil, & la compagnie, j'ay desia dit dessus, qu'ayant acheminé l' Auantgarde, & recommandé la conduicte d' icelle à vne personne conuenable, il yra deuant avec telles troupes qu'il iugera necessaires pour sa garde, accompagné du Lieutenant du General de l' Artillerie, ou Furieur Maieur de l' Infanterie, de la Caualerie & de la court, & autres qui doibuent recebuoir de luy leurs ordres & commissions; ensuiuis d'un bon nombre de piōniers, desquels vne partie demeurera pour accommoder les chemins tant pour l' artillerie, que tout le reste du Camp; & cependant que ceulx icy sont occupez en leur labeur, defendus d' vn nombre suffisant d' arquebusiers, il passera oultre avec le reste des dits piōniers cōduisant quelques charrettes broüettes, pales, hoyaulx, & autres tels instruments, pour retrancher, comme j' ay dit, le camp s'il est de besoing: auquel voyage il aura tousiours l' œil sur ce qui luy pourroit seruir ou nuire, pour en tirer l' auantage aultant que possible. Et s'il est question de retrancher selon l' aduis tant de luy que du Generalissime, il conduira aussi pour cest effect vn Ingenieur avec soy, & quelques officiers sur les piōniers; L' vn, afin qu' il trace selon l' ordre qu' il aura receu les trenchees, en sorte qu' on en recoibue les commoditez requises, pour la place d' armes & tous les quartiers ensemble, selon l' occurrence, (car la place d' armes se faisoit au mesme contenu du camp n' a point affaire d' vn particulier retranchement, mais se faisant de hors, il le faut retrancher.) Et les autres pour faire leuer les trenchées en bon ordre.

CHAP. II.

CHAP. II.

Erreur de ceulx qui vueillent maintenir que le retrancher, soit vn oeuvre des soldats & non des pionniers.

IL semble à plusieurs qui font estat de tresbien entendre les maniemens de la guerre, induictz peult estre par vn desir d'espargner, que c'est vne charge superflue des pionniers: voulants que le soldat face les retranchemens du Camp. Chose qui, à mon aduis leur prouient de quelques idees conceües en leur esprit, comme ceulx qui ne scauent non plus de la guerre, que ce qu'ils en ont leu es liures, & veu les desseins des logis ainsi qu'ils y sont tracez es figures d'iceulx, sans considerer, que comme vn certain vaillant personnage souloit dire, l'eschole de la guerre est la Campaigne & non la chambre; Le Maistre est le temps & l'usage: les leçons sont les entreuenues es deliberations, les reueües des executions, & les considerations des issues Et certes la maniere de guerroyer est maintenant bien aultre, qu'elle n'estoit entre les anciens, & vrayement telle, que si les plus grans & plus braues guerriers de ces temps les pouuoient veoir, ils enseroient rauis de tresgrande admiration.

Quant à moy, le le tiens pour vne chose impossible, que le soldat du present, le ne dis pas vueille, mais se puisse employer à tel ouurage, veu que venant au lieu tout las & baigné en sueur, à peines il est suffisant pour se dresser vne petite cabane. Et quand mesmes on l'y voudroit forcer, l'œuvre en procederoit fort lentement, & reussiroit trop debile, voyre insuffisante pour le repaire requis: dont s'ensuit que le dommage qui en reuient sourmōterá de beaucoup l'espargne qu'on en attend. Cest pourquoy le suis d'opinion du tout contraire, estimant l'espargne & profit plus grand pour vn Prince d'auoir vn Regiment des soldats moins, pour se seruit en sa place d'vn Regiment des pionniers d'antage. Mais aussi soubz des bons chefs, & bien traictez, gouuernans leurs gens en sorte qu'ils ne fussent harrassez per trop grand labour, & faulte des viures.

Le labour de telles gens est tousiours meilleur que celuy des soldats, & se fait en moins de temps comme de ceulx qui scauent manier leurs instruments avec grande facilité & dexterité: & ce qu'importe le plus, ils sont tresobeissans à leurs chefs, lesquels aussi cognoissent mieulx leurs humeurs que aulcune aultre personne, & scauent quand il les fault entretenir par douceur & poulseur auant par rigueur.

CHAP. III.

De la recognoissance du lieu pour le logis.

LA recognoissance des lieux est si digne importante & de si grande vtilité, qu'il y faudroit vn bien long discours pour en traicter à suffisance. Et est vne chose assuree, que cōme l'usage & la practique en est la seule Maistresse pour l'enseigner, ainsi y fault il aussi commencer des les ans de la leunesse. Or ce gran & fameux ou renommé Capitaine Grecq Philopœmen, en estroit si gran Maistre qu'en

Maniere de guerroyer de nostre temps differente de celle des anciens.

Retranchemens faictez par soldats, lents & debiles.

Espargne plus grand auoir mains des soldats pour auoir nombre suffisant des pionniers.

Pionniers à entretenir avec bon soing.

La cognoissance des lieux tres necessaire & tresutile.

Armes à choisir selon la commodité du lieu.

Dec. 4. lib. 5.

Doubter est le principe d'apprendre.

qu' en quelconq; lieu qu' il vient il n' y trouuá iamais aulcune chose nouvelle, & de lá, par le moyé de ceste admirable cognitió des lieux il obtient beaucoup des victoires. Il s' y exercera non seulement en temps de guerre, mais aussi en temps de pais, se trouuát ou en quelque voyage, ou á la chasse, ou en quelq; pourmáede pour s' esbatre, rencontrant quelq; lieu difficile á passer, se trouuant seul, il discouroit en soy mesme, quel party on y pourroit prendre, si y deuant conduire vne armée, l' ennemy y suruint. Et de lá il en print telle habitude, qu' en quelconq; lieu il se trouuoit avec vne armée, en vn clin d'oeil il se scauoit resouldre á son auantage. S' il se trouuoit en campagne, ce luy estoit vne maniere d' esbat apres auoir tourné les yeulx de coustez, de leur demander comment ils s' y voudroient comporter, si l' ennemy fit l' essay de les attacquer en front, cōment s' ils y fussent assaillis aux flancs, & comment s' il les prennoit par la queüe. Item s' il seroit bon de s' opposer par vn esquadron formé, & á pied ferme, ou á troupes libres & desbandees. Et quant aux auantages du lieu, il leur demandoit aussi, quelle place seroit la meilleure, & avec combien des gens on la pourroit prendre & retenir, avec quelles armes (qui est aussi vn poinct de tresgrande importance) on y pourroit le mieulx combattre, & ou il faudroit loger le bagage, & les gens inutiles au combat; & finalement quelles gardes il faudroit auoir, Item si on deuroit passer auant, ou se retirer par le mesme chemin: C' estoit les entretiens & propos de ses pourmenades en compagnie, considerát toutes les particulieritez, desquelles il se pourroit seruir ou endommager l' ennemy. Comme Tite Liue selon sa coustume les descript & expliq; fort heureusement en bien peu des lignes. Ou le renuoye nostre Maistre du Camp, lequel selon l' exemple du dit Philopoemé doit auoir cecy pour vne maxime principale, qu' en tout temps la consideration des lieux & places, singulieremēt s' il y rencontre quelq; chose extrauagáre, luy apportera non seulement des grans auantages outre l' augmentation de son honneur & reputation es deliberations militaires: mais aussi luy causera vn telle habitude en semblables affaires, qu' en vn seul regard il scaura iuger des auantages ou bien des dommages qu' vn lieu peut apporter. Et d' aultant, qu' ordinairement il est acompaigné de personnes entendues au maniemēt des affaires de guerre, il ne peut que gagner tousiours & profiter, en conferant avec elles: leur donnant par ce moyen occasion de doubter fructueusement qui est le principe d' apprendre: outre ce qu' aydant & instruisant ainsi le soldat, on s' en peut en apres seruir en vne necessité avec assurance.

CHAP. IV.

De ce que le Maistre du Camp doit faire, estant arriué au lieu, auquel il pense loger l' armée.

Considerations diuerses sur le lieu, auquel on veult loger vne armée.

LE Maistre du Camp estant arriué au lieu, & le trouuant commo-
de pour y dresser le camp, doit considerer non seulement la
qualité

qualité du dit lieu, la capacité, la forme, en quel endroit il est propre ou en quel lieu il est difficile, en quel costé la sallie est facile ou plus estroicte. Ité s'il est empesche de quelq; boscage, de quelq; roche ou percipice, de quelq; fosse ou aultre semblable chose: Ité en quel endroit il est propre pour la Cauallerie ou plus cōmode pour l' Infāterie: Mais iettant aussi le regard sur la cōtrée, il va recerchant, s'il y a la aupres quelq; place meilleure, pour ne la laisser à l' ennemy, ou quelq; commandement qui le descouure, combien qu' il n' en puisse estre attainct, ou lieu tel dont on luy pourroit empescher la retraicte ou l' auancement, ou bien s'il y a en somme quelque aultre commodité ou incommodité pour le camp. Et y trouuant quelq; inconuenient, auquel on ne puisse remedier par le moyen de la pale & du hoyeau, il considerera s'il le peult amender en se retirant ou auançant quelq; peu, cerchant cependant tousiours d' incommoder l' ennemy s'il y demeure quelq; chose de bon au lieu qu' il abandonne.

Ayant doncques ainsi consideré le lieu, & eu esgard à ses forces, & en quoy elles cōsistēt. ascauoir ou en la cauallerie, ou en l' Infāterie, il se resouldra quāt & quāt de prédre la place en sorte que nō seulement il y puisse loger, mais aussi combattre si la necessité le requeroit. Mais venōs aux considerations plus particulieres du dit logis.

CHAP. V.

Pour quelles raisons on loge vn Camp, & quel doit estre ce logis.

ON fait le logis d' vne armée pour s' y tenir, ou vne nuit, ou plusieurs, comme en l' occasion du marcher, ou pour s' y arrester quelq; lōg espace de temps, cōme quand on veult assieger quelque place, ou pour y demeurer tout vn hyuer, ou pour aultre telle occurrence. Ou il est sans aucune contrediction, certain, que la seconde occasion requiert bien plus grande diligence que la premiere: & de fait il y fault beaucoup plus des respects & considerations, comme il fera monstre en son lieu.

Les Romains estoient tresdiligens au fait de leurs logis, les formant tousiours d' vne mesme façon en quarré, cerchant tousiours & plustost le lieu propre pour le dit quarré, que de changer leur forme quarrée, pour l' accommoder à la portée de la place. Dont ils auoient ceste commodité, que sans beaucoup de peine & besoing de tracasser chascū à la premiere arriuee scauoit son lieu, ou il debuoit loger. Mais la chose est tresdifficile à obseruer principalement au marcher, auquel pour y passer vne nuit il suffit de la consideration de ces deux qualitez, ascauoir qu' il soit fort, & commode.

Fort sera il, s'il est assez couuert de l' ennemy, & qu' il n' y ayt cōmandement prochain, dont il puisse estre attainct de l' artillerie d' iceluy s'il est vny & non desmembré, s'il aura pour defense d' vn de ses costez quelques bois, fleuve, rocher & aultre chose semblable. Et pourroit bien estre qu' il y eust quelq; commandement prochain: mais il le fault aussi occuper & s' y fortifier, afin qu' il n' y aye du danger, quel' ennemy l' assillant, les aultres soyent contraints de

E fortir

Logis de long temps requiert plus grande diligence, que celui d' vne ou de quelques nuits.

Considerations du logis ascauoir de force & de commodité.

Qualitez qui fortifient le logis.

Commodité d'une coline non commandée.

fortir de leurs places pour y aller à la defense. Si on rencontre vne coline qui ne soit commandée d'vn' aultre prochaine, on y aura grand auantage en logeant au pendant d'icelle, y pouuant faire la place d'armes en telle sorte, que l'ennemy à peines ne descouure la premiere front, ou seulement les premieres files.

Commodité du logis en quoy elle consiste.

Commode sera le logis, si la capacité en est telle, que les soldats & les viuadiers s'y puissent loger à l'aise Et quant aux viures, s'il est en lieu tel qu'ils y puissent estre conduicts sans aucune crainte ou empeschemēt, & qu'on y ayt du bois, de l'eau, & du fourrage à suffisance.

Considerations de la commodité d'une place pour le repartiment des quartiers.

Quāt à la capacité cōmode, il fault qu'elle ne soit trop estroicte, en sorte qu'il faille oster quelq; chose de la portion ordinaire ou requise des soldats, ou aux places: Aussi ne doibt elle estre trop spacieuse, en sorte que pour l'environner toute sans laisser aucune partie à la mercy del'ennemy, il y faille trop de labeur, tant pour les trēchées que pour les gardes necessaires, & y soyent les forces desmembrees.

Voyage tellemēt d'repartin qu'on arriue de bon heure au logis.

En oultre, le Maistre du Camp disposera tellement les iournees du voyage, que l'armée puisse arriuer de iour au logis, & s'il est possible à telle heure, que les soldats ayent assez du temps pour se pourueoir de ce qui leur est de besoing tant pour leurs huttes, que pour le seruice des cheuaults: chose qui est d'assez d'importance. Mais quand en vne necessité on ne peult faire autrement, il fault auoir patience, comme aussi gens discrettes se contentent, en sachant que ce n'est pour quelque faulte du Maistre du Camp.

Maistre du Camp rend compte au Generalissime des raisons du compartiment du logis.

Mais par auenture l'armée arriuoit deuant que le logis fut entièrement accommodé, alors le Maistre du Camp en personne en doibt auiser le Gēeralissime, afin qu'il s'arreste iusques à ce que tout soit acheué, luy rendant entre aultres aussi compte de la disposition du lieu, avec la monstre du dessein, & deduiete des raisons qui l'auroint esmeües à quelq; nouueaulte, & de s'y comporter autrement que de l'accoustumée: se remettant toutesfois tousiours à l'aduis du dit Generalissime, lequel aussi en apres il accompagnera iusques à son logis: & de la, ordonnant que chascun prenne son quartier.

CHAP. VI.

Du repartiment des quartiers d'une armée.

Repartiment particulier du logis.

LE repartiment des logis d'vn armée est de deux sortes, a scauoir, General, & particulier. Le particulier est celuy, auquel le terrain est reparty entre les soldats, pour y faire leurs cabées, pour plāter les têtes auxquelles ils se logēt. Et cecy propremēt s'appelle le Quartier.

Repartimēt general.

Le General consiste au repartiment des places principales.

La place d'armes se fait entre les trenchées & les quartiers.

Au repartiment du Quartier le Maistre du Camp assigne au Furrier Maieur, les termes iusques ou il l'aye à estendre en repartissant les lieux aux soldats: luy donnant aussi ordre, ou il doibt loger l'Infanterie, ou la Cauallerie, Item ou il doibt prēdre les places publiques: ou il doibt loger le Generalissime. Apres il monstre: aux chefs de pionniers les lieux auxquels ils doibuent faire les trenchées, laissant vn grand espace entre icelles & les quartiers, lequel propremēt on nomme la place d'armes, laquelle doibt estre bien applanie, & libre afin qu'en vne necessité, il n'y ayt aucun empeschement.

Là aussi

Là aussi le Maistre du Camp monstre à vn chascun la place qu'il doibt prendre en vn alarme ou aultre occasion. En quoy il doibt principalement estre aduertý, de ne iamais colloquer la Cavallerie deuant les bannieres, mais au costè du corps de l'Infanterie. Car estant en front, il peult facilement aduenir qu'elle soit rebouttée, & alors elle mettroit tout le reste en desordre.

La place d'armes de la Cavallerie doibt estre aux flancs de l'infanterie & pourquoy.

Si la place d'armes est tellement couuerte, que l'ennemy n'y puisse descouvrir les ordonnances, sinon de bien loing, voyant à peine les premieres files d'icelles, & que pour les attaquer ou inuestir, il soit contrainct de passer par quelq; lieu interrompu & empesché, il y aura tresgrand auantage, & quasi tel, que j'ay dit dessus, d'vn logis sur vne coline.

Place d'armes fort auantageuse.

Mais sur tout y fault il estre aduise qu'elle ne soit commandée de quelq; lieu, duquel l'ennemy se puisse seruir de son artillerie pour l'endommager & offenser ceulx qui s'y assemblent.

Lieu commandé de l'artillerie de l'ennemy à fuire.

Oultre la place d'armes generale, laquelle se fait en front deuers l'ennemy; il y a vne aultre place au dedans des repaires à scauoir la place Generale des viures, laquelle ordinairement est faicte au dos des logis ou quartiers, pour la tenir aussi loing qu'il est possible des bruits des armes, l'asseurant avec des gardes de toutes les nations qu'il y a en l'armée, afin que chascun y vaye pour s'y pourueoir selonc le besoing avec seureté, & sans craincte qu'aucun tort ou insolence luy soit fait: oultre ce qu'elle demeure tousiours quiete & sans troubles & bruits. Cest pourquoy aussi le Capitaine General de Campaigne y aura son logis, & y assistera le plus qu'il luy sera possible, ou y tiendra tousiours quelques vns de ses aydes.

Place generale des viures au dos des quartiers & pourquoy gardée de toutes les nations qui sont en l'armée.

Ceste place sera aussi entre les trenchees & les quartiers, & aultant esloignée d'iceulx, qu'il y demeure entre deux vne rue assez large. Et que les bouchiers soyent logez en tel endroit que le sang & toutes aultres immondices, qui par leur puanteur pourroint causer quelq; infection au Camp, puissent estre iectees en vn fleuve s'il y en a, ou enterrees.

Bouchers à loger à part, & pourquoy.

CHAP. VII.

De repartiment des quartiers, qui se fait par le Furier Maieur.

Estant sur le propos du repartiment des quartiers, il ne fault obmettre de dire, que le General Quartier Maistre ou Furier Maieur, auquel ceste charge appartient en particulier, doibt estre vn personnage singulierement accort, & experimenté en ce qui est de son office. Veu que combien que le Maistre du Camp luy assigne l'espace qu'il doibt embrasser des quartiers, si n'y peult il vaquer à en faire les repartimens, ains tout reuiert au Furier Maieur, qui souuent en reçoibt peu de gre, s'il ne s'y comporte en grande dexterité.

Qualitez requises au Furier Maieur.

Les lieux ne sont pas tousiours quarrez, de sorte que comme entre les Romains, on se puisse tousiours seruir d'vne mesme reigle: ains on en rencontre le plus souuent, de si estranges & extrauagants que s'il n'y a grande science & dexterité, il est impossible que tous y

soyent traictez esgualmente, ou que les quartiers ne soyent comme deschirez & de mauuaise grace, ayans en vn lieu & les tentes & les gens entassez & en vn aultre beaucoup des places vuides. Chose qui est fort mal seante en vn Camp.

*Experience & utile & neces-
saire au Furier
Maieur.*

*Qualité du
lieu à repartir
selon la qualité
des gens.*

*Furier Maieur
doibt estre fort
discret & affa-
ble.*

L'experience est de grand effect en semblables affaires, par laquelle en vn seul regard on a mesure tout le plan, & peult incontinent iuger, si on y a assigné assez, ou en abondance escarsemēt, & c'est aussi d'icelle que prouiet la mesure biē proportionnée, ē baillāt à l'vn plus & à l'aultre moins, selō que la necessité le requiert. Voyre c'est aussi d'icelle qu'on entend la qualité du lieu, pour l'accōmoder à la qualité des gens: Estant vne chose trop mal seante, que la Cauallerie soit logée en lieu empesché, & incommode au maniemēt d'icelle: & l'Infanterie en campagne nette et esguale, & l'artillerie cachée en quelq; creux, quand on y auroit vne eminence qui y seroit propre. Mais ayant bonne cognoissance des lieux, & experience en son office, laquelle ne s'acquiert que par vn long exercice ou vsage, il s'y pourra facilement accommoder.

Il faut en oultre que le Furier Maieur soit discret & affable, plus qu'aucun aultre officier de l'armée, pour pouuoir donner bon cōtètement à vn chascun: y ayant à distribuer des places nō seulement commodes, mais aussi incommodes, quand il se rencontre en vne Campagne, ou il y a telle diuersité: ou ils se trouuent des gens qui iamais ne sont contents: ausquels il doibt remonstrer & avec vne douceur agreable, & avec bonnes raisons, que pour ceste fois il n'en a peu faire aultrement, avec promesse de le recompenser vne aultre fois. Car s'il y procede aultrement de sorte qu'il tombe en soubçon de partial ou interessé, il en fera naistre des desbats, & accroistre la haine, avec perte, ou pour le moins, dāger de sa reputatiō. En Flādre le Furier Maieur a aussi le soing des gardes, en default du Pergeāt Maieur duquel c'est l'office en ces frōtieres de l'Hōgharie.

CHAP. VIII.

De la procedure du Furier Maieur au repartiment du terrein des Quartiers.

IL est desia dit dessus, que le Furier Maieur vā en Compaignie du Maistre du Camp, allant recognoistre & prendre la place du logis: le dit Furier Maieur conduisant avec soy tous les aultres Furiers particuliers, desquels aussi chascun a avec soy quelques soldats tant pour la defense, que pour les ayder au repartir.

*Furier fait por-
ter vne bande-
role apres soy
pour estre re-
cognu de loing.*

*L'Infanterie à
loger en la front
deuers les ad-
uenues de l'en-
nemy.*

Entre aultres il aurā tousiours quelqu'vn en sa suite qui porte vn rouleau de cordes pour tirer les lignes aussi droictes qu'il est possible, l'inegualité d'vn camp estant d'vne veüe fort mal gracieuse. Et d'aultāt qu'on a souuent à faire de luy, estant impossible de le trouuer sans quelq; enseigne: il ferā aussi porter apres soy vne lāce avec vne banderole differente des aultres, pour estre veu & cognu de loing. Quant à la distribution du Quartier ou du terroir d'iceluy, il doibt auoir le soing principal, que l'Infanterie soit accommodée en la front du logis deuers l'ennemy, entendant par la front les aduenues d'iceluy, ou là dicte Infanterie se doibt tousiours trouuer prompte à la de-

à la defense des trenchés. Il mettrá doncques les bannieres deuant & en front, mais aduertý que la front soit esgualé, & que l'vne ne deuancc l'autre.

Bannieres logees en front esgualé.

Quát au terroir, on en dóné ordinairement pour chascune enseigne de trois cents hommes, vingt pas allans de front, ou trente quád le lieu est assez gran avec moins de fond : mais si le lieu est estroit iusques à quinze, donnant tant plus au fond.

La Cauallerie doit estre logée derriere l'Infanterie, & non plus auant qu' à la moytié des flancqs d' icelle, afin qu' elle y soit couuerte. En l' Hongrie elle n' est pas logée es villages cōme aux Pais bas, mais en la Cápaigne, ayants pour mil cheuaults trois cents pas alláts en frót, & six vingts en fond: y cōduisant beaucoup des pauillons, & il y a tel qu' a huit, dix e, voire iusques à vingt cheuaults & dauátage, qui sont logez entre l'vn & l' autre pauillon en ligne droicte, & n' y peult naistre aucun different, les seruiteurs & payes y estants logez aupres, & se tenans coys là ou il leur est cōmandé de leurs seigneurs. Puis on laisse entre l'vne & l' autre file des dits pauillons vne distance de cinquante pas, afin que pour tout euenemét on s' y puisse mettre à cheual sans aucune confusion, & attendre les ordres ou commandements qui y sont à donner.

Cauallerie à loger aux flancqs de l'Infanterie.

S' il y a, comme il aduient quasi en toutes armees, des nations diuerses, le Furier Maieur raschera de mettre celles qui sont les plus amiez, & qui se comportent le mieulx ensemble, au proches l'vne de l' autre, l' aissant des rues larges & droictes entre l'vn & l' autre Regiment, comme aussi entre la Cauallerie & l' Infanterie, non seulement pour la cōmodité des gens & des charriots, ausquels il ne fault permettre qu' ils empeschent en quelconq; maniere que ce soit, la front non plus qu' à quelq; autre bagage, afin qu' vn puisse sans aucun empeschement accourir à la place d' armes sans confusion, principalement de nuit.

Des nations diuerses on loge les plus symbolisantes ensemble.

L' Artillerie est ordinaire distribuée par la front, aucunes fois par les flancqs aussi, avec quelques barils de pouldre & certain nombre des bales, pour recharger si le besoing le requerroit. Pour le reste de l' artillerie & toutes ses munitions & attirails, on y assigne vne place particuliere hors du commerce des gens, & principalement esloignée de la place des viures, en laquelle concourt vn meslinge de toutes sortes des gens. En la dicte place assignée aurá aussi le General de l' artillerie sō logis avec ses aydes & officiers, & les gardes cōpetetes, lesquelles il demádera du Maistre du Cáp General, & en recebuoira de luy quand il en aura besoing, aussi en aultres occurrences.

L' Artillerie en partie est logée en front & aux flancqs du Cáp. Au reste on assigne vn lieu particulier.

Le Furier Maieur vsera aussi de bonne diligence pour le regard qu' aucun v'surpe sur le quartier d' aultroy, & que personne n' excède les termes qui luy sont prescripts & marquez, ou avec des hallebardes, palis ou aultres telles enseignes.

L' v'surper sur le quartier d' aultroy defendu.

Or l' armée estant toute logée, il fera vn tour par tout le logis pour recognoistre si on y a obserué les ordres donnez: & trouuant aucun soldat ou viuandier, hors de ses limites, il en fera faire chastimét pour dóner exēple aux aultres, par le cōmádemét du Maistre du cáp,

*Maistre du Camp
à loysir fera aus
si vn tour par
les logis.*

lequel aussi visitera les logis en mesme maniere quand il aura le loysir, pour recognoistre si le tout est ordonné selon exigence & selon son commandement.

CHAP. IX.

De retranchement du Camp.

*Necessité de re-
trancher le lo-
gis.*

LE retranchement du logis a tousiours esté en vsage entre ceulx qui ont eu quelq; discipline militaire: & l'omission est le propre des barbares, lesquels sans aulcun artifice ou industrie se confient seulement sur vne grande force de cent ou deux cēt mille hommes & encor d'auantage, qu'ils conduisent en vne armee: lesquels aussi encor qu'on vouldroit, ne se pourroint reduire sous les regles du loger, s'il n'estoit diuisez en plusieurs camps. Cependant il est tant necessaire de retrancher le logis, qu'il est necessaire de se reposer apres vn gran trauail: ce qui ne se peut faire en vn cōtinuel soubçon, & avec vne apprehension du danger de la vie: passions qui toutes sont ostées par le moyen des trenchees à l'entour du logis.

*L' Artillerie a-
vec ses munitions
à retrancher
encor que tout le
reste du Camp
estoit sans tren-
chees.*

Aulcunes fois on se passe des trenchees quant il n'ya point du danger mais cependant, mesmes alors il ne fault omettre de serrer l'artillerie & les aultres munitions de guerre avec des bonnes trenchees pour les garder du feu, ou de quelq; trahison, & mesme aussi de l'ennemy.

Or quand il fault retrancher le Camp tout à l'entour, le Maistre du Camp (debuant auoir aussi bonne intelligence de cest affaire, voyre de tout ce qui est de la fortification, tant pour pouuoir es deliberations donner son aduis avec bon fondemēt, que pour n'estre tousiours mené à la fantasie des ingenieurs contrainct de se remettre en iceulx) assignera aux chefs des piōniers la circonférence, laquelle doibt estre enclose es trenchees: & ceulx là en feront subitement le repartiment entre les ouuriers, leur monstrant quelle en doibt estre la haulteur & largeur, & combien chascun aura à faire. En ceste maniere l'œuure procede bien vistement, chascun pourchassant d'en recebuoir louange & honneur, & se gardant de recebuoir quelque blasme.

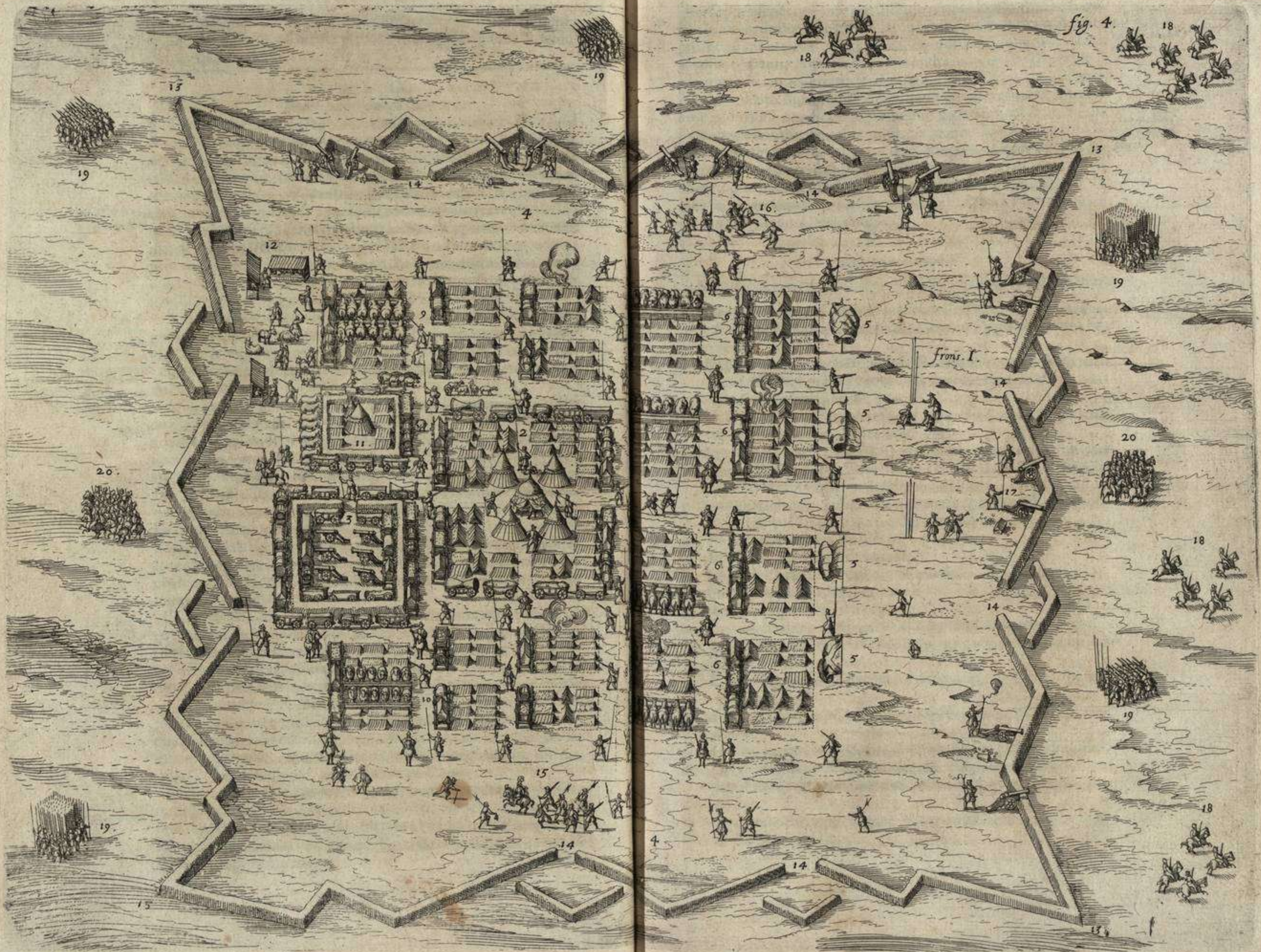
*Tirant les tren-
chees il fault a-
uoir esgard aux
auantages don-
nez du lieu
mesme.*

Le dit Maistre du Camp doibt aussi aduertir ceulx qui ont la charge des trenchees, qu'en les tirant, ils n'ayent pas seulement à faire aultant des pas qu'il leur est commande par les flancqs, mais aussi qu'ils prennent garde à tous les auantages qui leur peuuent estre donnez du lieu, sans se restraindre ou eslargir par trop. Car il aduiēt qu'en vne campagne le terroir s'esleue en vn lieu plus qu'en l'aultre, & si doulcemēt que celuy qui n'y prend garde ne s'en peut facilement apercebuoir. Aussi peut estre qu'il y ait vne fosse gueres esloignée: & aultre telles menutez. qui doibuent estre ostez à l'ennemy, & s'en seruir pour la commodité du Camp.

*Ouvertures
aux flancqs po-
ur la Caualle-
rie.*

Il fault aussi laisser des ouvertures aux trenchees, de telle grādeur que cinq ou six cheuaulx y puissent passer de front les courant de leur reuelins. Ce qui se doibt obseruer à l'endroit des places d'armes de la cauallerie, ou es flancqs deuers la front, afin qu'elle y puisse sortir & entrer aysement.

Pour



Pour le premier; & deuant tout, il fault retrancher la front deuers les aduenues de l'ennemy, & pour plus grande assurance, l' Auantgarde y estant arriuée, elle s' y tiendra en armes iusques à ce que le bataillon y vienne, laquelle aussi s' y tiendra iusques à l' arriuee de l' arrieregarde, laquelle en fin fait le mesme, iusques à ce que le Camp soit tout assuré. En quoy sera singulierement prouffitabile, Si comme j' ay dit dessus, on fait le repartiment du chemin, en sorte qu' on y vienne de bon' heure, afin que ceulx mesme de l' arrieregarde ayent du temps pour se pourueoir de fourrage & aultres necessitez: n' attendans pas que la nuit y suruienne, laquelle comme engendrant plusieurs confusions doit estre euitée en toutes factions de guerre, qui demandent vn ordre tres exquis. Et cecy soit dit du logis, qui se peult faire sans soubçon.

La front doit estre le premiere assurance.

Nuit dange-reuse en toutes les factions de guerre.

Figure quatriesme.

Monstre comment on doit retrancher le camp tout à l' entour.

- 1 La place d' Armes Generale, en front de l' ennemy, qui doit estre de telle capacité que toute l' armée s' y puisse tenir en bataille.
- 2 La place du milieu, en laquelle le Generalissime a son logis avec toute sa court, ayant à l' entour de soy tous les officiers principaux, avec leurs gardes.
- 3 Le logis de l' Artillerie, retranché à part avec les munitions, auquel aussi le General d' icelle est logé.
- 4 Les places d' Armes particulieres es flancs tant de l' Infanterie que de la Cauallerie pour s' y tenir en vn Alarme iusques à ce qu' ils reçoibuent les ordres du maistré du Camp General.
- 5 Les quartiers de l' Infanterie de l' Auantgarde, en front, & cōment ils ont leur bagage sans aucun empeschement.
- 6 Les quartiers de la Cauallerie.
- 7 Logis de l' Infanterie du bataillon.
- 8 Logis de l' Infanterie de l' arrieregarde.
- 9 La Cauallerie du bataillon.
- 10 La Cauallerie de l' arriere garde.
- 11 Le marché diuisé en deux rues: auquel aussi le Profos est logé.
- 12 Le lieu auquel on tue le bestes, esloigné, afin que la senteur n' afflige le camp.
- 13 Les retranchements de tout le Camp, selon l' art de la fortification.
- 14 Les ouuertes aux costez & en front couuertes de leurs reuelins.
- 15 Le Maistre du Camp General visitant le camp avec ses gardes.
- 16 Le Furieur Maieur fait le mesme faisant porter en sa suite vne lance avec vne banderole extraordinaire, pour estre cognu de loing.
- 17 Quelques pieces communes d' artillerie logees en la front & es flancs du Camp:

18 Les

- 18 Les Couriers battants la campagne tout à l'entour du Camp, tant pour l'asseurer de l'ennemy que pour recognoistre la commodite du fourrage.
- 19 Les corps des gardes & sentinelles, au dehors du Camp tât de iour que de nuit.
- 20 Esquadron de caualerie pour secourir le corps de garde. 19.

CHAP. X.

Des gardes, qu'il faut faire au Camp. & hors d'iceluy encores.

Coueurs à auancer tant pour aguetter l'ennemy, que pour recognoistre le fourrage.

Estant le Maistre du Camp arriué au lieu, auquel il pretend de faire le logis, & ayant l'ennemy gueres loing, il auancera vne bonne partie des Coueurs, tant pour aguetter le dit ennemy, que pour recognoistre la commodite qu'il y a pour le fourrage, lequel en lieu ou il y a du danger, doit tousiours estre assure de bonnes gardes, cōduictes sous des chefs experimentez, veu que comme il est dit, la perte des gens osté assez du credit du Maistre du Camp, mais la perte des fourragiers engēdre plusieurs murmurations entre ceulx qui en sont interessez.

Lieux des corps des gardes & sentinelles, doivent estre choisis du Maistre du Camp deuant que l'armée y arriue.

Le logis prepare & tout acheuē cependant que l'armée y arriue le Maistre du Camp aura aussi recognu les lieux, auxquels il faut mettre les corps des gardes, & les sentinelles, touchant tousiours de gagner le temps & de s'asseurer aultant qu'il peult, comme ce luy qui est assure que l'ennemy va tousiours, cherchant & mendiant les occasions pour l'assaillir à l'improuiste, deuant ou au mesme poinct qu'on pose les gardes, & s'il luy est possible deuant que les tranches soyent acheuées.

Tiers de l'armée ordinairement employé pour les gardes.

Aussi doit le Maistre du Camp scauoir, qu'ordinairement on fait tous les soirs les corps des gardes du tiers de l'armée: en vn grand soubçon on y employe bien la moytié, donnant aux chefs les ordres requis pour quelq; alarme. Mais sur tout fault il que les places des dits corps des gardes soyent repartis & distinguez avec tresgrande diligence, pour euitter route confusion & desordre que la nuit pourroit apporter ou causer. Donnant aussi ordre que le reste se tienne coy afin qu'on passe la nuit sans aulcū bruit, & sons, & pour cest effect, pour retrancher toute occasion d'inquietude il fera defense qu'on ne baille non plus du vin es tauernes apres que l'heure ordinaire est passée, & qu'vn ne boiue non plus de campagne, ou toutes fortes des cris & remuemens sōt causez: chose qui en tout gouuernement ciuil est tresdamnable, mais beaucoup plus en vn Camp d'endurer des cris, & tumultes nocturnes, quand on debuoit reposer: ioint aussi le danger, qu'il y a, veu qu'en telle confusion vne seule voix peult mettre en trouble & renuerser tout vn Camp: & n'est assez de la defense, ains il y fault aussi vn chastiment tresrigoureux sur ceulx qui y contreuient. Les Turcq; sont grans obseruateurs de ceste discipline en leurs camps, en sorte que mesme de iour vn cheual s'enfuyant, on ne peult courir & crier apres beaucoup moins de nuit.

La nuit à passer en quietude en vne armée & pourquoy.

Turcs obseruateurs de la quietude au Camp mesme de iour.

CHAP. XI.

CHAP. XI.

*De ce que le Maistre du Camp aura à faire, quand on ne peut
retrencher le camp tout à l'entour, devant l'ar-
riuee de l'armée.*

SI par aventure l'armée arriue tard au lieu du logis, iceluy toutes-
fois ou par faulte des ouriers ou pionniers, ou par quelq; aultre
accident les trenchées ne sont encores par tout acheuées & toutes-
fois il fault que les gens soyent logees: alors le Maistre du Camp s'as-
seurera avec ses gardes en la maniere suiuantre. Apres auoir logé
toutes les bannieres en front esgual de l'vne à l'aultre, avec vne di-
stance conuenable selon que le lieu la supporte, & mis pour chascu-
ne son corps de garde il fera auancer enuiron vn cent pas quelques
petis corps de garde enuironnant d'iceulx tout le lieu auquel il y a
du subçon comme d'vne couronne: & seront lesdits corps de garde
d'arquebusiers & picquiers, enuiron de douze ou quinze hommes
pour chascun, tellement esloignez l'vn de l'aultre, qu'on y puisse
mettre deux sentinelles entre deux qu'on prendra des dits corps. On
l'y pouruoyra aussi de deux ou trois sentinelles mortes, lesquelles se
mettront deuant les dits corps, lesquels aussi auront commande-
ment de s'vnir en vn alarme, & resister le mieulx qu'ils peuuent pour
donner temps à toute l'armée de se ioinde & se ranger en bataille.

Plus auant des sentinelles mortes de l'infanterie, on mettra les
sentinelles de la Cauallerie, dont les corps seront assis, entre les sus-
dits petits corps, & l'armée.

Mais quand les trenchées sont acheuées, il n'est pas besoing
de mettre ces petits corps des gardes dehors, ains sera assez des sen-
tinelles mortes doubles ou triples, comme aussi les corps de la Ca-
uallerie avec leurs sentinelles. En apres pour s'asseurer tant mieulx
on fera battre les chemins par la Cauallerie, de toutes parts. Et voyla
le moyen de s'asseurer par les corps des gardes, de la diligence des-
quels depend la seureté de toute l'armée. Or le Maistre du Camp
ayant satisfait à toutes ces choses, & donné commandement au
Capitaine General de Campagne & à toute sa compagnie des
Preuosts, qu'ils ayent le soyng de le place d'armes Generale & de tou-
tes les particulieres des quartiers, voyre aussi des quartiers mesmes,
que tout y soyt tenu net: semblablement aux chefs des Pionniers
d'aplanir toutes les places des quartiers, en quoy en default d'ou-
riers ils seront assistez des viuandiers, il retournera au Generalissi-
me, luy rendant compte de tout ce qu'il aura fait: & apres auoir
pris de luy le mot du guet (comme il est le premier qui le reçoit) il
le donnera à ceulx qui en ont à faire.

En fin le dict Maistre du Camp ne se doit contenter d'auoir
ordonné & posé les corps des gardes: mais il fault qu'il procure aussi
avec non moindre diligence & vigilance qu'ils facent bien leur de-
buoir, par les rondes tant ordinaires qu'extraordinaires, lesquelles
il doit aucunes fois faire luy mesme; non seulement la premiere,

F qui

*Gardes pour as-
seurer le logis nō
encores, du tout
retrenché*

*Petis corps de
picquiers & ar-
quebusiers logez
avec leur senti-
nelles au dehors
du Camp &
pourquoy.*

*Le retrenche-
ment du Camp
estant acheué
c'est assez de
mettre dehors
des sentinelles
mortes, & des
garde de la Ca-
uallerie avec
leurs sentinel-
les.*

*Batte les che-
mins tout à l'en-
tour du Camp.
Capitaine de
Campagne à
la charge de
tenir les quar-
tiers nets.*

*Maistre du Camp
le premier qui
reçoit le mot
du guet.*

*Rondes tant du
Maistre du Camp
que d'autres*

De la place d'armes nul ne se retire sans congé.

Entrer ou sortir au quartier sans licence n'est permis.

qui luy appartient, mais aussi des autres, quand il aura le loysir chastiant avec deüie seuerité ceulx qu'il trouue lasches & defaillants en ceste sorte des factions plus qu'en aucune autre cōme en laquelle s'il y a de la negligence, le danger reuiet : sur toute l'armée. Si parauenture on sonne l'Arme & que tous se sont presentez en la place d'armes personne ne s'en pourra retirer sans congé, & beaucoup moins defaire les esquadrons, auxquels les banieres se sont adionts.

Il fera aussi obseruer, qu'aucune troupe, soit de nuit ou de iour, ne sorte du quartier sans la sceute, & qui plus est venant quelque troupe de nuit combien que ce soyent des gens cognues, si seront elles retenues par les gardes, iusques à ce que le dit Maistre du Camp aduertie ait donné licence de les laisser entrer.

S'il y a quelq; moulin, chasteau, ou vilage en la contrée ou le Camp est logé, le Maistre du Camp y enuoyera ses gēs pour les conseruer. Chose qui aussi est de son office, combien que quelques Maistres du Camp particuliers l'ayent vsurpée aucunes fois.

La quatriesme partie.

Des Sieges.

CHAP. I.

Quelques considerations au tour de l'expugnation des forteresses.

L'entreprise d'un siege attire apres soy vne quantite innumerable des aduis : desquels passant les plus communs & ordinaires, je monstrey tant seulement les plus particuliers & remarquables : chose qui comme il me semble, ne me sera trop difficile, ayant apri plusieurs succés notables en la guerre, & principalement en tant des sieges & expugnations de grāde importance entreprises et parfaites en la Flandre par le Duc Alexandre, qui à bon droit se peut nomer expugateur des forteresses esqueles toutes je me suis trouué present.

Expugnation d'une forteresse est vne faction fort trompeuse.

Accidents diuers qui empeschent ou retardent le progrès d'un expugnation.

Mais je peulx bien dire avec grande raison, qu'il n'y a faction de guerre, sur l'issue de laquelle le jugement du Maistre du Camp General, se puisse plus facilement tromper, que l'expugnation d'une forteresse. Et principalement quant il se presume, de luy vouloir prescrire le temps, lequel le plus souuent deuent beaucoup plus long qu'on pensoit au commencement, quand on y rencontre vne garnison fidele laquelle scait & veult rendre bon compte de soy à son seigneur : outre ce que la mort d'un chef des assiegeants, ou aussi d'un Ingenieur est suffisante pour empescher ou retarder les progrès de toute l'entreprise. Le temps consume les viures, s'ils ne sont empeschez (chose qui aduient bien souuent) par la bonne diligence de l'ennemy. L'argent deseroit & vient faillir. Il y peut suruenir quelque maladie contagieuse en un Camp prouenant de la longue demeure aux quartiers. Cependant on introduit quelque secours en la forteresse. La saison qui te rapelle du Camp y suruient, ou quelque orage ou autre mauuais temps te force à te retirer : En

sonna

comme il y a aussi un nombre quasi infini d'occidens qui font la guerre au soldat, & dont procede la defaite d'une armée combien que fleurissante au commencement en sorte qu'il faut choisir le moindre mal de fuir la retraicte laquelle iamaiz n'est sans grand danger, & perte de reputation.

CHAP. II.

De ce que le Maistre du Camp a à faire devant de mettre le siege.

Le prudent & experimenté Maistre du Camp, devant de mettre la main à l'entreprise d'un siege d'une forteresse fera un diligent examen des forces de l'ennemy les balançant à l'encontre des siennes pour scauoir, s'il est bastant pour le traualier aux victuailles, ou au fourrage: S'il est si puissant de faire quelque gaillarde diuersion, ou de donner quelque secours par force à ses gens assiegez & en quel temps cela se pourroit faire; car c'est l'esperance principale que les assiegez peuuent auoir, ascauoir d'estre secourus. En apres il considerera la quantité & la qualite des gens qui y sont enfermez, & quels sont leurs chefs si les soldats sont nouueaux, ou vieulx & experimentez: et qu'il ne se trompe quant au nombre, veu que pour toute aproche, il faut qu'il ayt trois fois aultant d'infanterie qu'il y a des gens en la guarnison, afin que changeant tous les quatre iours, il y ayt tousiours un nombre esgual aux assiegez, pour faire teste à leurs sorties. Aussi y faut il auoir quelque corps de secours, de sorte que pour s'asseurer au dos & defendre les trenchées de ceulx de dehors il est besoing de bon nombre d'infanterie. Laquelle estant des gens nouuelles, se diminuera en moins de six semaines plus d'un tiers, non tant par les factions de la guerre, que par les maladies, & par les fuites.

Aussi faut il qu'il considere si les gens sont propres pour un assault: car on voit par l'experience que toutes nations n'y sont diuisibles. Il examinera aussi les interes, non seulement des soldats defenses, mais aussi des bourgeois du lieu: pour lesquels ils se pourroient mettre ou plus ou moins courageusement à la defense, tenant pour assure, que si les habitans sont resolu d'assister les soldats de la guarnison, le siege en sera plus difficile & de plus longue durée.

Semblablement doit il estre bien informe, & par le menu, de tous les viures, munitions, & de toutes les autres choses necessaires que les assiegez peuuent auoir, & s'il empescher qu'on n'y apporte dauantage, ayant quelques bras de mer ou quelque fleuve à leur commandement: Desquels s'il ne se fait maistre de bon heure, le siege en reuiendroit à neant.

D'autre part il fera le compte tresiuste des ses propres appareils; de l'artillerie & de ses qualitez, de la pouldre, des bales, des

Forces de l'ennemy à balancer contre les siennes.

Secours est la principale esperance des assiegez.

Trois fois aultant d'infanterie faut il pour un siege, qu'il y a des assiegez.

Toutes nations ne sont idoines aux assaults.

Bourgeois resolu à la defense avec les soldats rendent le siege plus difficile & plus loing.

Mer ou fleuve qui sert aux assiegez à empescher.

Profit & consequence de la place gagnée bien à considérer.

pales, hoyeaux, & aultres instruments necessaires; d'ou il s'en pourroit pourueoir au default, sans que l'ennemy y puisse donner quelque empeschement. Et pose le cas qu'il soit pourueu de toutes ces choses à suffisance; si luy sera aussi grandement profitable, si apres vne exacte information de la qualité de la forteresse, il scait aussi par le menu toutes les commoditez ou incommoditez de la contrée: Et trouuant finalement que l'entreprise est faisable: il luy reste encor vne consideration tresimportante, a scauoir d'examiner sans aucune passion, & de bien pres, le profit ou la consequence de la place, quand elle seroit ainsi forcée & gagnée, afin que ne les gens ne l'argent soyent mal employez, comme il aduient bien souuent, que l'expugnation de quelque nid ou d'une bicocque est de plus grans frais, que le profit qu'on en peut retirer, & qu'employât aultant en la prise de quelque grande ville ou aultre place remarquable ou l'auroit non seulement emportée, mais le lieu auquel on a tant trauaillé & despendu en vain, vous seroit de soy mesme tombé entre les mains, avec plusieurs aultres places.

Je ne nye point que la perte de quelque petite forteresse ne puisse aulcunesfois apporter à l'ennemy, plus grande incommodité, que si on luy ostoit quelque ville renommée. Mais cecy se dit, afin que le Maistre du Camp se trouuant sous vne place, de laquelle combien que tard, il s'apperçoit, que le dāgers, les labeurs & despens de l'argent surmontent le profit de la conqueste, ne s'y obstine par trop, & n'ayt honte de l'abandonner de bonn' heure: car la trop grande opiniastrété & le respect de quelq; honte, est bien souuent la cause de la ruine d'un grand & renommé capitaine, qui se pouuoit reseruer pour quelque aultre & meilleure opportunité. Et de fait, les entreprises suiuantes pourroient assez tesmoigner de sa prudence en ce party.

CHAP. III.

En quelle maniere le Maistre du Camp pourra estre informé assurément de tout ce, qui se passe en la forteresse qu'il pretend d'assiéger.

IL y a plusieurs moyens de s'asseurer de tout ce qui se passe en vne forteresse qu'on pretend d'assaillir: Mais à mon aduis, auquel aussi je suis confermé par l'experience, il n'y a meilleur & plus expedient que d'eslire deux ou trois personnes fideles & de bon esprit, experimentez au maniement des choses du monde; lesquels on enuoye quelques mois deuant en la forteresse, mais que l'une ne sache de l'autre, voyre personne sinon le Generalissime, & son Maistre du Camp General. Qu'ils y entrent doncques souuent, & afin que cela se face avec moins de soubçon, voyre pour l'oster s'il y en auoit, ils se pourront retirer en aultres places, aussi de l'ennemy & se rendre familiers avec ses gens, & entrer en celle cy, quand il leur semblera estre temps, & qu'on pourroit bientoist commencer à l'atta-

à l'attaquer pour quoy faire il n'y aura point du default de quelque bonne occasion.

A chacun de ces soldats le Maistre du Camp assignera le temps auquel il sortira de la forteresse, comme aussi la matiere, sur laquelle il debura faire ses relations.

Le premier sortira environ quinze iours deuant que la place soit serrée du siege: le second quand le Camp y arriuera, quand selon la coustume on mettra hors quelque nombre d'infanterie pour escarmoucher dont estant fort avec icelle, il prendra quelq; bonne occasion de s'enfuir: & comme vn homme d'un esprit vif, ayant pris garde à toutes choses il pourra confermer & asseurer de beaucoup la relation du premier, du nombre des gens qui sont en la forteresse de leur courage, des victuailles, des munitions de guerre qui s'y trouuent: Item ou c'est que le lieu est plus foible, en quelle part il monstrent de craindre le plus, & par quelles raisons. Le troisieme sortira apres la bresche faicte, referant quel est le dommage que les assiegez en ont receu & quelle sorte de repaire, & de fortification ils y opposent. De sorte que le Maistre du Camp par tel & aultres moyens peult estre informé de plusieurs particulieritez, deuant mesme de mouuoir son armée mais principalement par cestuy cy & depuis apres auoir mis la main à le besogne il n'y aura point de faulte de nouveaux partis à celuy qui ne dort toute la nuit, entendant tousiours à ce qui est de son debuoir pour s'en acquiescer louablement, & rendre bon compte à son seigneur de ce à quoy il l'a employé.

CHAP. IV.

Que le Maistre du Camp ayant mis le siege, s'y doit retrancher, & comment.

OR ayant le Maistre du Camp mis le siege autour d'une place il s'y retranchera, non seulement contre ceulx de dedans, mais aussi contre ceulx de dehors. En quoy il se pourra seruir de l'exemple des doubles trenchées, & de si grande estendue que lules Cesar fit faire en telle occasion en Bourgogne au siege d'Altesse.

Il se presente à l'assiegeant de prime face deux particulieres considerations lesquels s'accordent fort mal entre elles. La premiere est, qu'il se fault approcher de la forteresse aultant qu'on peult pour auoir tant moins de terroir à defendre, pour tenir ses forces tant plus vnies, & pour serrer l'ennemy de plus pres: oultre ce que le travail tant es trenchées qu'es gardes en est diminué.

La seconde est, qu'il se fault camper hors du tir de l'artillerie, afin que les logis ne soyent travaillez de l'ennemy. La ou le lieu & la campagne est ineguale, on se peult facilement cacher de la veüe de l'ennemy es fonds qui sont les proches mais là ou

Approcher de plus pres qu'on peult de la forteresse.

Loger sous le tir de l'artillerie est dangereux.

la plaine est esgale il faut que l'assiegeant embrasse vn gran pais pour estre hors du tir gros, & ferrer toutesfois les assiegez comme il appartient, c'est à dire, les tenir si courts tout à l'entour, qu'il n'en puisse sortir ou entrer aucun messagier, beaucoup moins quelque rafraichissement, ou secours: Mais il y faudra aussi plus gran nombre des gens.

*Loger sous le
tir gros & com-
ment.*

*Fortes des appro-
ches se doibuent
flancquer l'un
l'autre.*

Aulcuns iugeans estre necessaire de loger pour le moins en quelque endroit sous le tir gros, y font leurs trenchées haultes: des Aultres s'y font assez approchez par le moyen de quelques forts & pour couvrir les gens logées leans, ont leuè les parapets & repaires de la front plus qu'en aultre endroit, tirans de l'vn fort à l'autre, vne simple trenchée. Mais il faut mieulx qu'elle soit double, pour couvrir les corps de garde de ceulx de dedans, & de ceulx de dehors. Laquelle maniere l'estimerois fort propre pour ces frontieres de l'Hongrie; mettant l'vn fort sous le tir de l'autre, afin qu'en vn assault ils se puissent flancquer & secourir l'vn l'autre.

Pour le moins, vn tour de simple trenchée à l'entour du quartier avec plusieurs reduicts, outre les flancqs ordinaires n'est point à mespriser. Mais là ou je me suis trouuè ne plusieurs sieges faicts du Duc Alexandre j'ay veu qu'on se retrenchoit mesme aussi par derriere deuers la campagne pour n'estre assailly à l'improuistè, combien qu'il n'y auoit point d'armée ennemye. Chose qui seroit beaucoup plus prouffitabile en ces quartiers, contre le Turcq; & principalement veu que les trenchées luy ostant l'usage de la caualerie, la luy rendent du tout inutile.

CHAP. V.

*Comment le Maistre du Camp fera, ne pouuant ferrer la place
assiegee tout à l'entour.*

L aduient aulcunesfois, qu'il y a en quelque endroit de la place assiegee ou quelque fleuve ou quelque estang, ou quelque aultre semblable empeschement qui interrompt le cours & fil des trenchées, & occupent la place ou on pouuoit loger les gens.

*Remede pour
obuier aux a-
uantages des as-
siegez de quelq;
fleuve ou aultre
et empeschemēt
des trenchées.*

En telle occurrence le Maistre du Camp après auoir visitè le lieu, & trouuè que l'ennemy y pourroit passer pour donner quelque secours aux assiegez; procurera d'y obuier & remedier par quelques forts, ou aultres obstacles, ou y mettant des gardes d'infanterie ou de caualerie; selon qu'il le trouuera & commode & necessaire. Et d'autant qu'es premiers iours qu'on y met le siege, les assiegez font tout leur effort pour y introduire quelque chose, ou d'enuoyer leurs messagiers en diuers endroits deuant qu'ils soyent du tout enserrez des trenchées; ce seroit vn party assez profitable, quand en ce costé qui n'est encor ferré on vsera de la diligēce susdicte, d'y loger quelques petits corps d'Infanterie sustenus toutesfois de quel-

8.

2

6

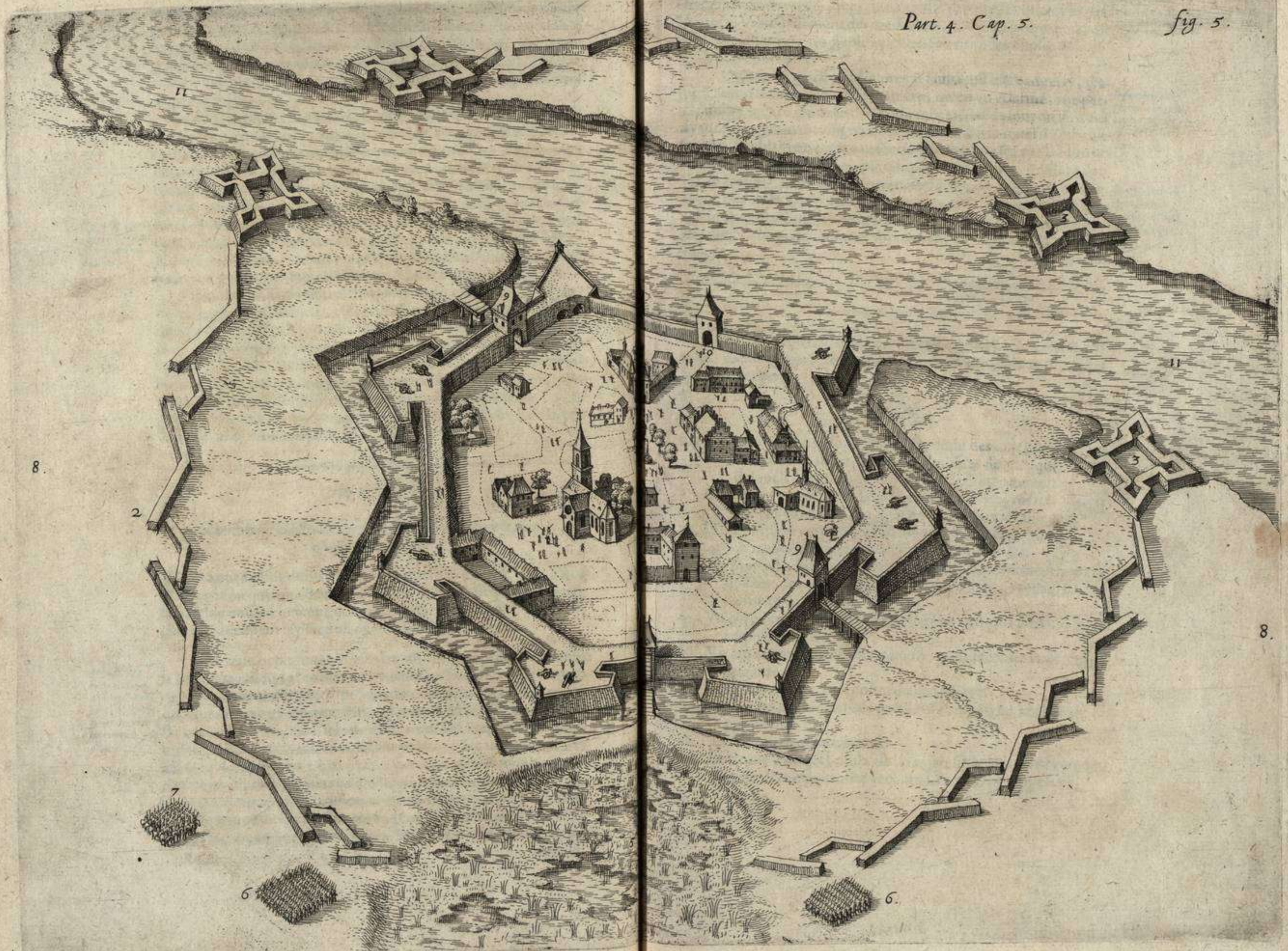
11

4

11

8.

6



Faint, illegible text in the upper section of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text in the middle section of the page.

Faint, illegible text in the lower-middle section of the page.

Faint, illegible text in the lower section of the page.

Faint, illegible text in the bottom section of the page.

de quelques troupes de cauallerie. Qui est vn seur moyen de non seulement garder telles issues, mais aussi d'y attrapper quelques passants, & principalement des messagiers, desquels comme on voit par l'experience, on peult aulcunesfois tirer des choses de tres-grande importance.

Gardes à mettre ou il n'y a point des tranchées.

Oultre les gardes ordinaires il fault aussi estre aduertuy, d'auoir repartie l'armée en telle maniere, qu'en vn Alarme, vne partie des gens vaye à la defense des trenchées, soit de iour ou de nuict ayant premierement assigne à vn chascun le lieu auquel il doit accourir, semblablement la cauallerie fera ses courses par les sorties dessus dictes aultant larges que cinq ou six cheuaults y puissent passer de front. Et seront les ordinaires corps de gardes non seulement mis en la campagne, mais on en retiendra aussi tousiours quelque compagnie au Camp pour faire la garde deuers la place d'armes, & pour secourir subitement là ou la necessité le requiert.

Infanterie en partie ordonnée pour la defense des trenchées en un alarme.

Compagnies de Cauallerie réservées au Camp & pourquoy.

Figure cinquieme.

Comment on fait vn siege auquel les assiegez sont serres par tout, encor qu'ils auroint quelque fleue ou quelque marrest à leur auantage.

Declaration.

1. Comment on se loge sous l'artillerie des assiegez avec des trenchées haultes, guarnies aux issues de quelques forts, desquels l'ennemy est molesté, & le camp couuert.
2. Comment on conduit les trenchées hors des gros tirs, tant pour asseurer le camp, que pour enfermer les assiegez.
3. Les forts, pour empescher le fleue & au hault & au bas.
4. Les trenchées qui serrent les assiegez de là le fleue.
5. Vn Marrest, par lequel ne pouuant les trenchées estre conduictes, les assiegez pourroint passer leurs messagiers: & comment il est garde.
6. Vn corps de garde d'Infanterie logé au lieu plus proche, pour empescher le bagage.
7. Vn esquadron de cauallerie à posté pour secourir le dit corps de garde.
8. Le Camp de tous deux costez du lieu assiegé.
9. Les portes de la forteresse deuers le campagne avec leurs ponts leuis.
10. Les portes deuers le fleue.
11. Le fleue, duquel ceulx de la forteresse se pouuoient grandement seruir pour estre secourus, s'il n'estoit empesché.

CHAP. VI.

De ce que le Maistre du Camp aura à faire, quand les assiegez molestent les pionniers qui travaillent es trenchees.

Corps de garde pour assseurer les pionniers & leur assigne auquel ils se retirent en un alarme.

LEs labeurs au tour des trenchees, Gabionades choses semblables se font pour la plus part de nuit : & c'est aussi alors que l'ennemy s'en apperceuât, tasche d'empescher les ouuriers de tout son pouuoir, tirant souuent des murailles, & faisant aussi, s'ils peuvent quelques faillies sur eulx; dont quelque chef des pionniers ou aucun d'eulx demeurant sur la place; ou bien, voyant que l'ennemy approche, il aduient facilement que tout le reste se defend des talons, & ne se laissét pour ceste nuit reduire à l'ouurage. C'est pourquoy il les fault assseurer de bons corps de garde, & leur assigner quelque lieu assseure, auquel ils se retirent en telle occurrence, & dont l'alarme passe, ils retournent à leur labeur.

Factions nocturnes requierent tresbon ordre.

En toutes les factions nocturnes est il necessaire qu'on tienne bon ordre, & principalement quand il est question de se defendre de quelque faillie, il fault que l'ordre y soit tres exquis : & pour cest effect il conuient qu'avec grande consideration on deuine quasi ce que l'ennemy pourroit entreprendre, afin qu'on y donne les ordres conuenables, d'assigner à vn chascun son lieu, & luy monstrent comment il doibt proceder, en forte qu'il n'y aduienne chose laquelle n'ayt esté premeditée & preuenue par bon ordre.

Cheuaux mis hors deuers la place assignée & pour quel effect.

De iour on fait tenir quelq; compaignie des cheuaux deuers la place laquelle sur la nuit s'accostant du plus qu'elle peut vers icelle, se met en tel lieu, qu'elle puisse assaillir, ceulx qui font la sortie par detriere, & leur couper le chemin du retour.

L'Infanterie doibt estre en nombre tel, quelle soit pareille à ceulx de la guarnison. Il y fault aussi auoir plusieurs hallebardes comme plus propres pour s'en seruir de nuit; & l'ennemy estant entré entre les trenchees estroictes, ou il ne se puisse bien recognoistre (comme il peut aduenir deuant que les trenchees sont toutes acheuees) il y fault assaillir viuement. Mais les trenchees estants toutes accommodees avec leurs reduits, les gardes d'icelles combateront en leur place, & les gens de secours accouriront à la teste de la trenchee principale ou ordinairement il y a plus grande necessite.

CHAP. VII.

Des trenchees, & de la batterie.

CEst la charge de l'Ingenieur de faire travailler es trenchées, de sorte que ceste matiere n'a point de lieu en ce traicte : dont ceuy qui

luy qui en desire l'information requise, en pourra rechercher les escripts qui de quelque temps en çà en ont esté publiez par l'impression : ains d'iray icy seulement ce dont le Maistre du Camp se peut & doit grandement servir, a scauoir, qu'il fera fort profitable, qu'on assigne à chascun regiment sa part, & qu'ils traouillent tous ensemble & par tout, pour confondre les assiegez en sorte qu'ils ne puissent entendre en quel endroit on veult faire la batterie, & pour paruenir tous ensemble en mesme temps à la fosse. Aussi doit il scauoir, qu'il faut quelles soyent faictes en sorte qu'elles ne puissent estre embouschées de la muraille. Item que la trenchée principale vá iusques proche de la fosse, & a ses branches diuerses seruantes aussi pour plusieurs effects. Item que la trenchée se fait courbe & anguleuse, quant elle va en front de la forteresse, & droicte quand elle decline quelque flanc. Item qu'ayant fait vne trenchée au long du bord du fossé on l'arme de musquetterie, pour oster les defentes, & empescher les sorties: que le dit bras doit estre flanqué d'autres rameaux, pour faire les reduits, afin qu'on se puisse retirer, s'il y suruenoit quelque saillie qu'on ne pourroit soustenir: Item qu'approchant du fossé il l'y faut abaisser & enfoncer, pour desemboucher au mesme fond du dit fossé.

Diuerses qualitez des trenchées.

Quant à la batterie, elle est enchargée au General de l'Artillerie d'estre faicte en sorte que le canon y puisse iouer à façon.

Cependant le General Maistre du Camp doit aussi auoir le soing qu'elle soit faicte promptement; item il doit aussi scauoir les effects d'icelle quand elle bat en Camarades, ou elle oste aux assiegez la commodité de se reparer: Item qu'on y puisse monter & descendre commodement, qu'on y ayt de besoing de monté ou eschelle tant courte quelle pourroit estre: Qu'elle ne puisse aucunement estre offencée es flancs: et qu'elle soit faicte en lieu, ou l'ennemy ne puisse faire retraicte qui soit bonne.

Considerations du Maistre du Camp sur la batterie.

Aussi est ce de l'office du Maistre du Camp General que la batterie acheuée il la face recognoistre, pour scauoir les commoditez ou incommoditez qu'elle a principalement par dedans si ses descentes sont commodés, si on y peut loger au dessus, si elle est bien trauersée de ses repaires par dedans quels sont les dits repaires & pour quel effect ils sont preparez: & autres choses semblables qui toutes sont de tresgrande importance.

Maistre du Camp fait visiter la batterie, pour scauoir toutes ses commoditez.

A telle visité on y enuoye vn homme bien entendu & expérimenté en ces affaires, comme aussi il est fort raisonnable. Car y appliquant quelque ignorant, de peu de courage, & moindre experience il en peut arriuer grand danger, vn tel preñant l'vne chose pour l'autre, ne trouuant mieulx que de se depestrer bientoist d'vn lieu si espouuantable.

Ily faut personne es couragieuse & experte pour visiter la batterie.

Le Duc de Parme en soubit encharger les Capitaines reformez & autres personnes qui estoient sur l'attente de quelq; auancement

G

& de

& de fait il y auoit grande faueur, & vn signe asseure d'estre auancé en peu de temps.

La cinquiesme partie.

D E S A S S A V L T S.

CHAP. I.

De ce que le Maistre du Camp a à faire, deuant d'enuoyer ses gens à l'assault.

Mettre l'armée en Campaigne deuant d'executer l'assault.

Traverses au fossé sec ou Gaileries si l'y a de l'eau, pour paruenir couuert à la bresche.

Maistre du Camp facilitant ceste entreprise aux soldats en rapporte grand honneur

Estant venu iusques là qu'il est question d'assaillir la bresche faite, le Maistre du Camp deuant de ce faire, doibt mettre toute l'Infanterie en esquadrons en la campagne, & toute la Caualerie, reseruant ceulx qui doibuent faire l'execution; lesquels s'auancent aultant couuertement qu'il est possible, par les trenchées, iusques à leur issue dans le fosse, auquel aussi on aura fait vne trauesse des deux costez iusques à la bresche, si le dit fosse est sec, mais si l'y a de l'eau on y iette de la matiere pour y faire vn passage, ou bien des galleries couuertes.

Ou le Maistre du Camp estant dextre & ingenieux pour faciliter l'entreprise aux soldats, en rapporte grand honneur & louage: comme aussi c'est la faction la plus dangereuse & desauantagée du mestier des armes, requerant plus qu'aucune aultre vne audace quasi furieuse, laquelle toutesfois apres ceste premiere chaleur se refroidit, & n'y a entreprise en laquelle le commencer de est plus dommageable, qu'en cellecy.

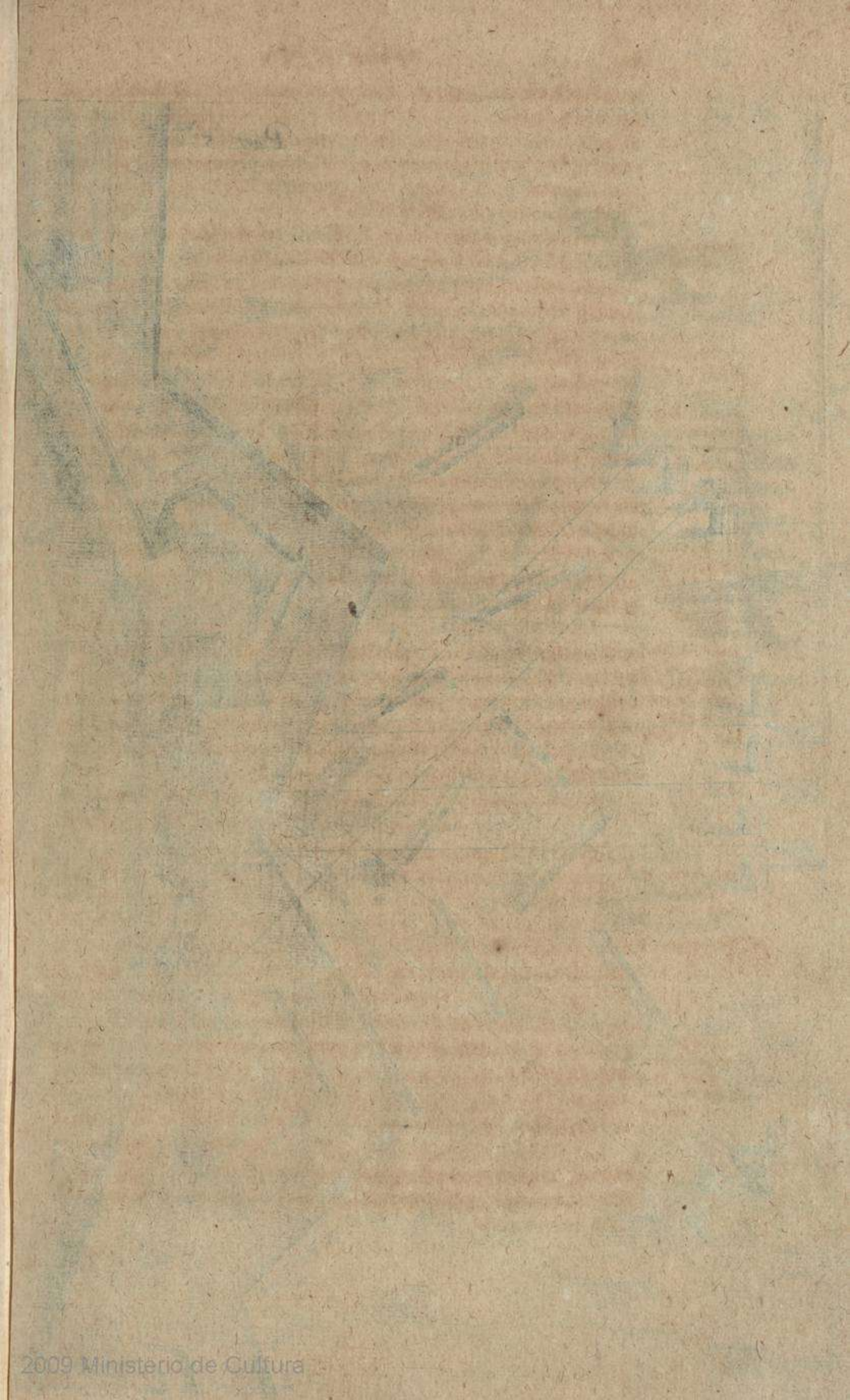
Figure sixiesme.

Comment il fault conduire les trenchées deuers la bresche, tant par vn fosse sec, que par vn qui a de l'eau, pour assaillir la bresche sans danger des angles flankants.

Declaration.

A
Vne forteresse à fosse d'eau.

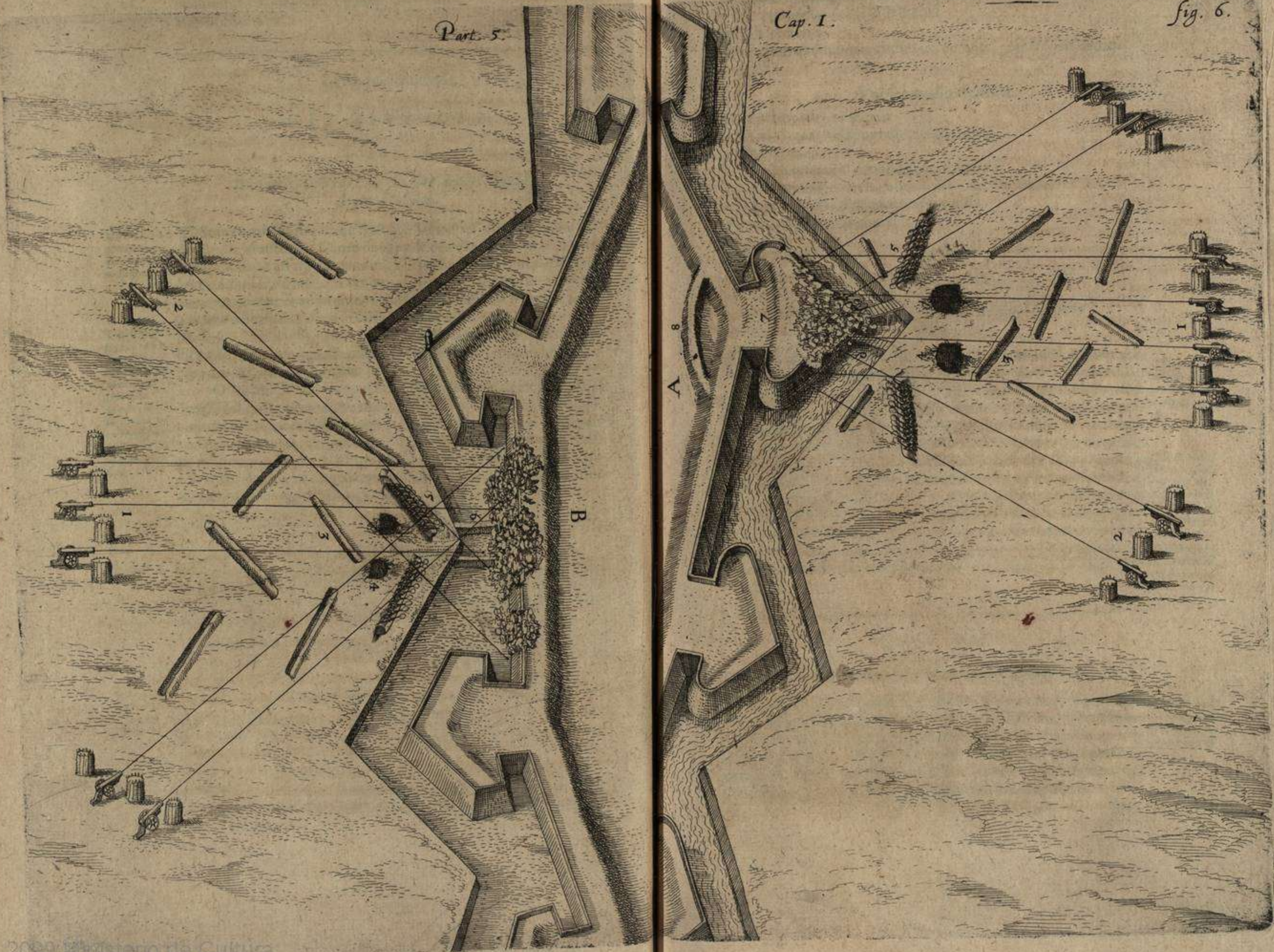
1. La batterie principale pour la bresche.
2. Les deux Camarades aux costez pour oster les defences.
3. Les trenchées.
4. Le lieu ou elles s'abaissent pour sortir au fond de la fosse.
5. Deux trenchées sur la contrescarpe guarnies de musquettiers pour oster les defences, & faire desloger les defen-seurs de la bresche.



Part. 5.

Cap. I.

fig. 6.



- 6 Deux galleries de bois couvertes de mottes, & mises sur l'eau pour couvrir les assailants.
- 7 La bresche.
- 8 Le retranchement que les defenseurs, ont fait par dedans.

B

Vne forteresse à fosse sec.

- 1 La batterie principale.
- 2 Les Camarades pour oster les defenses.
- 3 Les trenchées.
- 4 L'abbaissement deuers le frond du fosse.
- 5 Les trenchées sur la contrescarpe avec les musquetiers.
- 6 Les trenchées faiètes au mesme fosse.
- 7 La bresche en la courtine.

CHAP. II.

Pour quelle fin & respect on donne les assaults en temps diuers.

ON donne l'assault à vne place, ou à l'improuiste, & bien tost, de peur qu'elle ne recoibue quelque secours. Ou bien il se donne apres y auoir fait vne bresche, en la maniere susdicte: & alors on l'assault avec resolution d'y entrer par force, assaillant aussi les nouveaux repaires & retranchemets que les assiegez y peuuent auoir fait, poursuiuant en vne mesme course iusques l'entiere conqueste de la place: Ou bien on l'assault seulement avec intention de repoulsier l'ennemy, iusques à ce qu'on se puisse loger sur la bresche, s'y assargissant & s'accommodant la place avec la pale & le hoyeau, instruments singuliers pour cest effect, & s'y auançant peu à peu, par les trenchées, gaignans la terre comme on dit, à paulme pour paulme. Telle sorte d'assault ne se donne que sur le soir, la nuict y donnant la commodité de s'y couvrir, & s'y loger plus à l'aïse.

Assault à l'improuiste de peur que les assailts ne soyent secourus.

Assault de bresche pour forcer tout pour un coup ou pour rebouter l'ennemy peu à peu.

La pale & hoyeau instruments plus propres pour forcer vne place

CHAP. III.

Du danger & dommage euident des assaults.

L'experience nous a monstré assez qu'il n'y a chose plus dangereuse que de vouloir gaigner vne place par le moyē de l'assault, contre des defenseurs prudents & resolu. Aussi n'y a il moyen de plustost priuer vne armée de ses gens, que cestuycy, ou la perte est coustumierement des meilleurs & plus experimentez soldats, qui vont deuant pour recebuoir les premieres salies apostées,

L'assault chose fort dangereuse contre des defenseurs prudents & resolu.

G 2 Et de

*Comparaison
honorabile des
soldats allant re-
soliement à l'
assault.*

Et de fait la resolution d'un homme qui va courageusement à l'assault, est à bon droit mise au rang des autres deux, qui font le soldat de grand valeur: à scauoir qu'estant assailly de nuict, il se tient ferme & sans aucun espouuancement, il respond à tous coups qui se chargent sur luy: ou de s'oser mettre seul au combat entre quatre picqués.

*Assailants re-
boutez perdent
le courage, le-
quels accroist
aux assailis.*

Si on est reboutté d'un assault, tant les assailants que leurs compagnons qui le voyent, en perdent le courage, lequel s'accroist es assailles avec vne viuacité de se defendre non seulement de leurs armes accoustumées, mais aussi de toutes sortes des nouvelles inuécions, par lesquelles les assailants sont contraincts de retourner souuent aux mesmes dangers.

*Flamans defen-
seurs de leur vil-
les non seulement
constants mais
aussi opinia-
stres.*

La Flandre nous en a monstré plusieurs exemples, ou les villes forcées par assaults ont cousté bien cher aux assailants: Ayants rencontré, comme je me suis trouué mesme en plusieurs exploicts & le peux bien dire des defenseurs, non seulement constans, mais aussi extremement opiniastres. Ou le seul exemple de Mastricht nous peut suffire, pour nous monstrer, combien les assaults sont pernicious. C'estoit la premiere rencontre du Generalat du Duc Alexandre; lequel en la fleur de sa ieunesse d'un esprit singulièrement vif & desireux de gloire au commencement de ses entreprises, ayant la conduicte d'une armée tres fleurissante, esperoit de tout acheuer par un furieux assault: Mais la chose luy reussit tout au contraire avec la perte de plusieurs vaillants personages. Dont sans s'y obstiner comme Prince sage, il obeit au conseil de Gabrio Serboloni qui estoit soldat de grande experience, contre l'aduis de plusieurs, & se resolut de faire à l'auenir ses expugnations par le pale & le hoyeau comme instruments plus propres pour tels affaires, qui luy pourroient espargner la vie de plusieurs bons & braues soldats. Comme aussi apres il ne fit essay d'entreprise, qui ne luy reussit tres heureusement.

*La pale & le
hoyeau sont pour
espargner la vie
à plusieurs bons
soldats.*

CHAP. IV.

*De quelle utilité est la pale & le hoyeau pour la prise des
forteresses.*

DE se loger sur la bresche, & entrer par desoubs deuers l'ennemy par le moyen de la pale & du hoyeau, le forçant de reculer, c'est le plus seur & certain moyen de gagner vne forteresse, & combien qu'il est quelque peu plus long, si n'est il de si grans frais. De quoy nous peut faire foy la susdicte ville de Mastricht, prise à la fin par ce moyen du Duc Alexandre: Et prie le lecteur de ne trouuer ceste digression que je m'en vay faire sur le recit des choses qui y sont passées, trop longue l'assourant qu'il en pourra tirer plusieurs aduertissemens, outre lesques ceste Maxime, à scauoir, que

que la pale & le hoyeau sont les instruments principaulx pour forcer vne forteresse, luy sera tant mieulx imprime en la memoire.

Il y auoit en la ville seulement mil soldats en guarnison, qui ne s'employoient en aultre chose qu'au combat: Les gardes & aultres exploicts militaires estoient faictes de six mil villageois qui s'y estoient refugiez, armez & resolus à se defendre, oultre lesquelz les bourgeois auoient faict vne eslite d'aultres six mil personnes pour les ouvrages qui seroient à faire.

*Siege & prise de
Mastricht.*

Là on vit attacquer des reuelins, s'y loger, les couper peu à peu faire des fours pour enuoyer en l'ayr & faire ceder ou reculer l'ennemy. Le mesme se faisoit des defenseurs, pour emporter pour le moins la terre qu'ils ne pouuoient defendre; afin que nous ne nous en peussions seruir, de sorte que les places demeuroident vuides, & les reuelins comme allez en fumée, sans pouuoir faire plus de seruitee ne à l'vne, ne à l'aultre partie.

Reuelins premiers à attaqués quand on pretend forcer un lieu par la pale.

Par dehors on deschauffoit les courtines, pour y pouuoir iecter les ponts: par dedans on les coupoit pour iecter hors la terre qui les pouuoit remplir: tout ce qu'on minoit & fuoit par dehors pour gagner le temps, & s'en seruir es nouueaux repaires, fut à neantir de ceulx de dedans par le moyen de quelques fosses & mines cachées si bien faictes & entendues, que combien que nous leur commandions à Cauallier, voyre iusques à planter l'artillerie sur leur muraille, si ne leur pouuions nous faire aucun mal. Dont il fut besoing de prendre nouueaulx partis, ascauoir de colloquer vne canonade sur des ponts, & les descortiner par les flancs.

A quoy encor ils ne cederent sinon après plusieurs iournees, faisant des nouueaux essais, par lesquelz la victoire fut retenue iusques au quatriesme mois. Il y a plusieurs personages encor en vie, qui le scauent: Et y a on veu, que ce que le Duc Alexandre au parauant par force contre mil combattans seulement, il l'obtient à la fin par le hoyeau contre ceulx le, & encor douze mil avec eulx.

CHAP. V.

Combien se trompent ceulx qui pretendent de forcer vne forteresse seulement par les assaults. Et comment le Maistre du Camp se comporter à estant entré par force en vne place.

Puis que l'eschole de Flandres, en laquelle on a appris durant si long temps, & par plusieurs experiments, quels sont les vrays & plus seurs moyens de guerroyer; en laquelle il y a des vieilles armées & Infants Gaillards, propres pour les assaults s'il y en a au monde, repete les assaults non seulement tresdifficiles: mais aussi les iugeant pour vrayes boucheries des hommes, se sert en ses expu-

*Soldat n'ayant
autre espoir de
recompense que
sa solde, sera
froid aux grãds
exploits.*

gnations des fortresses, de la pale & du hoyeau: je ne peulx comprendre, avec quel fondement en aultres endroits, esquels toutes les armées on leue des Infanteries nouvelles, on tient les dits assaults pour bons, & faciles d'estre accomplis de toutes sortes de gens, sans considerer encor si elles y seront propres ou non, & n'ayans aultre esperance que leur solde ordinaire. Certes les oeuvres braues & valeureuses demandent vne recompense plus honorable, dedaignās mesme vne petite portion d'argent qui à grande peine peult entretenir vn pauvre soldat.

En la Flandre on a veu en vn iour, vn soldat priue, en diueres factions deueni Sergeant de sa compagnie, puis Alfier ou portenseigne, & en fin Capitaine. De là les oeuvres grandes ausquelles ils sont inuitez & eschauffez par la recompense des honneurs.

*Artillerie & ses
munitions d'une
place gagnée
par force esche-
ues au Prince
pour lequel on
guerroye.*

La place estant gagnée, & le Maistre du Camp entre en icelle, il remediera le mieulx qu'il pourra à tous desordres (je parle d'une place ostée par force à Chrestiens) mettant des gardes sur l'artillerie & les munitions d'icelle, qui sont la portion du Prince pour lequel on guerroye & sur toutes les aultres choses, desquelles on à fait defense publiq; par le ban que personne n'y mette la main; donnant aussi ordre que les munitions de guerre soyent liurées au General de l'Artillerie, & le reste des aultres munitions au preuost General ou au Commissaire des viures.

*Maistre du Câp
apres la victoire
conseruateur de
lieux sacrez &
des Vierges fem-
mes & petit en-
fant.*

En somme il fera aultant que possible tenir en tout & par tout bon ordre: mais sur tout qu'il soit vn conseruateur de lieux sacrez & des Religieux, des Vierges, femmes & enfans estant ceste oeuvre de singuliere consideration deuant les hommes, & deuant Dieu, tresaggreable.

La sixiesme partie.

DES BATAILLES.

CHAP. I.

Plusieurs considerations deuant que de venir à vne bataille.

*Bataille gagnée
rend le victo-
rieux maistre
d'un gran pais.*

VNe bataille est de tresgrande consequence, & de telle, que celuy qui y obtient la victoire, deuiet Maistre d'un gran pais: mais celuy qui y est vaincu perd & le courage, & ordinairement ses amis, & est l'issue si douteuse, que souuentes fois celuy qui moins y pense, mesmes importunè & force de combattre emporte la victoire: de sorte qu'il y fault tresbien penser deuant que d'y mettre la main.

Ory

Ory a il plusieurs doctes & experimentez soldats, qui en ont doñé plusieurs belles instructions sur ceste matiere; & quant à moy, j'en ay aussi l'occasion se presentant donné mon aduis, & en la Flandre & en la France, esquelles prouinces comme trauailles plus qu'aucunes aultres de nostre temps de longues & trescruelles guerres on a veu des estranges varietez qui iournellement s'y sont presentées: dont aussi cest principalement de là que, comme des escholes tresparfaites de guerre, tout le monde en prend plusieurs tresutiles aduis & instructions.

Mais faisant maintenant mon compte, de me trouuer aux frontieres de l'Hongrie, j'ascheray de monstrier, comment vn Prudent & Expert Maistre du Camp, pourra combattre avec le Turcq. En quoy je suiuray la practique comme guide tresfidele, accompagnée de grandes & tresutiles considerations: par le moyen desquelles on viendra à cognoistre les erreurs passez, & à entendre comment aussi mesme en vne campagne libre on se doibue comporter contre vn si puissant ennemy.

CHAP. II.

Que plusieurs batailles sont mal reussies, esquelles on s'est voulu seruir de la cauallerie seule.

LA guerre a eu en diuers aages, & en diuers endroits des grans & admirables changements en la Cauallerie & Infanterie. Les Romains & ceulx qui les ont voulu imiter, se sont principalement attenues aux Pietons, se contentans de bien peu des cheuaulx pour couvrir les flancqs. Mais se voulans aussi en apres seruir de la mesme sorte & maniere hors de l'Europe, contre la grande Cauallerie des Barbares, ils leur ont monstrier qu'ils pouuoient aussi estre vaincus, & leur donnerent l'occasion sans y pouuoir trouuer aucun remede, à ces grandes inondations des dits peuples par toute l'Europe.

Laquelle en venant iusques là, de changer aussi d'aduis & se pourueoir de Cauallerie, esperant que par icelle seule on porroit repoulsier ces nations estrangieres, en fut tant plus trauuailé, par vne plus grande Cauallerie d'iceulx. Et cest erreur alloit tousiours croissant pour vn long espace de temps, iusques à peu deuant l'aage de nos ancestres, auquel il fut aucunemēt reprimé, eulx comēçans à remettre l'Infanterie en quelq; reputation, & bon ordre, retenans cependāt la bonne coustume des Romains, de mettre la Cauallerie aux flancqs, cōme vne reigle certaine & infaillible pour obtenir la victoire en vne Campagne libre: Mais pour ces frontieres de l'Hongrie tresdangereuse, voyre pernicieusse; esquelles cōbien qu'on y aye de l'Infanterie à suffisance, ordinairement son presente la Cauallerie seule à l'ennemy pour combattre: qui est tout aultant
que

*Cavallerie seule
dangereuse à s'en
servir quand l'
ennemy est plus
puissant en scel-
le.*

*Vladislas occis
à Varne des
Turcs pour s'e-
st trop fié de sa
cavallerie seule.
Louis III. Roy
d'Hongrie perit
en bataille pour
la mesme occa-
sion.*

*Nulle victoire
s'obtient par la
cavallerie seule.*

que s'ils la mettoient aux flancs de l'Infanterie : mais elle est si des-
proportionnée au nombre à la Turquoise, qu'estant resoluë de l'in-
vestir, elle sera toujours mise en fuite, & renversée sur l'Infante-
rie, laquelle s'y perd quant & quant, sans pouvoit monstrer aul-
cun effect. En quoy sans examiner plusieurs raisons qui en sont al-
leguées, pour couper bresche à plusieurs disputes inutiles, nous
nous pouons servir des exemples pour confermer la Verité, aussi
mesme de deux Roix perdus avec leurs armées par telles occasions:
ascauoir Vladislaus Roy de Pologne, & Ludouicus III. Le pre-
mier, occis à Varne, pour n'auoir suiui le bon conseil de Jean Cor-
uin, apres auoir veu la defaïcte de son armée. Le second estouffé en
vn estang apres la defaïcte de ses gens à Mongace, pour auoir don-
né trop de foy à vn Frere Paul Thamora Archeuesq; de Colnitz qui
luy promet de vaincre le Turc avec sa Cavallerie seule.

Le passe icy plusieurs aultres exemples de ceulx qui ont esté
en proye au Turcq, & luy ont seruy de trophée, pensans qu'on ob-
tiendrait vne victoire avec la Cavallerie seule, l'Infanterie cepen-
dant demeurant oisifue, laquelle semble, sans dependre d'aultuy,
ne pourroit faire quelque essay contre l'ennemy, ou pour le moins
luy faire aulcun mēt achepter sa mort au pris de la vie de quelques
vns d'iceluy. Il peult bien estre, qu'on ayt gaigné quelques grandes
rencontres, par le moyen de la Cavallerie, mais en grosses batailles
je n'en scay aulcun exemple.

CHAP. III.

Combien il est dangereux d'attendre le Turcq en Cam- paigne rase.

*Celuy qui s'a-
uance inconsi-
derément, d'or-
dinaire se retire
avec perte.*

CEulx qui pour faire quelq; monstre de leur courage se presen-
tent en Campaigne avec gran nombre de Cavallerie mais des-
armée au dos, sans s'y arrester quād le Turcq fait semblant de vou-
loir inuestir à bon droit selon mon aduis, sont tenus pour inconsi-
derez & impetueux en l'auancement, & comme ils le monstrent
bien, legiers en leur honteuse retraïcte : dont aussi ils sont estimez
de nul seruice en la guerre, ne se voulant gouverner conformement
aux reigles d'icelle & n'entendans quel danger il y à d'attendre le
Turcq en vne Campaigne rase.

*Campaigne ra-
se, que c'est.*

Or j'appelle Campaigne rase, non seulement celle qui est sans
aulcun empeschement d'vn bois, rocher ou aultre tel accident de
Nature, mais aussi celle qui est sans tranchées ou aultre repaire ou
alteration faïcte par artifice & industrie humaine. Et attendre dis ie
quāt on y plāte vne ordoñance, en laquelle le combat se presentant,
sans bouger de sa place pour comettre l'enemy, on s'y tiēt ferme iuf-
ques à ce que l'enēy viēne pour inuestir. Surquoy je suis astraint par
beaucoup des raisons, cōbien que telle maniere de faire soit tenue
pour boñe & grandemēt auātageuse, de dire qu'elle est si dangereuse
en ces

en ces frontieres d'Hongrie, que mesme on y monstre à l'ennemy le moyen par lequel il nous peut facilement combattre & vaincre. Car les Turcs estans desarmez ils ne cherchent de venir aux ferres & batailles de pied ferme: ains taschent de nous interesser de loing de leur petite artillerie, laquelle ils trainent en grand nombre apres eux, & y font grand effect en nos esquadrons qui sont gros & enrassez: & d'autre part, ils s'accostent avec les cornes de leur ordonnance lunaire des flâcs, tirans tousiours sans s'arrester toutesfois, & aucunesfois ils viennent faire quelque assault legier; ou faisans vn tour deuant la front, ils se lancent deuers les dits flanc comme s'ils les vouloient charger, seulement pour nous mettre en quelque desordre: ce qui leur succedant, ils se tournent pour enfoncer, chose qui alors ils obtiennent sans grande difficulte, nous mesmes les y auanzans par nostre impacience, qui ne pouuons souffrir d'estre tant des fois irritéz & de veoir que l'ennemy s'acrisste ainsi a nostre dam, oultre la honte, du gros de nostre armée. On y auance doncq quelq; troupe pour les faire tenir loing, par des escarmouches, & petis combats, qui sont droictement a propos pour eux, & ne demandent aultre chose, que de combattre ainsi a la legiere, esquelles factions nos gens sont peu a peu consumées, la cauallerie graue ruinée, & l'ennemy content, qui ne s'astraint a vn gran combat, s'il n'y voit son grand auantage en nos desordres. Desquels desordres il se fault garder avec grande diligence. Ains quand il faudroit aller chercher le Turcq en tel estat, il y fault aller en bataille rangée, qui ne peut si facilement estre rompue, & principalement quand on luy peut respondre des canonades, & de la musquetterie, laquelle a plus grand effect que celle des Ianitzes qui sont beaucoup plus longs ou lents a recharger que les nostres. Ou encor qu'on ne vueille venir aux ferres avec luy, si sera ce vn louable party, de l'aller trouuer en son lieu; & nous voyans surmontez du gran nombre de ses gens; de nous retrancher tresbien de nostre part, ou nous asseurer en aultre maniere aux flancs, pour n'estre exposez a son rauage.

Turcs armés à la legiere ne cherchent de venir aux ferres.

En bataille rangée fault il aller trouuer le Turcq.

Ianitzes plus lents a recharger que les Chrestiens.

C H A P. IV.

Qu'il fault composer l'ordonnance de Cauallerie & Infanterie ensemble pour vaincre le Turcq, & comment cela se fait facilement.

IL semble a aucuns estre impossible, ou pour le moins vne chose tresdangereuse de conioindre la Cauallerie avec l'infanterie en vne bataille, veu qu'ils ne se peuuent bien accoster ensemble, beaucoup moins se manier comme il appartient. Cependant l'inuencion n'en est pas nouuelle, combiè que les partis en sont reussis diuersement, selon le iugement de celuy qui en a voulu vser. Dont il y a plusieurs exemples.

Marcus Crassus guerroyant contre les Parthes entremesloit

H

& cou-

& couuroit la Cauallerie, avec l'Infanterie, la faisant sortir quand bon luy sembloit, & avec grand dommage de ses ennemis. Les six mil Allemans qui en Cōpaignie d'Ariouiste cōbattoient à cheual avec l'Armée de Iules Cesar, recebuoint grand ayde de six mille pietons, qui estoient meslez parmy eulx. Et si bien cestuy là y demeurá sur la place, ce n'estoit par la force des armes, mais par la fraude de l'ennemy, qu'il y mourrut. Et ceulx cy perdirent la iournée pres du Rhin, non pas par quelque desordre qu'il y eust eu en leur armée, mais par l'effort de Publius Crassus chef de la Cauallerie, qui estant enuoyé de Cesar avec vn esquadron en secours à ses gens, fit ployer la corne droicte des ennemis, & en emportá la victoire. Mais je me fais fort de trouuer vn aultre ordre plus propre pour ce temps auquel nous nous seruons d'aultres armes differentes de celles de ceulx là.

*Consideration du
Maistre du Cāp.
l'entremeslée de
la Cauallerie a-
vec l'Infanterie.*

A mon aduis doncques, on entremeslera la Cauallerie parmy l'Infanterie l'en couurant en sorte, que l'ennemy la voulant trouuer soit contrainct de passer par les rudes salues de la musquetterie. Sur quoy le Maistre du Camp doibt principalement considerer, que tout nombre d'Infanterie n'est suffisant pour couvrir tout nombre de Cauallerie: ains qu'il faut qu'il y ait entre eulx vne certaine proportion, laquelle se trouueroit comme il me semble au tiers assez commode, cest a dire, que des quatre parties de toute l'armée, les trois fussent d'Infanterie, & la quarte, de Cauallerie, ou que pour vingt & quatre ou trente mil pietons, il y eust huiet ou dix mill cheuaulx: chose qui reuscirera tresfacile, en y obseruant l'ordre que je monstreray au chapittre suiuant.

C H A P. V.

*En quelle proporcion & figure on disposera la Cauallerie & Infanterie
en vne bataille.*

*Turcq n'a arme
pour attaquer la
picque.*

POsez le cas qu'on aye huiet Regiments, qui sont vingt & quatre mill Infants, & huiet mill cheuauus, a ordonner ensemble en vne bataille. Lors le Maistre du Camp fera premierement vne front, toute d'Infanterie, de quatre Regiments, lesquels il mettra en esquadrons les estendant aultant qu'il peut: Car il ne s'y fault trop tenir sur les regles anciennes du quarré ou des gens, ou du terroir: ains considerant que le Turcq n'a armes pour attaquer la picque, il pourra, avec peu de fond, fort vtilement, estendre la front, y presentant beaucoup plus grand nombre des combattans, que l'ennemy ne puisse facilement enclorre entre les cornes de son ordonnance lunaire. Les interualles restans entre l'vn & laultre esquadron, seront remplis par deuant des manches des musquettiers, de sorte qu'on en forme vne frōt cōtinue & esgale, pour faire la monstre a l'ennemy comme d'vne ordonnance entierement solide, & comme d'vn seul corps.

En derriere appres vne bonne distance, selon ce que le Maistre

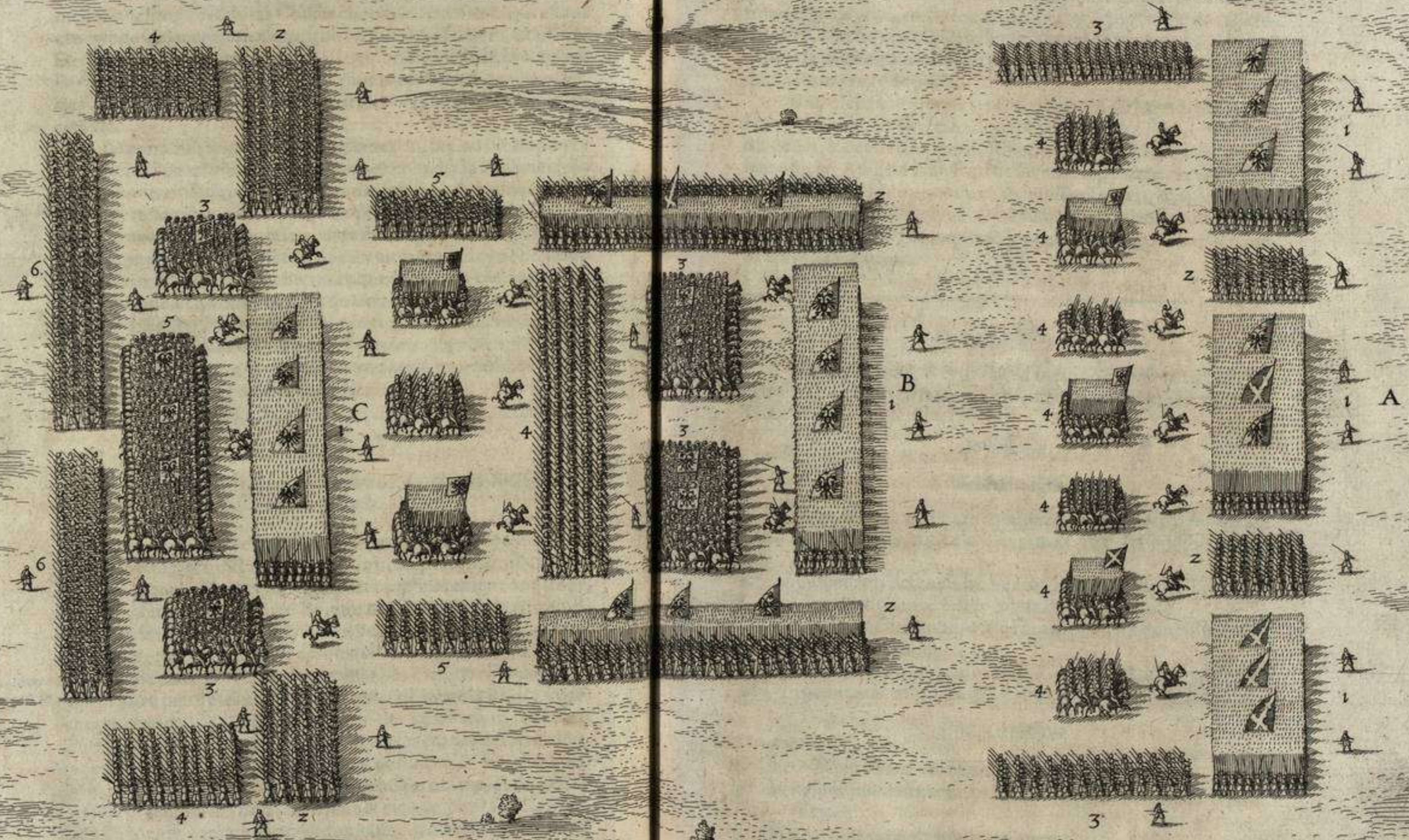
stre

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Handwritten text in the middle section, appearing to be a signature or a short note.

Small, illegible handwritten text on the right side of the page.

Main body of faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document.



stre du Camp y voudrà interposer, on fera vn'aulture front aussi esgualle des esquadrons des corraffes au milieu, & es cornes deux esquadrons d'Infanterie avec la musquetterie par dehors aux flâcqs; avec vne manche de mesme en front, & vne aulture en queue.

Le troisieme & derniere ordonnance aussi en telle distance de la precedente, pour la defence du dos sera aussi pareillemēt meslée du reste de l'Infanterie, & de la Cauallerie graue: mais non en front esgualle, ains en sorte qu'vne mesme ligne face le dos de l'infanterie, et la front de la Cauallerie, afin que l'ennemy se tournant deuers la queue pour trouuer la Cauallerie, passe par la tempeste des tirs tant gros que petis.

Entre les deux premieres ordonnances, on logera la Cauallerie legiere ascauoir lances & arquebus en ce grand espace qu'auons dit dessus, & ce en troupes non trop grosses pour faire tant mieulx leur office. Aussi ne fault il qu'ils soyent trop ferrez, afin que sans danger de quelque confusion ils puissent entrer & sortir a leur aise. De mesme en logera on aussi quelques corps au second espace pour le besoing de la queue, se pouuans aussi aysement secourir les vns les aultres.

Figure septiesme.

Comment huit Regiments d'Infanterie, & huit mille cheuaux sont repartis en trois ordonnances, pour pouuoir resister au Turc.

Declaration.

A est l'Avantgarde.

- n. 1. Trois esquadrons de picques estendus en front considerant que le Turc n'a aucunes armes pour les pouuoir attaquier.
2. Musquettiers desquels les interualles sont remplis, pour faire vne ordonnance solide & vne front continuée.
3. Les ailles aussi de musquettiers, a fin que les ennemis ne l'assaille au flancq.
4. Quelques petis esquadrons de Cauallerie legiere, lesquels peuuent sortir & rentrer selon que la necessité le requiert.

B. Est le bataillon.

1. Vn esquadron large & estendu en front.
2. Les ailles, au dedans de picques & par dehors des musquettiers.
3. Deux grans esquadrons des cuiraces.
4. Comment on les peut couvrir par derriere d'vne, ou de plusieurs manches afin que l'ennemy ne s'y puisse approcher.
5. Deux ailles courtes pour couvrir la cauallerie legiere qui se

tiennent sur l'espace qui est entre le bataillon & l'arrière-garde.

C. Est l'arrière-garde.

1. Vn gros esquadron de picques.
2. Deux esquadrons des musquetiers & arquebusiers pour le couvrir.
3. Deux esquadrons de Cauallerie graue, qui touchent de leur front la ligne du dos de l'infanterie.
4. Deux ailles de musquetiers pour les couvrir.
5. Vn gros esquadron de cuiraces.
6. Deux manches des musquetiers & arquebusiers pour couvrir la queue, lesquels peuuent monter iusques a la front ou au flancqs, quand la necessité le requiert.

C H A P. VI.

Ou on pourroit mettre le bagage en l'ordonnance susdite.

CHascun donques peult veoir, comme je croy, qu'en telle ordonnance on ne combattera pas seulement ains marchera aussi sans aucune crainte de l'ennemy en vne compagne large. Mais je ne voy pas encor ou on pourroit mettre le bagage; desorte que ceste inuencion en demeureroit imparfaicte, & preiudiciable, car personne ne le quitte volontiers.

Il est vray qu'en telle ordonnance il n'y a point d'espace pour recebuoir huit ou dix mill charriots, lesquels comme il est dit dessus suyuent vne armée accomplie en ces quartiers, avec vn nombre quasi infini des garces & des vallets, voyre vne cahaille du tout inutile, de sorte qu'entrant en moy mesme, je suis contraint de conceder, que cecy ne sont que des chasteaux en l'air, & des pensées qui ne peuuent estre effectuées. Mais cependant je n'en seroys hors d'esperoir, quand les gens se resolussent de croire, que combattant en telle maniere, & reformant le bagage, on emporteroit tousiours la victoire; la ou au contraire chargeant le camp d'vn attirail superflu de bagage, on sera tousiours en danger de perte euidente: & que par ces raisons ils se contentassent d'vne honneste reformation. Et alors on trouueroit assez de place en pouuant mettre vne partie, & principalement l'artillerie avec son train, au corps mesme du bataillon, & le reste en la queue de l'arrière-garde. Car le Turc de cent mill hommes ou dauantage qu'il a en son armée n'y a que quinze ou vingt mill infants pour le plus; dont trouuant vne telle ordonnance, il ne la peult attacquer de tous costez, sans y laisser tresbien du poil. Et combien qu'il en a vn gran nombre qui sont accoustumez de mettre pied a terre, si ne se fait cela qu'es assaults des fortresses, & non en bataille champestre, ou ces gens scauent quel a-

Le bagage reformé se peult loger en partie au bataillon & en partie en l'arrière-garde.

uantage

uantage c'est pour eulx d'estre a cheual. Mais si ceste ou semblable reformation n'est admise, ne les susdittes ne aultres telles bonnes pensees pourront estre mises en effect.

C H A P. VII.

*Comment on pourra attendre le Turcq en Campagne rase, & y comb.
battre seurement.*

Celuy qui au maniement des affaires de la guerre se desgouste ou lasse d'une tresexquise, & comme iamais suffisante assurance, ordinairement tombe en vne seurete, & craignant d'estre tenu de peu de courage, il se fabrique sa propre ruine, Dont je conseille au Maistre du Camp, de se proposer tousiours tous les dangers qui pourroient suruenir, & de prendre de la l'occasion de l'asseurer tant plus prudemment en toutes ses factions, lesquelles par ce moyen luy reussiront toutes heureusement.

*Maistre du Camp.
s' imagine tous les
dangers qui peu-
uent suruenir po-
ur estre tant plus
prudent en l'as-
surance.*

Et presupposant qu'il faudra combattre avec le Turcq en Campagne rase, iceluy deuantant tousiours beaucoup les nostres, de sa cauallerie, de sorte qu'il y a danger si on l'y attend, qu'on y pourroit estre circonuenue & enclos d'icelle, n'y ayant chose qui le puisse empescher, & qui fut a nostre auantage: Le Maistre du Camp ne se contentera d'auoir dispose ses gens en la maniere susdite, ou en aultre millieure, s'il la scait trouuer, en laquelle toutesfois il pourroit estre, comme i'ay dit enclos entre les cornes de son ordonnance lunaire qui se peult estendre, quand on veult, bien loing: ains il pensera aussi comment il se puisse couvrir au flancq: car autrement ce seroit peine perdue, d'auoir si soigneusement couuert sa cauallerie.

Tenant donc cecy pour vne Maxime, qu'en la guerre l'heureuse issue des entreprises tesmoigne de la prudence des deliberacions, & suiuant l'exemple de Iules Cesar au susdit siege d'Altesse, lequel se doubtant d'auoir en front vn trespuissant ennemy, & principalement en la Cauallerie, n'eut honte d'enclorre ceste armee tant fleurissante, si experimentee, & tousiours accoustumee de vaincre, entre deux bras de trenchees, y adioignant a chascune teste vn fort pour plus grande assurance des manchez des tirs, qui se faisoient de loing.

Party vnique contre vn ennemy superieur en Cauallerie: dont aussi le Maistre du Camp, cependant qu'il plante sa bataille, fera leuer deux trenchees aux flancs, y laissant quelques ouuertes pour les sorties de la cauallerie; & si en l'extremite on y peult adiouster aultant de reduitte, qu'on y puisse faire iouer l'artillerie, l'assurance en sera tant plus grande.

Entre telles assurances des trenchees, je suis d'aduis qu'on attende l'ennemy sans en bouger, & s'il y fait quelque approche, de faire iouer la musquetterie, comme aussi l'artillerie, laquelle doit

L'artillerie doit estre grosse contre le Turcq: pour luy oster toute la sienne.

estre grosse, comme de demy canon ou demye colubrine, qui tire plus loing que la petite du Turcq, de sorte qu'avec peu des pieces, on luy oste l'usage de tant d'artillerie qu'il traîne en son camp, le contraignant de la retirer.

Le Turcq enuoye quelques troupes avec semblant de vouloir attaquer mais c'est pour faire consumer les tirs.

Quant a la Musquetterie il la fault auiser de faire ses tirs, non confus mais en bon ordre repartis en plusieurs salues, en sorte que les premiers ayent rechargé deuant que les derniers acheuent de tirer: les chefs aussi, y prennant garde qu'on ne face les tirs en vain, ains attende que l'ennemy entre au iuste coup. Car les Turcs ont bien ceste coustume d'enuoyer quelque petite troupe qui fait semblant de vouloir inuestir, mais approchée qu'elle est, elle se tour au coste, ensuiui d'un aultre qui fait le semble, pour faire consumer les tirs, & alors en fin viennent ceulx qui attacquent resoluement.

Cauallerie legiere sortans par les ouuertes des flancs chargerà l'ennemy cependant qu'il est en desarroy.

L'armée demeure en bataille pour recebuoir les poursuiuans rebouttez, ou bien s'auance peu a peu pour leur donner challeur.

Quand donc l'ennemy vient & fait vn assault resolu, mais auquel il est, comme je suis assure qu'il aduiendra si on y tient bon ordre, reboutté & mis en routte & confusion de ses ordres alors la Cauallerie legiere sortira par les ouuertes des trenchées qui sont es flancs pour le charger. Le mesme fera aussi la musquetterie de la front, le chargeants ainsi gaillardement, cependant qu'il est ain si confus, sans luy donner du temps pour se remettre. Le reste de l'armée cependant demeurera en bataille en son lieu, pour estre vn leur receptacle de leurs gens s'ils estoient rebouttez. Mais estant le Maistre du Câp aduise, que fuite est lointaine, il ne seroit mauuis, qu'il s'auançast peu à peu (assure toutesfois aux flancs) pour donner challeur aux poursuiuans. D'aultre part, si l'ennemy n'inuestit resoluement ains vá seulement tournoyant l'armée, alors ceulx qui sortiront contre luy, feront seulement vn tour sans s'arrester, sortans par l'une & r'entrans par l'autre ouuerture, & emportans ce qu'ils rencontrent: C'est a dire, que sortans deuers la front, ils entrent derechef deuers la queüe, sans s'esloigner trop des trenchées, en sorte que l'ennemy n'ayt la hardiesse de les approcher, de peur d'estre attaincts de la musquetterie.

Les Hongrois propres pour faire de saillies & courses contre l'ennemy.

Les Hongrois seroient trespropres pour telles factions, d'esquels aussi on auroit cest auantage qu'il ne seroient du tout oisifs & inutiles en l'armée, depuis qu'aynt trouué des mauuais effects de les auoir mis en front, on ne s'en est quasi plus voulu seruir.

Hongrois proprement logez derriere les hommes d'armes & pour quoy.

Or d'aultant qu'en vne armée, on a affaire de plusieurs d'armes, selon la diuersité des desseings & des effects, ne pouuans satisfaire pour tous par vne seule: celuy fera sagement, qui voulant faire vn chocq, ou attend de le recebuoir, se sert des hommes d'armes: mais estant inuite a poursuiure le cours d'une victoire, & imposer vne fin a vne aultre entreprise qui a besoing de celerité, il n'y a point de doubté que ceulx qui sont armez a la legiere y seront plus propres. C'est donques le lieu propre pour les Hongrois; lesquels comme armez a la legiere ou plustost desarmez, doibuent estre mis aux seconds rangs, apres les hommes d'armes s'y tenans comme entrelassez pour pouuoir sortir & laisser entref

entrer les armez en leur place: chose qui sans doubte leur reussirá tresheuresement. Et ceste la maniere plus prope pour eulx, laquelle ils debuoint obseruer aux combats. Or voyla pour conclusion de ce chapittre comment ie me compareroy deuant l'armée du Turcq, en me pouuant tenir ferme, ou le voulant attendre en mon lieu.

C H A P. VIII.

En quelle maniere on peult aller trouuer le Turcq en son lieu & l'y combattre & surmonter.

ON n'a point tousiours le temps pour attendre le Turcq, ains bien souuent il le fault aller trouuer en son logis. Je continue doncques de parler encor du Turcq, presupposant qu'iceluy ayt assiege quelque place des Chrestiens, en laquelle on desire d'introduire quelque secours.

Or en telle occurrence fault il que le Maistre du camp soit principalemēt tresbien proueu des victuailles, & de toutes les autres choses necessaires pour tout le temps, qu'il luy conuiendra estre proche de l'ennemy puissant en vne grande cauallerie, & armé à la legiere est en bon poinct pour preuenir & surprendre soudainement & a l'improuiste son aduersaire en quelconque entreprise. Cest pourquoy en appres, au marcher, il vserá de grande diligence es courriers, les doublant ou triplant aussi de toutes parts. Et d'autant que le dit ennemy appres auoir laisse des gardes & gens suffisantes pour le siege, se pourroit mettre avec le reste & la fleur de son armée en chemin pour le venir rencontrer: il procurerá aussi de marcher avec les flancs assurez: & la maniere dont on se seruira en ceste entreprise será aussi propre pour celle dont auons parle cy deuant, pour assurez les flancs de l'armée qui s'auance pour donner challeur a ceulx qui poursuiuent l'ennemy.

Le Turcq par le moyen de sa cauallerie legiere est fort soudain en surprises.

Marcher avec les flancs assurez en Campagne on l'ennemy pourroit suruenir & donner quelque assault.

C H A P. IX.

Comment le Maistre du Camp assurez les flancs en marchant contre le Turcq en Campagne rase, pour auoir du temps pour se retrencher.

LEs charriots sont estimez fort propres, pour par leur positūre assurez les flancs de l'armée marchante, comme il a esté dit es parties precedentes: mais avec tout cela, on y voit toutesfois beaucoup des difficultez, non seulement pource que les charrettiens ne cheminent esgualmente, ains espouuantez d'vne miondre troupe d'archiers qui tirent de loing se mettēt sur vn trot desordonne pour gauchir le danger: mais aussi pource qu'on cheual tombāt, ou se rompant vne rotie, ou aultre tel accident suruenant, il fault que tous les autres charriots suiuañts s'arrestent pour vn temps.

Moyen de remedier quan vn charriot se rompt en marchant.

Le

Le ne nye toutesfois aussi qu'on ny pourroit trouver quelque remede; & qu'un charriot rompu, on peult jeter la charge en partie sur le celuy qui le precede, & l'autre moytié sur le suiuant, iettant l'inutile hors du chemin, encor qu'il fut du Generalissime: Voyre on pourroit trouver le moyen de faire tousiours cheminer le charriot, encor que quelque cheual fut failly les attellant tout le rang, l'un a l'autre, en sorte que non pas vn seul charretier ne pourroit sortir de son rang, n'y aulcun charriot s'arrester, si ces cordes ne fussent coupées en vn assault, ou on pourroit trouver encor vne plus grande comode d'offenser l'ennemy s'il vouloit faire l'essay d'un assault, mettant sur chascun charriot trois ou quatre soldats musquetiers pour les faire tenir de loing: mais cependant il me semble qu'en mienne pansee, ne seroit mal a propos non seulement pour respondre a l'ennemy & le faire tenir loing, mais aussi, & principalement pour gagner le temps de me pouoir retrancher & fortifier mesme en marchant a la maniere dessus mentionnée.

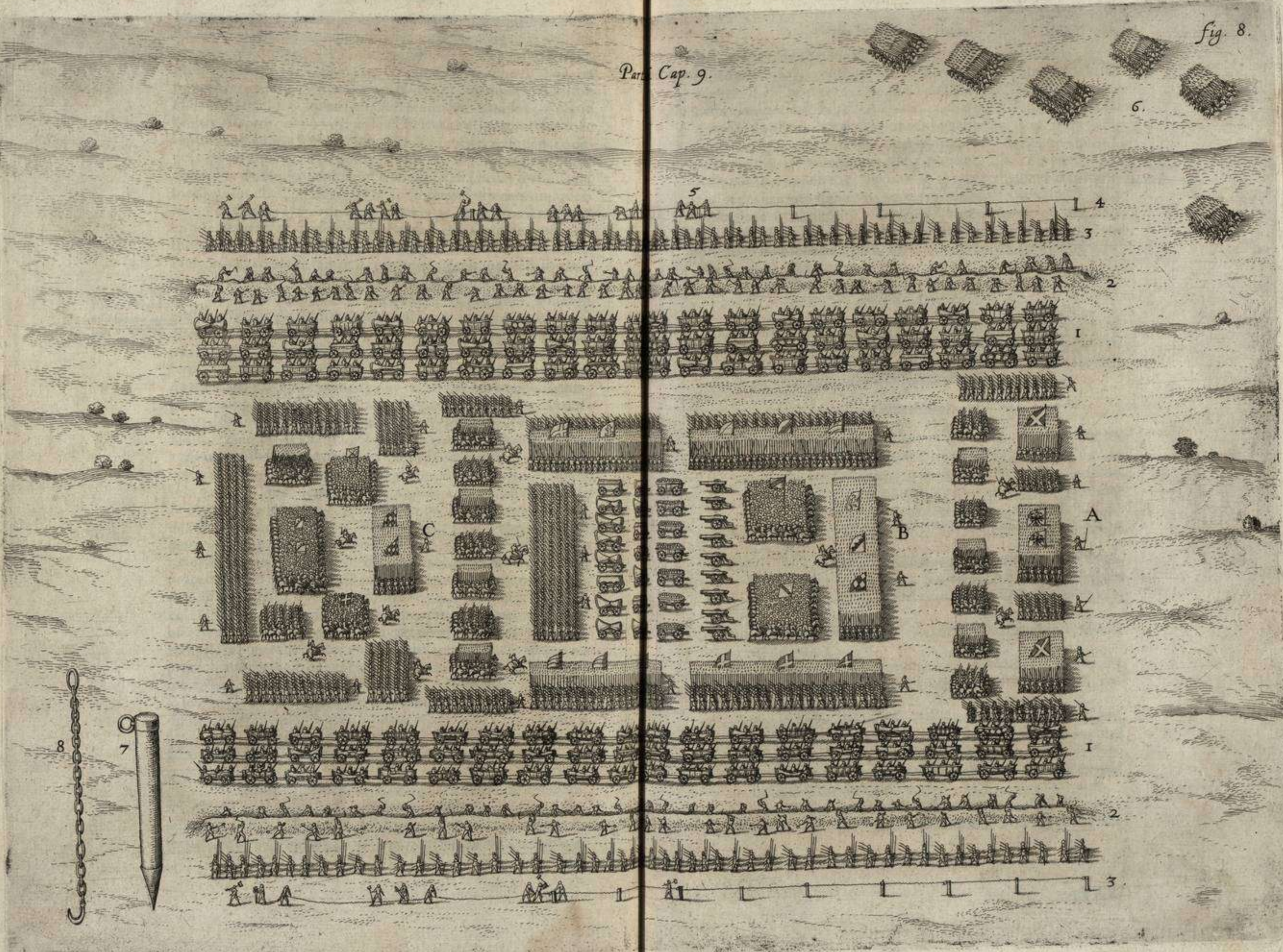
Intencion de Bastia pour entretenir l'ennemy iusques a s'estre retrenché.

Je voudrois auoir vne bonne quantité des chaines, non trop grosses, n'ayant que rompre & empescher le cours du cheual, lesquelles seroient tellement accommodées en leurs extremités, qu'on les peult subitement accrocher ensemble. Ces dittes chaines ferois-je trainer par pieces, non trop longues, ains en sorte qu'elles ne donnassent trop de peine a celuy qu'en deburoit auoir la charge, l'une après l'autre aux flancs, baillant a chascun de ces traifneurs deux autres de compagnie, dont l'un porteroit vn palis environ de cinq pieds avec la poincte ferre, & enhault guarny d'un agneau, duquel depend encor vn autre pour y passer les chaines quand on armé la closture: l'autre porteroit vne masse, de laquelle la necessité le requerant a trois ou quatre coups, il planteroit le susdit pallis deux pieds en terre, de sorte qu'il y demeureroit esleué de trois pieds ou a l'environ, afin que le cheual s'y aheurte seulement des gambes, & non de la poitrine. Or ceulx cy voyants l'ennemy venir avec dessein d'inuestir, auront bientoist planté les palis, & accroché les chaines de sorte qu'avec trois ou quatre cents hommes on aura assésuré les flancs contre vn accident subit. Ioint que cela se peult faire sans aucune incommodité, les pionniers n'ayant en tell endroit gueres a faire; & ayant plante ces assurances ferrees, ils se pourront retirer pour faire les trenches. Comme ie ne pretend aultre chose de ces chaines, sinon d'arrester en vn assault subit, l'ennemy, pour auoir le temps de m'y retrencher. Chose qui se fera encor avec seureté, pouuant mettre sur ces chaines vne ordonnance de picques & musquetiers, les mettant a trois par file, a files entremeslées, lesquels en presentant les picques seront suffisants pour retenir l'ennemy, donnans challeur aux pionniers pour trauailler aux trenches.

Si l'ennemy s'arreste pour faire quelque effort, le conseillerois qu'on s'y comportast a la maniere monstrée par cy deuant, s'arrestant au lieu & faisant iouer la caualerie legiere laquelle pourra sortir la ou elle le trouuera plus commode, les chaines leur pouuant faci-

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

[Faint, illegible text, possibly bleed-through or bleed-through from another page]



facilement estre abaissées la ou ils voudront. Et si l'ennemy se retire deuers son logis, comme la necessité en fin luy commandera: le Maistre du Camp recommencera aussi de s'auancer & cheminer comme au parauât s'auancant aultant qu'il pourra en vn aultre iufques a la nuit, comme aussi le iour ensuiuant, deuant que l'ennemy se presente. Et ainsi il ira tousiours s'approchant de lieu en lieu, iufques a penetrer mesme es quartiers d'iceluy. Car il n'a pas la coutume de se retrancher; & le pourroit on tant traouailler par l'artillerie, & des alarmes souuents, principalement de nuit qu'il seroit force de venir au dernier remede, a scauoir du combat en son propre logis: tousiours avec les trenchées aux flancqs, ou pour le moins estant si proche de la place; on trouuera facilement le moyen d'y mettre le secours desiré.

Moyen pour entrer iusques au logis de l'ennemy.

Huictiesme figure.

Monstre comment en marchant, ayant l'ennemy proche, ou le voulant aller chercher en son logis, on se peut asseurer aux flancqs, ou par le moyen des charriots, ou de quelques chaisnes, & donner loisir au pionniers pour faire les retranchements.

Declaration.

1. Les flancqs serrez des charriots, cheminants trois en file, les rangs ioints avec des cordes a fin qu'un cheual tombant, le charriot toutesfois ne soit contraint de s'arrester. Chascun aussi d'iceux se peut armer de trois soldats musquettiers pour faire retirer l'ennemy, s'il s'y vouloit approcher.
2. Les trenchées & comment les pionniers y traouaillent, chascun a sa part.
3. Les chaisnes portées ou traismées par pieces: chascune accompagnée de trois hommes, dont l'un la traisme, l'autre porte vn palis, le troisieme porte la masse, pour l'affermir en terre.
4. Picques & musquettiers a trois par file pour soustenir l'assault del'ennemy.
5. Les premieres chaisnes sont tendues: mais ceulx cy traismenent encor les leurs, & se preparent pour les dresser aussi, voyants venir l'ennemy.
6. Quelques esquadrons de caualerie Turquesque avec dessein d'assaillir les premieres chaisnes ia dressées: mais sustenus par les picques & musquets n. 4.
7. La forme du palis ferre en bas & a la teste, ou il a vn anneau par lequel la chaine est passée.
8. Vne piece de chaine avec vn anneau longuet a l'un, & vn crochet a l'autre bout, pour estre facilement serrez ensemble.

L A F I N.

I

ABRÉ:



ABREGE DE TOVT
CE TRAICTE DV CONTE GEORGE
BASTA, SELON L'ORDRE DES CHA-
pittres & le contenu d'iceulx.

La premiere partie.

C H A P. I.

Des qualitez requises en vn Maistre du Camp General, & de quelle eminence & dignité est la charge d'iceluy.

IL y a deux qualitez essentielles requises en vn maistre du Camp general, ascauoir la Crainte de Dieu, & l'Experience. D'ordinaire il n'y a Lieutenant du Maistre du Camp General. Il est la seconde personne de l'armée. Il reçoit ses ordres seulement du Generalissime, & les donne a tous aultres officiers. A luy est reserué le gouvernement de toute l'armée en absence du Generalissime.

C H A P. II.

Des diuers gouuernemens du Maistre du Camp, & premierement Comment il gouuernerà soy mesme.

LE Maistre du Camp à trois sortes des gouuernemens: ascauoir le Gouuernement de soy mesme, le Gouuernement Polytique, & le Gouuernement Militaire. Au Gouuernement de soy mesme il seruira de miroir & exemple a toute l'armée. Fuir à tous vices, & principallemét l'auarice. Luy est aussi monstré quand & quels dons il peut accepter, & quand il les doibt refuser, avec l'vtilité qui luy en reuiendra.

Du Gouuernement Polytique.

C H A P. III.

De la diligence du Maistre du Camp autour de l'abondance des viures.

QV'il face vne distinction des nations qui sont en l'armée, & mesmes des diuersitez des gens qu'il y a en chascune, selon leur mestiers, degrés, & offices. Qu'il cognoisse leurs humeurs, entende leurs languages, & ayt des interpretes fidelles & Iudicieulx. Luy est monstré le fruiet qu'il recueillirá d'entretenir abondance des viures au Camp, & quel danger & confusion il aurà du default.

CHAP.

C H A P. IV.

De l'assurance de la conduicte des viures au Camp, & de la provision qu'on en doit faire.

QV'il prenne le logis en lieu, ou l'ennemy ne luy puisse empêcher les victuailles. Qu'il se face informer a plein de la provision qu'il y en à: fauorise les viuandiers en toutes manieres conuenables: que leur gain soit honneſte: aye ſes eſpies ſur la procedure du Capitaine de Campagne avec les viuandiers: Eſtabliſſe leurs droits: que le pain ſoit bon, ſans meſlinge que quelque poltronerie: & que ceulx qui propoſent tels auantages, ſoyent honteuſement chaffeſ du Camp.

C H A P. V.

De la taxe des victuailles & de leur diſtribucion.

QVi eſt celuy qui impoſe le pris aux victuailles & aultres marchandises: la procedure qu'on y tient. Comment on regardera qu'il n'y ait des eſpies au Camp, ſoubs pretexte de marchandise, Qu'aucun marchand ne ſoit particulièrement fauorise en preiudice des aultres. Se monſtre comment on fera en vne neceſſite, & d'aultre part en trop grande abondance.

C H A P. VI.

De l'autorité & puissance du Maistre du Camp General.

Eſt monſtrè quelles perſonnes ſe preſentent iournallemēt a l'audience du Maistre du Camp, & Combien qu'il n'a l'autorité ſouueraine, ſi en iouiſt il eſguallement avec le Generaliſſime: Quelles nations a raiſon des conuentions ne ſont aſſubiecties a ſon chaſtimēt: & de quoy il doit rendre compte au Generaliſſime deuant d'en venir a l'execution.

C H A P. VII.

De la procedure du Maistre du Camp en la deciſion des differents militaires.

IL ſeul la cognoiſſance des differents Militaires, entre perſonnages de qualite. Et ſ'il y fault paſſer auant, qu'il ayt eſgard aux accidens. Qu'il ayt la cognoiſſance de toutes les loix militaires. Quand & comment il peut alterer les vielles, & en faire des nouvelles. Enuers les ſoldats, il fault vſer des brefues expedicions. Qu'il ſoit le premier a ſe ſoubmettre a ſes loix pour les faire obſeruer inuiolablement de tout le reſte de l'armée.

C H A P. VIII.

De la diligence du Maistre du Camp autour des eſpies qui luy ſeruent.

Quelles & en qualité & quantité doibuent estre les espies: comment il fault proceder avec icelles tant au seruice qu'aux gages: & qui en doibt auoir la charge.

C H A P. IX.

Des Espies de l'Ennemy.

Quelques aduertissemens a obseruer que les espies de l'ennemy ne se puissent glisser au Camp: Comment on peut tromper l'ennemy par ses propres espies: quelle maniere on tiendra quand on en surprend vne. Comment on admet les trompettes & tambours enuoyez de l'ennemy; qui les doibt garder qu'ils ne parlent a personne.

C H A P. X.

Des guides.

Qui est celuy qui doibt auoir le soing des guides, Combien il en fault auoir, de quelle qualité ils doibuent estre, & comment on s'en seruira.

LA SECONDE PARTIE,

Du Gouvernement Militaire.

C H A P. I.

De ce que le Maistre du Camp a a considerer & a faire deuant de mouuoir le Camp.

Deuant de mouuoir le Camp, le Maistre du Camp doibt scauoir en quelle entreprise il se doibt employer, Comment on est proueu, de toutes sortes d'armes. Qu'il ayt bonne & entiere information du pais de l'ennemy de ses coustumes, de sa maniere de combattre, & de tout ce qui peut auancer ou retarder l'entreprise.

C H A P. II.

Du Marcher.

Qu'il repartisse toute l'armée en ses corps bien proportionnez: qu'il donne a chascun les guides, mesure & contrepese ses forces avec celles de l'ennemy: qu'il donne les ordres requis de bonne heure & par escript. Achemine l' Auangarde, luy laissant vn bon conducteur: & vaye avec les personnes requises recognoistre le lieu du logis.

C H A P. III.

S'il est expedient que les trois corps de l'armée soyent conduictz par tours.

Est proposee la maniere de conduire l' Auangarde, le bataillō & l' Arrieregarde d'vne armée par tours: & comment les François s'y comportent.

C H A P.

C H A P. IV.

Du repartiment des corps de l'Armée.

LA maniere de diuifer les trois corps de l'armée en plusieurs membres en marchant par vn pais estroit.

C H A P. V.

Comment l'armée marchant on se doit seruir des Courriers.

COMMENT le Maistre du Camp mettrà en oeuvre les courriers: quel est leur affaire, comment il fault tenir les gens vnies au marcher: & quelle diligence il fault pour tenir l'ennemy loing, qui tasche de molester ceulx qui marchent.

C H A P. VI.

Ou on colloquerà le bagage en marchant.

EST monstré le lieu propre pour le bagage: comment on le pourroit reformer: les Auenturies à mettre en certain ordre: & ce que le Capitaine de Campagne y aurà a faire.

C H A P. VII.

Du mouuement du bagage quand le Camp doit desloger.

QUE bagage ne bouge deuant que celuy du Generalissime soit acheminé, apres lequel suiuront les aultres, chascun en son ordre & lieu. Ou on logerà l'artillerie: & comment on remuera le bagage, quand il y à soubçon de l'ennemy.

C H A P. VIII.

De la diligence du Maistre du Camp au passage de quelque lieu estroit, ou d'vn pont en lieu ouuert, ayant l'ennemy prochain.

LES considerations du Maistre du Camp, deuant de faire passer l'armée par quelque lieu estroit, & comment il s'y doit assurer si l'ennemy est au dos: & comment il fera l'ayant en front.

C H A P. IX.

Comment il fault marcher en voysinage de l'ennemy qu'on se soit contrainct de combattre.

LA maniere d'entretenir l'ennemy cependant qu'on marche: qu'il ne te puisse engager au combat, & en quelle assurance en tel accident le Maistre du Camp conduirà son armée.

C H A P. X.

Combien il est dangereux de faire vne retraite en veue de l'ennemy.

LA retraiete aulcunement longue en veue de l'ennemy, est iugée remeraire de tous ceulx qui s'entendēt a cest' affaire, & iamais ne reussit sans danger pour le moins, s'il n'y a du dōmage. Les stratagemmes ordinaires trop debiles pour tromper vn ennemy accort; & si de nuit beaucoup, plus de iour. Mais que le prudēt Maistre du Cāp ne s'y engage. Et s'il ne peut aultrement, que choisissant le moindre mal, il combatte courageusement. Et estant riche de partis & aduis, quelque faulte de l'ennemy & la fortune Martiale le pourra aulcunement fauoriser.

LA TROISIEME PARTIE

Du Loger.

CHAP. I.

De la diligence du Maistre du Camp au logis de son armée.

LA procedure du Maistre du Camp, en allant recognoistre le lieu pour le logis; quelles personnes, pour quel effect, & avec quels instruments le doibuent suiure.

CHAP. II.

Erreur de ceulx qui vueillent maintenir, que le retrancher soit vn'oeuvre des soldats, & non pas des pionniers.

IL est impossible que le soldat de ce temps se puisse appliquer a faire les trenchées: l'ouura en procede lentement, & sera debile. Le Prince esparnera plus en tenant moins des soldats, pour auoir les pionniers necessaires.

CHAP. III.

De la recognoissance du lieu pour le logis.

COmbien est vtile & necessaire la recognoissance du lieu, au Maistre du Camp, avec vne remonstrance des particulieritez qui par ce moyen se descouurent: Que celuy qui s'y entend, en vn clin d'oeil peut prendre des bons & louables partis, s'il récontre l'ennemy a l'improuiste.

CHAP. IV.

De ce que le Maistre du Camp doibt faire estant arrive au lieu, auquel il pense loger l'armée.

LE Maistre du Camp a à considerer non seulement la capacité & la forme du lieu, mais qu'il ayt aussi esgard aux commoditez ou incommoditez de la contrée, & face le logis tant pour y pouuoir loger, que combattre s'il estoit besoing.

CHAP. V.

Pour quelles raisons on loge vn Camp, & quel doibt estre ce logis.

Lo

LE logis d'une armée se fait ou pour peu, ou pour beaucoup de temps. Qu'il soit fort & commode; le premier contre l'ennemy, le second pour les soldats, pour pouuoir libremēt iouyr des viures, ayans le lieu assez ample pour s'y loger. Et si l'armée arriuoit deuant que le logis fut accomodé, le Maistré du Camp, y doibt trouuer party conuenable.

C H A P. VI.

Du repartiment des quartiers d'une armée.

Quels doibuent estre les repartiments pour y loger vne armée, & comment les quartiers se doibuent accomoder pour les soldats, tant pour leur vsage que pour la defence contre l'ennemy: de quoy on donne la charge a qu'il conuient.

C H A P. VII.

Du repartiment des quartiers qui se fait par le Furier Maieur.

Les qualitez conuenantes & necessaires au Furier Maieur, tant en l'experience de son office qu'en la discretion de traicter avec un cha'cun.

C H A P. VIII.

De la procedure du Furier Maieur au repartiment du terroir des quartiers.

Comment le Furier Maieur facilitera l'oeuvre d'un repartimēt esgal du terroir: Commēt il en fera la distribution; comment il accomodera les naciōs diuerses. Quel lieu est propre pour l'artillerie, des municions de guerre, & du General d'icelle avec ses aydes.

C H A P. IX.

Du retrenchement du Camp.

Necessité du retrencher: le Maistré du Camp en doibt auoir, comme aussi de tout ce qui est de la fortificatiō, bōne cognoissance; les chefs des pionniers leur distribuent l'ouurage, lequel doibt estre fait avec tous les auantages contre l'ennemy; & pour le seruice & commodité de l'armée, s'il y auoit necessité de combattre: mais que les gens n'entrent au logis, deuant qu'il soit tout accomodé.

C H A P. X.

Des gardes qu'il fault faire au Camp & mesmes aussi hors d'iceluy.

L'usage des courriers pour auoir des nouuelles de l'ennemy. Qui há le soing de monstrer ou on posera les corps des gardes, & les sentinelles. Quel il doibt estre, & comment il est obligé. Item la qua-

quartiesme partie s'employe ordinairement & extraordinairement es gardes, & comment on se doit comporter de nuit au quartier.

CHAP. XI.

De ce que le Maistre du Camp, aura a faire. quand on ne peut retrencher le Camp tout a l'entour deuant l'arriuee de l'armée.

Diuerses diligences du Maistre du Camp pour assseurer le camp de nuit, la ou il n'est retrenché, que le tout se face par bon ordre, & profitable issue. Le Maistre du Camp est le premier a prendre le mot du guett du Generalissime, pour le donner a ceulx qu'il conuient. Il fait la premiere ronde & des autres quand il à le loisir, pour s'assseurer & des gardes, & de l'observation de toutes autres ordonnances. Chastie seuerement ceulx qu'il trouue defaillants de leur debuoir: comme en guerre il ne fault laisser les faultes impunies.

LA QUATRIESME PARTIE,

Des Sieges.

CHAP. I.

Quelques considerations autour de l'expugnation des forteresses.

RAccueil de quelques aduis & considerations du Maistre du Camp deuant qu'il met le siege pour forcer quelque place.

CHAP. II.

De ce que le Maistre du Camp à a faire deuant de mettre le siege.

Qu'il mesure & contrepese bien exactement ses forces avec celles de l'ennemy. Combien il est fort en Compagne assseuré qu'il le peut traualler en plusieurs fortes. Qu'il soit bien informé de la quantité & qualité des soldats qui y sont en garnison; semblablement du couragé & dessein des habitans: des viures & municions: si on les pourroit empescher: s'assseure que ses gens soyent suffisants pour les gardes, & propres aux assaults: Item si de sa part il est assezourny d'armes, & de toutes sortes de municions & si on les luy pourroit empescher. Qu'il sache aussi toutes les commoditez ou incommoditez de la contrée: & finalement qu'il face le compte que profit son Prince pourroit recebuoir de la place gagnée; & n'y trouuant l'effect bon, qu'il ne s'obstine trop sur l'entreprise.

CHAP.

CHAP. III.

La quelle maniere le Maistre du Camp pourra estre informé asseurement de tout ce qui se passe en la forteresse qu'il pretend d'assiéger.

Que le Maistre du Camp enuoye quelques hommes qualifiez pour tels affaires en la forteresse, leur dōnant instruction tant de ce qu'ils auront a obseruer que du temps, auquel ils s'en retireront pour faire leurs relacions.

CHAP. IV.

Que le Maistre du Camp ayant mis le siege s'y doibt retrancher, & comment.

Il y fault grande diligence & bon iugement pour se bien retrancher en vn siege: dont en font donnez quelques aduis, & que sur tout on se souuienne aussi de ceulx qui per dehors peuuent assaillir les assiegeants, oultre ce qu'on regarde d'oster toutes les commoditez aux assiegez.

CHAP. V.

Comment le Maistre du Camp fera, ne pouuant serrer la place assiegee tout à l'entour.

La situation du lieu oste aulcunes fois par diuers accidens a l'assiegeant le pouuoir de l'environner de toutes parts de ses trēchees: Alors on y pouruoit avec forts & gardes. On empesche toutes les entrees & sorties de la place. La defence des trēchees en vn, allarme est distribuee entre les soldats, avec la reserue d'vn espace conuenable par lequel la caualerie sort en Campagne.

CHAP. VI.

De ce que le Maistre du Camp aura a faire, quand les assiegez molestent les pionniers qui travaillent aux trēchees.

On mett des corps de gardes pour asseurer les pionniers, Aufquels certain lieu est assigne auquel ils se retirent en vn'allarme: ayant au reste tousiours l'oeil ouuert a ce que l'ennemy pourroit faire. Quelques compagnies de Cauallerie pour couper le chemin du retour aux assiegez faisant vne sortie. L'Infanterie a longues armes combat principalement en telle occasion, & les gens de secours accourent, ou il y en a plus gran besoing.

CHAP. VII.

Des trēchees, & de la batterie.

La fabrique des trēchees, est de l'office des Ingenieurs toutefois le Maistre du Camp en doibt scauoir sa part, pour en iuger si elles sont deuement & commodement tirees. Ainsi en est il aussi de la batterie, recommandee au General de l'Artillerie, mais aussi a visiter du Maistre du Camp par ses commis, pour scauoir les commoditez ou incommoditez qui y sont.

La Cinquiesme partie.
DES ASSAULTS,
CHAP. I.

De ce que le Maistre du Camp á affaire deuant d'enuoyer ses gens a l'assault.

TOus les gens a mettre en esquadrons en Campagne, & ceulx qui sont ordonnez a l'execucion s'y acheminent courageusement, le Maistre du Camp prudent & experiente leur facilitant & assurant le chemin iusques a la bresche.

CHAP. II.

Pour quelle fin & respect on ordonne les assaults en temps diuers.

LEs raisons ou respects de telle diuersité sont monstrez. Louange de la palle & du hoyeau, leur necessité & effect, en l'expugnacion des forteresses.

CHAP. III.

Du danger & dommage evident des assaults.

Gens sont les dangers auxquels les assaillants l'exposent, estants attendus des defenseurs prudens & resolu: le dam qui en reuient a toute l'armee s'ils sont rebouttez.

CHAP. IV.

De quelle utilite est la palle & le hoyeau pour la prise des forteresses.

Repeticion des louanges de ces instrumens propres comme pour faire, ainsi aussi pour destruire les forteresses: comme il appert par vn exemple notable de Mastricht defendue brauement par les habitans & la guarnison.

CHAP. V.

Combien se trompent ceulx qui pretendent de forcer vne forteresse seulement par les assaults. Et comment le Maistre du Camp se comportera estant entré par force en vne place.

LEs assaults estimez bouteries des hommes: la palle & hoyeau espargnent la vie a beaucoup des millieurs soldats. Le Maistre du Camp entré en la place, repertit a chascun ce qui par bonne raison luy est deu de la conqueste, mettant sous bonnes gardes la partie du Prince: Au reste, prendra les lieux sacrez, vierges, femmes & enfans en sa protection.

La sixiesme partie,
DES BATAILLES.

CHAP. I.

*Pulsiers consideracions deuant de venir a vne
bataille.*

CEluy qui gaigne vne bataille demeure maistre d'un gran trait de pais, mais non sans danger.

CHAP. II.

*Que plusieurs batailles sont mal reussies esquelles on s'est voulu servir de la
Cauallerie seule.*

GRande consideracion requise en l'usage de la Cauallerie, contre vn ennemy beaucoup plus puissant en icelle: & grâs voyre certains dommages en reuiennent, comme les exemples en peuvent rendre tesmoignage.

CHAP. III.

*Combien il est dangereux d'attendre le Turcq en Cam-
pagne rase.*

CEluy qui attend le Turcq en vne campagne libre de tout empeschement, fort naturel ou artificiel, mōstre bien, qu'il n'entend le mal qu'il peut recebuoir en son armee: ce qui se voit en diuerses manieres de ceulx qui ne se laissent transporter & charmer par l'obstinacion. Dont est monstré comment on y doibt proceder en telle occasion, & de quels auantages on se doibt seruir & preualoir.

CHAP. IV.

*Qu'il fault composer l'ordonnance de Cauallerie & d'Infanterie ensemble
pour vaincre le Turcq, & comment cela se fait facilement.*

ESt monstré par exemples qu'on peut ordonner vne bataille de tout le corps de l'armee y mettant la Cauallerie & Infanterie, moyen vniue pour s'opposer au Turcq autrement trop puissant de la Cauallerie.

CHAP. V.

*En quelle proporcion & figure on disposera la Cauallerie & Infan-
terie en vne bataille.*

LA maniere de faire vn corps d'ordonnance d'Infanterie & Cauallerie, en sorte que chascune de ces parties reussisse profitable au bien de l'armee, & tous au danger & dommage del'ennemy.

On on pourroit mettre le bagage en la susditte ordonnance.

Iest impossible de bien conduire vne armee chargée de trop de bagage, mais iceluy estant reformé on luy pourroit trouver quelque place conuenable.

C H A P. VII.

Comment on pourra attendre le Turc en Campagne rase & y combattre seurement.

LA Prudence du Maistre du Camp, a trouver diuers partis pour s'asseurer de la violence de la numereuse cauallerie Turquoise, & l'attendre courageusement mesme en campagne libre, & y combattre, voyre le vaincre, si on garde les ordres monstrez, & requis en vne faction de si grande importance.

C H A P. VIII.

En quelle maniere on peut aller trouver le Turcq en son logis & l'y combattre & surmonter.

Ily a plusieurs moyens pour s'asseurer es flancqs cependât que l'armee marche. Mais cecy en est monstré un singulier, contre la Cauallerie Turquoise, pour auoir le temps de se retrancher:
Par lequel on peut suiure le Turcq bien loing
a son gran dommage.

F I N.



TABLE

CHAP.



T A B L E

O U R E G I S T R E

D E S C H O S E S P L U S

R E M A R Q V A B L E S E N C E

T r a i e c t e ,

D V M A I S T R E D V

C A M P G E N E R A L D V

C o n t e G e o r g e B a s t a , & c .

A.



Autorité est le soustien & fondement de toutes les actions du Maistre du Camp general, p. 1. c. 2.

Auditeur General a grande autorité au Camp, toutesfois sous le Maistre du Camp, p. 1. c. 6.

Allemands & Suisses sont subiects au Maistre du Camp comme les autres soldats, ibid.

Arquebus & musquets, chaque sorte d'un mesme calibre, tresvtilles, p. 2. c. 1.

Auantgarde est celle qui fait front a l'ennemy, aussi attaquant en queue, p. 2. c. 3.

Arquebus & musquets sont les armes dont on se sert le plus au combat, p. 2. c. 4.

Arquebus & musquets marchent en lieux estroicts deuant les picques de l'auantgarde & pour quel effect, ibid.

Arquebus & musquets deuant l'auantgarde donnent challeur a la Cauallerie, p. 2. c. 4.

Arrieregarde a tout aultre ordre que l'auantgarde, ibid.

Arquebusiers a cheual par dehors les flancs & pourquoy, p. 2. c. 5.

Auenturiers a rediger en certain ordre, p. 2. c. 6.

Artifice de decliner le combat de fauantage, p. 2. c. 9.

Auantage que le Prudent Maistre du Camp a en la suite de l'ennemy, p. 2. c. 9.

Armes a choisir selon la commodité du lieu, p. 3. c. 3.

Artillerie en partie logee en front & aux flancs du Camp, p. 3. c. 8.

Artillerie & ses municions a retrancher, encor que tout le reste du Camp fut sans trenchees, p. 3. c. 9.

Accidens diuers qui empeschent ou retardent vne expugnacion, p. 4. c. 1.

Approcher de plus pres qu'on peult d'une forteresse, p. 4. c. 4.

Armee a mettre en Campagne deuant d'executer l'assault , p. 5. c. 1.
Assault soudain & a l'improuiste, de peur que les assiegez soyent se-
courrus, p. 5. c. 2.
Assault de la bresche se fait , ou pour forcer tout pour vn coup , ou
pour rebouter l'ennemy peu a peu , p. 5. c. 2.
Assault dangereux contre defenseurs prudens & resolu , p. 5. c. 3.
Assaillans rebouttez perdent le courage, lequel s'accroist es assail-
lis, p. 5. c. 3.
Artillerie & municions d'une place gaignee par force, escheue au
Prince pour lequel on guerroye, p. 5. c. 5.
Artillerie doit estre grosse contre le Turcq, pour luy oster toute
la sienne, p. 6. c. 7.
L'Armee demeure en bataille cependant que la Cauallerie pour-
suit l'ennemy, p. 6. c. 7.

B.

Brigandeaux a chastier avec tresgrande rigueur, p. 1. c. 4.
Bagage gran, bien difficile a conduire en bon ordre en marchant,
p. 2. c. 6.
Bagage le premier a desloger, p. 2. c. 7.
Barques sur charriots pour en faire vn pont en peu d'heures , p. 2.
c. 8.
Bouchers a loger a part, & pourquoy, p. 3. c. 6.
Bannieres logees en front esgualle, p. 3. c. 8.
Battre fault les chemins tout a l'entour du Camp, p. 3. c. 11.
Bourgeois resolu a la defence avec les soldats , rendent le siege
plus difficile & long, p. 4. c. 2.
Batterie & ses consideracions, p. 4. c. 7.
Bataille gaignee rend le victorieux maistre d'un gran pais, p. 6. c. 1.
Bagage reforme ou a loger en l'ordonnance de Basta, p. 6. c. 6.

C.

Crainte de Dieu requise en vn Maistre du Camp, p. 1. c. 1.
Chasque profession soit mise apart au Camp, p. 1. c. 3.
Cognition des differens militaires entre personnes de qualite est
referuee au Maistre du Camp, p. 1. c. 7.
Capitaine des Guides comparoist avec ses gens au lieu assigne, p. 1.
c. 10.
Capitaine de Campagne pouruoit les guides, ibid.
Conrad III. Empereur des Romains trompe par ses guides, ibid.
Consideracions deuant de mouuoir l'armee, p. 2. c. 1.
Corps de l'armee tellement ordonnez , que chascun represente
vne armee apart, p. 2. c. 2.
Coustume des Francois en la conduite des trois corps de leurs
armees, p. 2. c. 3.
Consideracions au repartiment de corps en leurs membres , p. 2.
c. 4.
Courriers appelez a bon droit l'oeil de l'armee, p. 2. c. 5.
Courriers & en front & es flancs, & pourquoy, p. 2. c. 5.
Charriage superflu tresdommageable en l'armee, p. 2. c. 6.

Capi-

- Capitaine de Campagne, a vn estendart particulier, ibid.
- Capitaine de Campagne reçoit & ordonne le bagage deuant la place d'armes, p. 2. c. 7.
- Cognition des lieux necessaire & vtile p. 3. c. 3.
- Consideracions sur le lieu auquel on veult loger vne armee, p. 3. c. 4.
- Consideracions du logis, ascauoir de la force, & de la commodité, p. 3. c. 5.
- Commodité d'vne coline non commandee pour le logis, ibid.
- Commodité du logis en quoy consiste, ibid.
- Consideracions de la commodité d'vne place pour le repartimēt des quartiers, ibid.
- Commandement de l'artillerie de l'ennemy a fuire, p. 3. c. 6.
- Cauallerie aloger aux flancqs de l'Infanterie, p. 3. c. 8.
- Courriers a auancer tant pour aguetter l'ennemy, que pour reco- gnoistre le fourrage, p. 3. c. 10.
- Capitaine de Campagne a la charge de tenir les quartiers nets, p. 3. c. 11.
- Compagnies de Cauallerie reseruees au Camp, & pourquoy, p. 4. c. 5.
- Corps de garde pour asseurer les pionniers: & lieu assigné auquel ils se retirent en vn alarme, p. 4. c. 6.
- Cheuaulx mis en compagne deuers le lieu assiegé & pourquoy, ibid.
- Consideracions du Maistre du Camp, sur la batterie, p. 4. c. 7.
- Comparaison honorable du soldat allant resoluement a l'assault, p. 5. c. 3.
- Cauallerie seule dangereuse a s'en seruir quand l'ennemy est plus puissant en icelle, p. 6. c. 2.
- Celuy qui s'auance inconsiderement d'ordinaire se retire avec perte, p. 6. c. 3.
- Campagne rase que c'est, ibid.
- Consideracions du Maistre du Camp, sur l'entremeslee de la Cauallerie avec l'Infanterie, p. 6. c. 4.
- Cauallerie legiere poursuit le Turcq desordonné, p. 6. c. 7.
- D.
- Dons que le Maistre du Camp peut accepter, p. 1. c. 2.
- Droits du Capitaine de Campagne a publier, p. 1. c. 4.
- Deslay des sentences & de la Iustice, cause grans maux entre gens armees, p. 1. c. 7.
- Defence du Ieu retrenche beaucoup des querelles, ibid.
- Dissimulacion des erreurs engendre mespris des loix, & de celuy qui les a proposees, ibid.
- Desordre dangereux en vne armee, p. 2. c. 1.
- Demyelune a opposer al'ennemy qui voudroit empescher le pas- sage d'vn pont, p. 2. c. 8.
- Dessein de celuy qui veult attirer l'ennemy a la necessité d'vn com- bat, p. 2. c. 9.

Diligence

Diligence du Maistre du Camp, pour scauoir la conduite de l' ennemy, pour n'estre attiré au combat de sauantage, *ibid.*
Doubter est le principe d'apprendre, p. 3. c. 3.

E.

Experience est la guide du Maistre du Camp en toutes ses actions, p. 1. c. 1.

Examiner doibt on tous ceulx qui hantent le Camp, afin que les espies ne s'y fourrent sous couleur de marchandise, p. 1. c. 5.

Exemple de feuerité des Romains, pour maintenir les loix & la discipline militaire, p. 1. c. 7.

Espies & leur maniement dextre acquiert vn grand auantage, p. 1. c. 8.

Espions necessaires en bon nombre, & pourquoy, p. 1. c. 8.

Espies doibuent estre bien traictées, *ibid.*

Esperon d'or pour chasser auant les bons espions, *ibid.*

Estrangers point a loger au Camp sans licence, p. 1. c. 9.

Ennemy a tromper par ses propres espions, *ibid.*

Esquadron iamais ne s'auance qu'il soit besoing de se retirer, p. 2. c. 10.

Espargne d'auoir moins des soldats, pour auoir vn nombre suffisant des pionniers, p. 3. c. 2.

Experience & vtile & necessaire au Furier Maieur, p. 3. c. 7.

Entrer & sortir aux quartiers n'est permis, p. 3. c. 11.

Expugnacion d'vne forteresse est vne faction fort trompeuse, p. 4. c. 1.

F.

Furier Maieur & ses qualitez, p. 3. c. 7.

Furier Maieur fait porter vne banderolle apres soy pour estre cognu de loing, p. 3. c. 8.

Front doibt estre premierement assuree, p. 3. c. 9.

Forces de l'ennemy a balancer contre les fiennes, p. 4. c. 2.

Fortes des approches se doibuent flanquer l'vn l'aultre, p. 4. c. 4.

Flamens bons defenseurs de leurs villes, p. 5. c. 2.

G.

Gouuernement particulier du Maistre du Camp s'employe autour de soy mesme, p. 1. c. 2.

Gain des marchans doibt estre honnestement moderé, pag. 1. c. 4.

Guides en bon nombre: leur vtilité & necessité, p. 1. c. 10.

Guides qui d'eux mesmes presentent leur seruice, suspects, p. 1. c. 10.

Gardes pour assurer le logis non encor retrenché, p. 3. c. 11.

Gardes a mettre la ou il n'y a point des trenchees, p. 4. c. 5.

Hongrois

H.

Hongrois propres pour faire des faillies & courses contre l'ennemy. p. 6. c. 7.
 Hongrois proprement logez derriere les hommes d'armes, & puorquoy. *ibid.*

I.

Interpretes doibuent estre fidelles & de bon iugement. p. 1. c. 3.
 Iuge General depend du Maistre du Camp. p. 1. c. 6.
 Infanterie a loger en front deuers les aduenues de l'ennemy. p. 3. c. 8.
 Infanterie en partie ordonnée pour la defence des trenchees en une alarme. p. 4. c. 5.
 Ianitzes plus lents a recharger que les Chrestiens. p. 6. c. 3.
 Inuencion de Basta pour entretenir l'ennemy iusques a s'estre retranché. p. 6. c. 1.

L.

Logis a choisir en sorte que les viures n'y puissent estre empeschez. p. 1. c. 4.
 Loix militaires ont principalement ce but, que la iustice soit sommairement administree. p. 1. c. 7.
 Logis de long temps requiert plus grande diligence, que celuy d'une ou de quelques nuicts. p. 3. c. 5.
 Logis nécessairement retranché. p. 3. c. 9.
 Lieux de corps de gardes & Sentinelles, doibuent estre choisis deuant que l'armee arriue. p. 3. c. 10.
 Loger sous l'artillerie de l'ennemy est dangereux. p. 4. c. 4.
 Loger sous icelle comment se peut faire. *ibid.*
 Ludouic III. perit en bataille, pour s'estre trop arresté au conseil de ceulx qui luy persuaderent, de pouuoir resister au Turcq par sa Cauallerie seule. p. 6. c. 2.

M.

Maistre du Camp General, n'a point de superieur que le Generalissime. p. 1. c. 1.
 Maistre du Camp donne les ordres, a tous les aultres officiers. *ibid.*
 Maistre du Camp gouverne toute l'armee en absence du Generalissime. *ibid.*
 Maistre du Camp doibt estre ennemy de tous vices, & principalement de l'auarice. p. 1. c. 2.
 Maistre du Camp ne recoibue presens de gran pris. *ibid.*
 Maistre du Camp doibt discerner les nacions, & entre icelles aussi les mestiers & occupacions de chascune. p. 1. c. 3.
 Maistre du Camp doibt scauoir les coustumes des nacions qui sont en son camp. p. 1. c. 3.
 Maistre du Camp doibt scauoir diuers languages. p. 1. c. 3.
 Maistre du Camp soulcieux des viures s'oblige toute l'armee. p. 1. c. 3.
 Maistre du Camp negligent au maintien des viures, est en estat dangereux. *ibid.*

L**Maistre**

- Maistre du Camp tient compte des viures qui y sont. p. 1. c. 4.
 Maistre du Camp se doibt enquester du pris des viures es lieux voi-
 sins du Camp, pour leur pouuoir mettre la taxe conuenable. p. 1.
 c. 4.
 Marchans en certain nombre a ordonner en la place publique. p. 1.
 c. 5.
 Marchans qui acheptent les viures en gros pour fournir les bouti-
 ques des viuandiers ordinaires. ibid.
 Maistre du Camp ressemble de bien pres le Generalissime. p. 1. c. 6.
 Maistre du Camp iouist d'vne puissance souueraine avec le Genera-
 lissime. ibid.
 Maistre du Camp ayant prononcé la sentence contre quelque per-
 sonne de qualité en doibt faire part au Generalissime deuant l'e-
 xecucion. ibid.
 Maistre du Camp peult donner nouuelles loix, & comment il s'y
 doibt comporter. p. 1. c. 7.
 Au Marcher que personne se desbande. p. 2. c. 5.
 Maistre du Camp fait un tour par les flancqs, pour veoir les ordres
 qu'on y tient. p. 2. c. 6.
 Moyens communs, de tromper l'ennemy ne sont suffisants pour
 asseurer vne longue retraicte. p. 2. c. 2.
 Maistre du Camp doibt veoir bien loing. p. 2. c. 10.
 Maniere de guerroyer de nostre temps differente de celle des an-
 ciens. p. 3. c. 2.
 Maistre du Camp rend compte au Generalissime des raisons du
 compartiment du logis. p. 3. c. 5.
 Maistre du Camp a loisir fait aussi vn tour par le logis. p. 3. c. 8.
 Maistre du Camp le premier a recebuoir le mot du guet. p. 3. c. 11.
 Mer ou fleuve qui sert aux assiegez a empescher. p. 4. c. 2.
 Maistre du Camp fait visiter la batterie, & pourquoy. p. 4. c. 7.
 Maistre du Camp facilitant entreprise de l'assault en rapporte
 grand honneur. p. 5. c. 1.
 Mastricht assiegee & prise. p. 5. c. 4.
 Maistre du Camp apres la victoire conseruateur des lieux sacrez,
 vierges, femmes & enfans. p. 5. c. 5.
 Marcher avec les flancqs asseurez en Campagne ou l'ennemy po-
 urroit suruenir. p. 6. c. 8.
 Moyen d'y remedier quand vn charriot se rompt en Campagne en
 marchant. p. 6. c. 9.
 Faire Marcher le charriot combien qu'on cheual fut defally. ibid.
 Moyen pour entrer iusques au logis de l'ennemy. p. 6. c. 9.

N.

- La Nuiet pleine d'horreur & confusion, mal propre pour vne re-
 traicte. p. 2. c. 10.
 Des Nations diuerses on loge les plus symbolifantes ensemble. p.
 3. c. 8.
 Necessité de retrancher le logis. p. 3. c. 9.
 Nuiet dangereuse en toutes factions de guerre. ibid.

Nuiet

Nuict a passer en quietude & pourquoy p. 3. c. 10.
Nacions ne sont toutes idoines aux assaults. p. 4. c. 2.
Nocturnes factions requierrent bon ordre. p. 4. c. 6.

O.

Officiers de l'armee se presentent tous les iours deuant le Maistre
du Camp. p. 1. c. 6.
Officier ne peult executer vn malfaitteur sans licence du Genera-
lissime, excepté le Maistre du Camp. ibid.
Ordres à donner le soir deuant l'execucion & per elcript. p. 2. c. 2.
Officiers qui accompagnent le Maistre du Camp allant recognoi-
stre le logis. p. 2. c. 3.
Ordre du bagage au marcher. p. 2. c. 7.
Ouvertures aux flancqs des retranchements du Camp pour la Ca-
uallerie. p. 3. c. 9.

P.

Pain, & principalement celuy de la municion a visiter. p. 1. c. 4.
Pouruoyeur des viures y mette pris avec l'adueu du Maistre du
Camp. p. 1. c. 5.
Pris des marchandises doibt estre publié & le rotte attaché au mar-
ché. p. 1. c. 5.
Personnage propre pour entretenir les espies, & recebuoir en se-
cret leurs relations. p. 1. c. 8.
Poincts que le Maistre du Camp doibt scauoir deuant de mouuoir
l'armée. p. 2. c. 1.
Pionniers vont avec le Maistre du Camp, recognoissant le logis.
p. 2. c. 2.
Pages desbandez pendus; & charriots fortis de leur ordre desuali-
zez. p. 2. c. 6.
Passages estroicts fort dangereux, en voisinage d'un ennemy ac-
cort. p. 2. c. 8.
Pionniers a entretenir avec bon soing. p. 3. c. 2.
Philopoemen Capitaine Grec, gran maistre en la cognicion des li-
eux. p. 3. c. 3.
Place d'armes se fait entre les trenchees & les quartiers. p. 3. c. 6.
Place d'armes de la Cauallerie aux flancqs de la Cauallerie. ibid.
Place d'armes fort auantageuse. ibid.
Place generale des viures, au dos des quartiers. p. 3. c. 6.
Petis corps des picques & arquebus logez avec leurs sentinelles
hors du Camp. p. 3. c. 11.
De la Place d'armes nul se retire sans congé. ibid.
Profit & consequence de la place assiegee, bien a cōsiderer. p. 4. c. 2.
Pionniers asseurez par des corps de garde. p. 4. c. 6.
Personne courrageuse & experte pour visiter la batterie. p. 4. c. 7.
Palle & hoyeau instrumens propres pour forcer vne place. p. 5. c. 2.
Palle & hoyeau sont pour espargner la vie a plusieurs bons soldats.
p. 5. c. 3.

Q.

Qualitez qui fortifient le logis. p. 3. c. 5.
Qualitez diuerses des trenchees. p. 4. c. 7.

R.

- Resolucion bonne ne peult estre prise si on ignore l'estat de l'ennemy. p. 3. c. 8.
- Ruses des Espions pour entrer en vn Camp ou vne ville. p. 1. c. 8.
- Repartiment de l'armee necessaire; mais le desmembrement dangereux. p. 2. c. 1.
- Reformacion du bagage a procurer en diligence. p. 2. c. 6.
- Reformacion des gens du seruice necessaire au Camp. ibid.
- Retraite fauorisee seulement par la negligence ou ignorance de l'ennemy. p. 2. c. 10.
- Retraicte longue ne peult estre assuree, par les moyens communs de tromper l'ennemy. ibid.
- Retranchements faits par le soldat, lents & debiles. p. 3. c. 2.
- Repartiment particulier du logis. p. 3. c. 6.
- Repartiment general, ibid.
- Rondes tant du Maistre du Camp, que d'autres. p. 3. c. 11.
- Remede pour obuier aux auantages des assiegez, de quelque fleuve ou autres empeschements, des trenchees. p. 4. c. 5.
- Reuelins premiers a attacquer, quand on pretend forcer vn lieu par la palle. p. 5. c. 4.

S.

- Sophistateurs du pain a enchasser avec honte. p. 1. c. 4.
- Sentence du Maistre du Camp n'a aucune appellacion. p. 1. c. 6.
- Soldats subiects à la Jurisdiction, tant de l'Auditeur General que des autres officiers de la iustice, seulement es causes ciuiles. p. 1. c. 7.
- Seuerité iuste n'est nuisable au Maistre du Camp. ibid.
- Seruiteurs incognus ne doibuent estre admis au Camp. p. 1. c. 9.
- Secours est la principale esperance des assiegez. p. 4. c. 2.
- Siege & prise de Mastricht p. 5. c. 4.
- Soldat n'ayant aultre espoir de recompense que la folde ordinaire sera trop froid aux grans exploits. p. 5. c. 5.

T.

- Tous ne sont propres a faire l'espion au Camp de l'ennemy. p. 1. c. 8.
- Tambours & trompettes de l'ennemy & leur hantise ne doibt estre admise qu'avec grand esgard. p. 1. c. 9.
- Trouppe de Cauallerie a enuoyer a la queue de l'ennemy. p. 2. c. 9.
- Tirant les trenchees il fault auoir esgard aux auantages donnez du lieu mesme. p. 3. c. 9.
- Trenchees ouuertes aux flancs pour la Cauallerie. p. 3. c. 9.
- Tiers de l'armee d'ordinaire employé aux gardes. p. 3. c. 10.
- Turcqs obseruateurs de la quietude au Camp. ibid.
- Trois fois aultant d'Infanterie pour vn siege, qu'il y a des assiegez. p. 4. c. 2.
- Toutes naciones ne sont idoines aux assaults. ibid.
- Trauerfes au fossé sec, ou galleries, s'il y a de l'eau, pour paruenir a la bresche. p. 5. c. 1.
- Turcqs armez a la legiere, ne cherchent de venir aux ferres. p. 6. c. 4.
- Turcq a trouuer en bataille rangée. ibid.

Turcq

Turcq n'a arme pour attacquer la picque. p. 6. c. 5.

Turcq enuoye quelques troupes avec semblant de vouloir inuestir, mais c'est pour faire consumer les tirs. p. 6. c. 7.

Turcq est fort soudain es surprises par le moyen de sa Cauallerie. p. 6. c. 8.

V.

Viuardiers & marchans a conuoyer. p. 1. c. 4.

Villageois tenans le marché du Camp a caresser & priuilegier. p. 1. c. 5.

Viuardiers ne doibuent estre fauorisez en preiudice des aultres. p. 1. c. 5.

Viures en cherté a diuiser publiquement & esgualmente. ibid.

Viures en abondance en la municion, les commissaires en doibuent faire argent, afin qu'ils ne se gastent. ibid.

Vagabonds a chasser du Camp. p. 1. c. 9.

Voyage tellement a repartir, qu'on arriue de bonn'heure au logis. p. 3. c. 5.

L'Vsurper sur le quartier d'aultruy defendu. p. 3. c. 8.

Vladislae occisa Varne du Turcq pour s'estre trop fié en sa Cauallerie seule. p. 6. c. 2.

Viçtoire ne s'obtient par la Cauallerie seule. ibid.




**DECLARACION DE LA
FIGVRE IX. AV LECTEUR.**

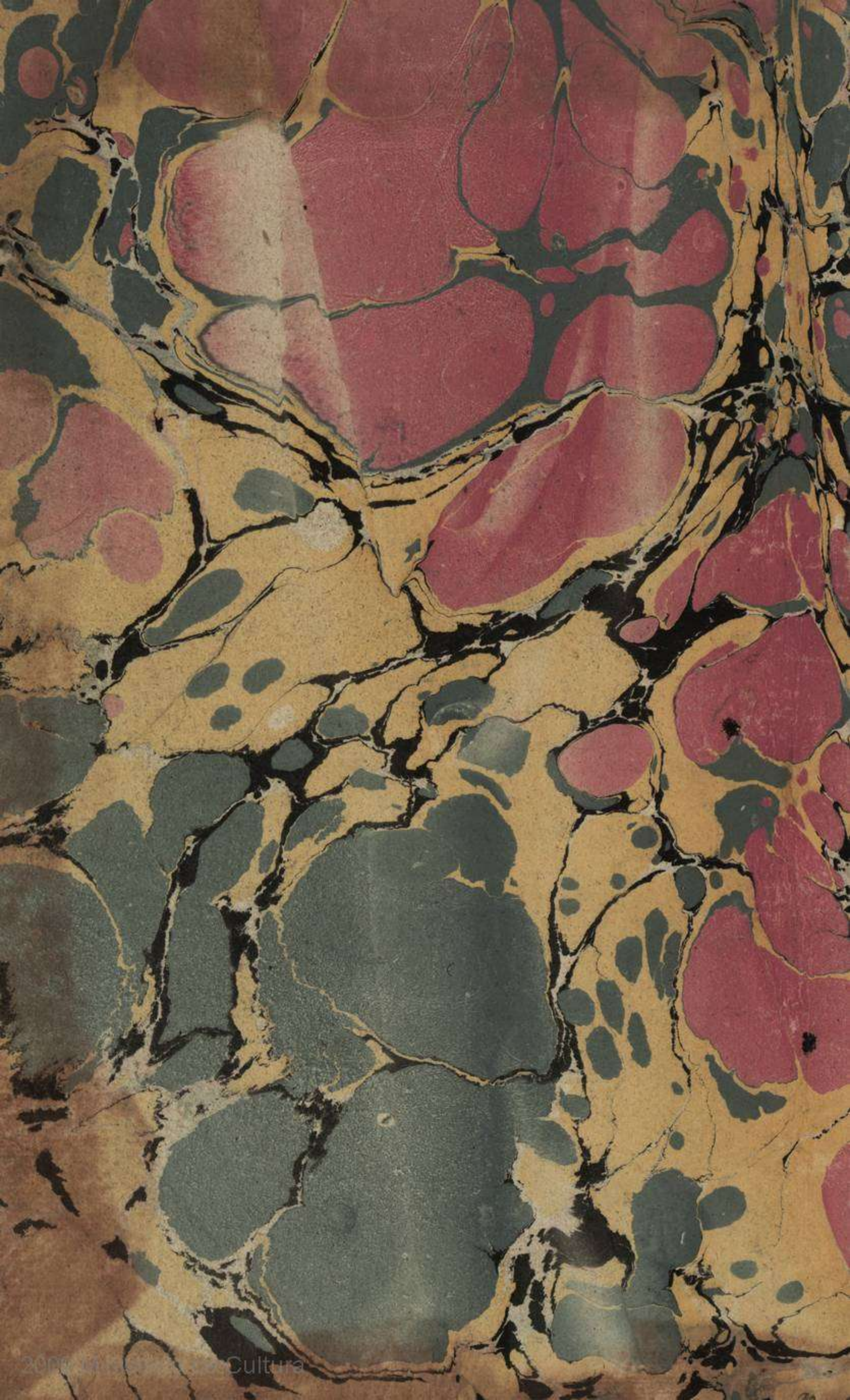
D'aultant Amy Lecteur que de tant des diuerſes ſortes des ordonnances des batailles publiques, depuis quelques années en ça, lesquelles a plus grande raiſon on pourroit nomer des Chimeres & môſtres informes, il n'eſt poſſible de cõprendre quelle eſt l'intentiõ & ſens de ce Vaillãt Guerrier & chef, le feu Treſgenereux Conte George Baſta, combien que il y en a qui le vueillent maiſtrifer, leſquels toutesfois n'ont ne veu ne ouy, ce que par l'eſpace de pluſieurs années, tant en France au Pais-bas, qu'en Hongrie, Vrayes Eſcholes de la Milice il á experimenté, & tant heureuſement que louablement & avec grand honneur prattiqué: on a trouuè bon, d'adioutter icy, pour mellieure intelligence du troiſieſme, quatrieſme & principalement cinquieme Chapitre de la ſixieſme partie de ce traicté vn proiect ou trace prouenante d'vn grand perſoñage, avec toutes ſes meſures, proportions & diſtances treſexquiſes des troupes & eſquadrõs d'une bataille, laquelle eſtant viſitée & examinée des plus renomèz Soldats & Capitaines de ce temps, á eſté approuuée, & trouuée conforme au deſſein de noſtre auteur.

Mais premierement voyons ce qu' Achilles Tarducci de Corinaldo en dit en vn ſiè tres beaux traicté Italien es termes ſuiuants: Selon l'vſage & couſtume de la Milice moderne il ſembleroit vne choſe du tout eſtrange & hors de raiſon, quand on voudroit dire ou eſcrire de meſler des Infants parmy la cauallerie; ou de mettre des pietons deuant ou derriere les cheuaults: ou d'ordonner des cheuaults deuãt cheuaults: Voyre que les cheuaults facèt leur retraicte, en forte qu' ils monſtrèt touſiours la front a l'ennemy combien que vainqueur & ſuperieur; & qui plus eſt, qu' en la ditte retraicte non ſeulement ils ne ſe deſordonent, mais auſſi r'accueillent & couurent les cheuaults qui au chocq eſtoint mis en route. Item d'enuoyer quelques Infants en ſecours de la Cauallerie, & ſe faire fort de rompre par iceulx les cheuaults ennemis, qui par la ditte Cauallerie

lerie

lerie ne pouuoient estre deffaits. Mais ie n'ay veu que le seul George Basta, qui en doñe quelque adresse, en ses desseins & conseils, d'inuenter vne nouvelle sorte de bataille pour l'opposer a la grande & quasi innumerable Cauallerie Turquesque, en la quelle la Cauallerie forte d'entre l'Infanterie pour inuestir & attacquer l'ennemy, & apres se retire sous la chaleur d'icelle, sans aucun desordre. Chose prattiquée du temps des Romains, par Marcus Valerius qui par ce moyen desfit son ennemy avec grande facilité, d'autant qu' il ne se doubtoit d'une si furieuse charge de Cauallerie non veue au commencement. De mesme en firēt Papyrius, Lucullus & Crassus, lesquels avec peu des cheuaulx ainsi cachez parmy l'Infanterie, ont defait des grandes armées de Cauallerie. Et quant a moy, l'en suis bien assure, que si le dit dessein du Seigneur Basta me fust tombé entre les mains, come il n'auoit esté promis' i' en eusse appris beaucoup des choses particulieres tendantes a ce bout. Mais l'espere qu'en peu de tēps on verra en publicq quelque traicté du dit Seigneur Basta, comment il fault conduire la Cauallerie en Campagne traicté (comme i' entēs de ceulx qui l'ont desia veu) digne d'un tel soldat, tant facile en ses escripts, qu' experimenté au maniement & gouuernement de la ditte Cauallerie. Et ay l'esperoir, que quelque iour i'auray l'heur de le pouuoir lire, selō les promesses qu'on m'en a fait, combien que longuement retenues a cause de la grande distance des lieux.

Or ce qui est traicté de nostre authour au cinquiesme chapittre de la sixiesme partie, est le mesme dont le susdit Tarducci fait mencion; s'ensuit le dessein promis: auquel il fault noter, que les huit Regiments d'Infanterie, sont repartis esguallement en douze mil musquettiers & douze mil hommes d'armes ou picquiers: & quand on y mettroit dix mille picques, & quatorze mil musquettiers, il y demeureroit douze mil musquettiers pour les deux costez ou flancqs des picques & les deux mil restans se pourroient loger es grans espaces vuides, ou deuant les troupes, ou se repartir en diuerses ailles & manches, selon le dessein de l'authour. Et cecy
par aduis.





100



LE
MAISTRE
DUOIA
GENER



105



1

2009 Min